



Patrimoine canadien

Rapport ministériel sur le rendement

POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 31 MARS 1999

Handwritten signature of Sheila Copps.

L'honorable Sheila Copps, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien



Table des matières

Résumé	1
Section I : Message de la Ministre	3
Section II : Aperçu du Ministère	5
Description du portefeuille	5
Mandat, rôles et responsabilités	6
Cadre stratégique	6
Environnement opérationnel	7
Structure du Ministère	13
Organigramme et composition des programmes	14
Section III : Rendement du Ministère	15
Résumé des résultats prévus et du rendement	15
Programme Patrimoine canadien	18
Secteur d'activité du Développement culturel et patrimoine	18
Radiodiffusion	18
Industries culturelles	21
Arts	25
Patrimoine	27
Secteur d'activité d'Identité canadienne	33
Langues officielles	33
Identité canadienne	35
Multiculturalisme	39
Sport	40
Secteur d'activité de la Gestion ministérielle	42
Perspectives régionales	48
Programme Parcs Canada	56
Activité de l'Exploitation	61
Activité de l'Aménagement	63
Activité de la Gestion du programme et services techniques	68
Section IV : Groupement des rapports	70
Préparation à l'an 2000	70
Gestion du matériel	71
Stratégie de développement durable	72
But : Préserver notre patrimoine naturel et culturel	72
But : Sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes aux valeurs du développement durable	73
But : Minimiser l'effet des opérations courantes du Ministère sur l'environnement	73



Résumé

La *Loi sur le ministère du Patrimoine canadien* définit le mandat du Ministère relativement à l'identité et aux valeurs canadiennes, au développement culturel, au patrimoine et aux lieux présentant un intérêt sur le plan de la nature ou de l'histoire. Les sept organismes ministériels et les dix sociétés d'État qui composent le portefeuille du Patrimoine canadien contribuent à remplir ce mandat. Depuis sa création, en 1993, le portefeuille a pris des mesures pour mettre en oeuvre une gestion axée sur les résultats, en établissant un ensemble d'objectifs clés qui constituent le cadre stratégique. Le ministère du Patrimoine canadien et ses partenaires sont déterminés à respecter ce cadre. Voici la contribution du Ministère à l'égard de ces objectifs.

Une fierté accrue à l'égard du Canada : Les Nations Unies ont décerné au Canada le titre de meilleur pays où vivre pour la cinquième année d'affilée. Selon des études, les Canadiens et les Canadiennes sont fiers du fait que leur pays soit l'un des meilleurs endroits où vivre dans le monde entier (Goldfarb, 1998). Le Ministère a fourni aux Canadiens et aux Canadiennes des occasions de célébrer le Canada dans le cadre des activités « Le Canada en fête! » qui débutent le 21 juin avec la Journée nationale des Autochtones et finissent avec la Fête du Canada le 1^{er} juillet. Les Canadiens et les Canadiennes sont aussi fiers de leurs athlètes. Le 22 avril 1998, sur la Colline du Parlement, à Ottawa, on a rendu hommage à plus de 60 médaillés des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver et à leurs entraîneurs. Dans le cadre des Jeux du Canada, le Ministère a versé des fonds pour aider les jeunes athlètes. Au Jeux d'hiver de 1999, à Corner Brook (Terre-Neuve), 3 200 jeunes athlètes, âgés de 12 à 20 ans, en provenance de toutes les provinces et des deux territoires, ont participé à des compétitions dans 21 disciplines sportives.

La croissance économique et la prospérité : En 1994-1995, les activités et les industries subventionnées par le portefeuille du Patrimoine canadien ont représenté 19 milliards de dollars, soit 2,9 p. 100 du produit intérieur brut du Canada, et ont permis de créer 539 000 emplois, soit 4 p. 100 du total des emplois au Canada. Statistique Canada prévoit une augmentation de 43 p. 100 entre 1991 et 2005 dans les secteurs des arts, de la culture, des sports et des loisirs. En 1998, le Ministère est devenu membre à part entière d'Équipe Canada Inc. afin que les exportateurs culturels aient accès au réseau d'appui à l'exportation du gouvernement du Canada. En travaillant sans relâche avec d'autres membres d'Équipe Canada Inc. et les agences de

développement économique régional, le Ministère s'efforce de faire en sorte que le réseau commercial gouvernemental soit homogène et qu'il fonctionne aussi bien dans toutes les régions du Canada.

La protection du patrimoine du Canada : Les Canadiens et les Canadiennes sont d'avis qu'il faut préserver notre patrimoine et estiment que le gouvernement a l'obligation de protéger le patrimoine canadien pour les générations futures (Goldfarb and Ekos, 1998). Le 21 décembre 1998, Parcs Canada est devenu, en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, une agence du gouvernement fédéral qui rend compte à la ministre du Patrimoine canadien. La nouvelle agence fournira aux Canadiens et aux Canadiennes un service amélioré et prévoit la mise en place de mécanismes améliorés de communication avec le public et de reddition de comptes dans le cadre des parcs nationaux, des canaux et des lieux historiques nationaux.

Accès aux moyens d'expression canadiens et aux espaces communs : Les Canadiens et les Canadiennes sont d'avidés consommateurs de produits culturels et ils se trouvent juste à côté d'un des plus gros exportateurs de produits culturels au monde. Le Réseau international sur la politique culturelle est né dans la foulée de la Rencontre internationale sur la politique culturelle organisée par le Ministère en juin 1998. Vingt ministres de la culture de différents pays du monde ont élaboré et partagé des approches de la politique culturelle. La création du réseau ministériel, qui compte 32 pays membres, a influencé les débats subséquents d'organisations internationales telles que l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), la Banque mondiale et l'Organisation des États américains. De plus, les premières consultations annuelles de haut niveau Canada-Communauté européenne sur la politique culturelle ont eu lieu à Bruxelles et ont permis de resserrer les liens avec l'Union européenne.

La participation et la contribution à la société canadienne : En février 1999, la ministre a procédé au lancement du site Place du Canada, www.placeducanada.gc.ca, qui relie les diverses expressions culturelles et artistiques du patrimoine canadien et les différentes visions de l'avenir qu'ont les Canadiens au moyen d'hyperliens vers les sites du portefeuille de Patrimoine canadien et d'une multitude de partenaires. Cette façon moderne de créer des liens entre les Canadiens célèbre notre patrimoine et répond à notre mandat national de renforcer et d'accroître les liens qui nous unissent.



Section 1 : Message de la Ministre

Le ministère du Patrimoine canadien a une mission toute spéciale, celle de bâtir un Canada fort et fier de son patrimoine. Afin d'atteindre ce but, le Ministère et les membres de son portefeuille appuient et mettent en valeur la culture canadienne et l'expression artistique, notre dualité linguistique et notre multiculturalisme, nos réalisations sportives et la richesse de notre patrimoine naturel et historique. En fait, nous jouons un rôle clé dans la vie quotidienne de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes et nous contribuons à la qualité de vie exceptionnelle qui fait du Canada un pays envié dans le monde entier.

Un grand nombre d'organisations et d'organismes travaillent avec le Ministère, par le biais d'une gamme variée de partenariats. Ainsi, nous travaillons en étroite collaboration avec les industries culturelles afin de promouvoir nos enregistrements sonores, nos livres, nos films et nos émissions de télévision sur le marché international et d'ouvrir des portes à nos artistes à l'étranger; avec le secteur privé dans le cadre de Jeunesse Canada au travail pour fournir des occasions de travailler aux jeunes Canadiens et Canadiennes; avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre d'ententes sur l'apprentissage de la langue seconde et sur les services dans les deux langues officielles; avec les divers ordres de gouvernement et des organismes bénévoles dans le contexte de la célébration de la Fête du Canada, de la promotion du multiculturalisme ou de la tenue de manifestations sportives importantes comme les Jeux du Canada; avec d'autres ministères et organismes fédéraux à l'occasion des activités entourant la Semaine de la citoyenneté et du patrimoine, l'Année de la francophonie canadienne et l'Année internationale des personnes âgées.

Dans un monde de plus en plus interrelié, les liens que les artistes, les athlètes, les bénévoles et les citoyens canadiens tissent entre eux sont plus importants que jamais. Le portefeuille du Patrimoine canadien est au cœur même des efforts que fait le gouvernement du Canada pour encourager et accroître les relations entre les Canadiens et les Canadiennes. Nous nous sommes engagés à multiplier les occasions d'échange et à favoriser l'expression des idées.

Le présent rapport souligne les réalisations de la dernière année et notre collaboration grandissante avec les partenaires de plus en plus nombreux qui contribuent à la réalisation de la mission et à l'atteinte des objectifs du ministère du Patrimoine canadien. Je remercie tous ceux et celles qui appuient le Ministère et qui travaillent avec nous pour bâtir le Canada.

Sheila Copps



Section II : Aperçu du Ministère

Description du portefeuille

Le portefeuille du Patrimoine canadien, créé en juin 1993, regroupe :

- < **le ministère du Patrimoine canadien**, ainsi que l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, et la Commission des lieux et monuments historiques du Canada;
- < **sept organismes ministériels** : le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (un organisme de réglementation indépendant), les Archives nationales du Canada, la Commission des champs de bataille nationaux, l'Office national du film du Canada, la Bibliothèque nationale du Canada, la Condition féminine Canada, l'Agence Parcs Canada; et
- < **dix sociétés d'État** : le Conseil des arts du Canada, la Société Radio-Canada, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm Canada), le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, la Fondation canadienne des relations raciales, le Musée des beaux-arts du Canada, le Centre national des arts, la Commission de la capitale nationale et le Musée national des sciences et de la technologie.

De plus, la Commission de la fonction publique fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Le Ministère et les organismes ministériels produisent chacun leur propre rapport sur le rendement. Les sociétés d'État produisent pour leur part un rapport annuel. Comme l'Agence Parcs Canada existe officiellement depuis le 1^{er} avril 1999, son rapport sur le rendement fera partie cette année de celui du Ministère pour la dernière fois. À compter de l'an 2000, Parcs Canada déposera un rapport sur le rendement, ainsi qu'un rapport annuel.

Mandat, rôles et responsabilités

La Loi sur le ministère du Patrimoine canadien expose le rôle important que joue le Ministère dans la société canadienne relativement à l'identité et aux valeurs canadiennes, au développement culturel, au patrimoine et aux lieux présentant un intérêt sur le plan de la nature ou de l'histoire.

Le ministre du Patrimoine canadien, épaulé par les secrétaires d'État ainsi que par le Ministère, est responsable des politiques et des programmes touchant les arts et le patrimoine, le développement culturel, l'identité canadienne, le multiculturalisme, les langues officielles et le sport, ainsi que des politiques régissant les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation. Le ministre a en outre la responsabilité de fournir une orientation générale aux membres du portefeuille qui soit conforme aux grands objectifs du gouvernement du Canada, et il rend aussi compte au Parlement des ressources qui leur sont allouées. Le Ministère, par l'entremise du Secrétariat des Jeux de la Francophonie 2001, appuie le ministre qui a été désigné porte-parole du gouvernement fédéral pour ces jeux. Un secrétaire d'État (Sport amateur) a été nommé le 3 août 1999.

Le Ministère collabore avec les Canadiens et les Canadiennes pour fortifier leur sentiment commun d'identité tout en respectant leur diversité. Il s'emploie à faire tomber les barrières et à favoriser la participation de tous les citoyens, individuellement et collectivement, à la vie sociale, politique et culturelle du pays. Il poursuit des initiatives qui permettent d'assurer un équilibre entre les droits et responsabilités individuels et collectifs d'une façon qui favorise l'autonomie et l'épanouissement individuel. Il incite les institutions fédérales à coordonner leur approche pour accroître le dynamisme des communautés minoritaires de langue officielle. Le Ministère collabore en outre avec d'autres ministères et organismes fédéraux afin de s'assurer que le gouvernement exécute ses activités d'une façon qui renforce la diversité du Canada.

Cadre stratégique

Les politiques du ministère du Patrimoine canadien renforcent l'engagement pris par le gouvernement du Canada de bâtir un pays fort et prospère en prévision du XXI^e siècle. Leur objectif est d'exalter le sentiment d'appartenance à la communauté canadienne, de faire mieux connaître et apprécier le Canada, les Canadiens et les

Canadiennes, de veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes puissent s'impliquer activement et à parts égales dans la société, et de souligner les réalisations individuelles et collectives.

La mission de notre Ministère :

BÂTIR UN CANADA FIER ET FORT DE SON PATRIMOINE

Le Ministère

Les orientations stratégiques ci-après appuient la mission du Ministère et l'engagement du gouvernement du Canada de bâtir un Canada plus fort à l'aube du XXI^e siècle :

- < favoriser l'expression de notre fierté à l'égard du Canada;
- < contribuer au développement économique et à la prospérité du Canada;
- < protéger le patrimoine canadien;
- < assurer l'accès aux moyens d'expression canadiens et à nos espaces communs;
- < encourager la participation et la contribution à la société canadienne.

Le Ministère a également à coeur de trouver des solutions novatrices pour répondre aux besoins d'une société en pleine transformation. Le Ministère a adopté des stratégies qui appuient le gouvernement dans sa démarche, laquelle vise à préparer l'avenir en misant sur le savoir, l'éducation et l'innovation.

Environnement opérationnel

Depuis sa création en 1993, le ministère du Patrimoine canadien a pris des mesures pour assurer à son portefeuille une gestion stratégique et axée sur les résultats.

Une fierté à l'égard du Canada

Les Canadiens et les Canadiennes sont fiers de leur pays et ils croient que le Canada est l'un des meilleurs endroits où vivre dans le monde entier (*The Goldfarb Report 1998*). Cette thèse a été confirmée par une étude transnationale menée par Smith et Jarkko en 1998. De tous les répondants des 23 grands pays étudiés, les Canadiens et les Canadiennes sont parmi ceux qui ont exprimé la plus grande fierté à l'égard de leur pays. Ces résultats sont conséquents au classement du Canada en première place, depuis six ans, dans l'Indice du développement humain des Nations Unies.

En ce qui concerne le « sentiment d'appartenance au pays » à l'échelle nationale, les chiffres sont très élevés. Quatre-vingt dix pour cent des Canadiens et des Canadiennes ont en effet dit éprouver un sentiment d'appartenance à leur pays (*Ekos Productivity Study, 1999*).

Le Tableau 1 fait ressortir certaines conclusions concernant le sentiment d'appartenance au Canada exprimé par les Canadiens et les Canadiennes.

Tableau 1 « Veuillez me dire à quel point votre sentiment d'appartenance au Canada est fort. »

Groupe	Pas du tout fort (%)	Plus ou moins fort (%)	Fort (%)
Tous les âges	9	10	80
Moins de 30 ans	13	13	74
30 à 44 ans	10	12	79
45 à 59 ans	8	10	82
Plus de 60 ans	4	7	89

Source : Ekos Productivity Study, 1999.

Les Canadiens et les Canadiennes accordent une importance considérable à un éventail d'activités qui leur confèrent un sentiment d'appartenance au Canada, comme indiqué ci-dessous.

Tableau 2 « Quelle importance les activités suivantes ont-elles dans la formation de votre sentiment d'appartenance au Canada? »

Type d'activité	Pourcentage de répondants ayant indiqué que l'activité est importante pour leur sentiment d'appartenance au Canada (%)
Visiter un parc national ou un lieu historique national	92
Acheter ou lire un livre ou un article d'un auteur canadien ou au sujet du Canada	85

<i>Type d'activité</i>	<i>Pourcentage de répondants ayant indiqué que l'activité est importante pour leur sentiment d'appartenance au Canada (%)</i>
Visiter un musée, des archives ou une bibliothèque d'intérêt national	84
Assister à un spectacle d'un artiste canadien ou voir un film canadien	82
Écouter ou acheter un enregistrement sonore canadien	81

Source : *Repenser le gouvernement*, Ekos, 1998.

Le mandat du portefeuille du Patrimoine canadien vient renforcer la grande importance que les Canadiens et les Canadiennes accordent à certaines activités qui augmentent leur sentiment d'appartenance au Canada. Cette grande fierté et ce profond sentiment d'appartenance ne peuvent être attribués à une quelconque activité, politique ou institution, ou encore à un ministère, un gouvernement, un événement historique ou un groupe de gens. Ils sont tributaires d'un ensemble complexe d'événements, d'activités et de politiques sociales interreliés, du paysage physique et culturel et de valeurs communes.

**La
croissance
économique
et la
prospérité.**

Durant l'exercice 1994-1995, les activités et les industries subventionnées par le portefeuille du Patrimoine canadien ont représenté jusqu'à 19 milliards de dollars, soit 2,9 p. 100 du produit intérieur brut (PIB) du Canada, et ont permis de créer 539 000 emplois, soit 4 p. 100 du total des emplois au Canada. Dans le secteur des arts, de la culture, des sports et des loisirs, on prévoit une augmentation de 45 p. 100 entre 1991 et 2005. Entre 1993 et 1997, la valeur des exportations canadiennes de produits culturels est presque passée à 1,5 milliard de dollars, soit une augmentation de 12,5 p. 100 (Statistique Canada, 1997).

Le Ministère joue aussi un rôle clé dans l'industrie canadienne du tourisme qui crée plus d'un million d'emplois au Canada. Les deux tiers des attractions touristiques trois étoiles au Canada sont administrées ou financées en tout ou en partie par le Ministère. Les sites et les événements que le Ministère appuie, attirent autant des visiteurs d'ici que d'ailleurs. Les 34 millions de voyages effectués en 1994 au Canada (dont 71 p. 100 par des Canadiens et Canadiennes) incluaient une part d'activités culturelles et ont mené à l'injection de 10 milliards de dollars dans l'économie (Statistique Canada, 1997).

**La
protection
du
patrimoine
du Canada.**

La plupart des Canadiens et des Canadiennes sont d'avis qu'il faut préserver le patrimoine national (92 p. 100 dans *The Goldfarb Report 1999*) et ils estiment que le gouvernement a l'obligation de protéger le patrimoine canadien pour les générations futures (92 p. 100 dans Ekos, *Repenser le gouvernement*, 1998). Les Canadiens et les Canadiennes apprécient les établissements patrimoniaux, car ceux-ci leur permettent de mieux comprendre leur histoire et leur patrimoine (Ekos).

Depuis 1885, le réseau de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux du Canada a pris de l'ampleur. Parti d'un parc unique situé à Banff, en Alberta, le pays compte aujourd'hui 38 réserves et parcs nationaux, trois aires marines de conservation et 850 lieux historiques. En 1993-1994, 111 millions de personnes ont visité 2 000 établissements patrimoniaux sans but lucratif, et 56 millions ont visité des aires de conservation et des parcs nationaux au Canada (Statistique

Canada, 1997). Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux sous l'égide de Parcs Canada ont enregistré presque 25 millions de visites en 1997-1998. Compte tenu de l'intérêt manifesté par le grand nombre de visiteurs, il est important de protéger les aires marines de conservation et les parcs nationaux, qui couvrent 2,5 p. 100 du vaste territoire canadien. Il faut aussi préserver les oeuvres d'art et les objets fabriqués ici qui se trouvent dans les lieux historiques nationaux, les musées et les galeries d'art.

**Accès aux
moyens
d'expression
canadiens
et aux
espaces
communs.**

Les Canadiens et les Canadiennes sont d'avidés consommateurs de produits culturels, tant canadiens que d'origine étrangère. Ils sont voisins du plus gros exportateur de produits culturels au monde. La part du marché qui revient au contenu canadien varie grandement. À seulement cinq p. 100 des revenus cinématographiques, elle atteint 13 p. 100 du total des ventes d'enregistrements sonores, 40 p. 100 des ventes de livres, 50 p. 100 des ventes de magazines et 43 p. 100 du temps de visionnement de la télévision (*Canada 2005 : Global Challenges and Opportunities*, 1997). En général, la part canadienne du marché est plus élevée sur les marchés de langue française que sur ceux de langue anglaise.

On peut déjà entrevoir de nombreux nouveaux défis à l'égard du maintien des moyens d'expression canadiens et des espaces communs et de l'accès à ces moyens et espaces. Ces défis touchent l'infrastructure, la commercialisation, la nouvelle technologie ainsi que l'engagement et la participation des Canadiens et des Canadiennes. En matière d'infrastructure, un grand nombre de musées canadiens, d'installations dans les parcs nationaux, les lieux historiques, les galeries ainsi que les installations des arts de la scène ont besoin d'améliorations. Il est essentiel d'investir dans l'infrastructure pour assurer l'accès des Canadiens et des Canadiennes à leurs institutions.

Les organisations canadiennes recherchent de plus en plus le financement du secteur privé pour produire et distribuer les oeuvres et les produits artistiques. De plus, comme le démontre les sondages récents réalisés par le Centre canadien de philanthropie et le milieu des affaires, les organisations sans but lucratif et celles du domaine de la santé et de l'éducation se font de plus en plus concurrence pour obtenir du financement de secteur privé.

Une façon sûre de connaître le niveau de cohésion et de viabilité d'une nation est de mesurer le degré de participation des citoyens en société, et de voir si les droits et les responsabilités civiques y sont exercés. Pour l'instant, les seules statistiques disponibles portent sur des éléments très spécifiques de la participation. Des travaux ont cependant été amorcés pour mesurer les éléments de la participation des citoyens, notamment sur le plan :

- < de la connaissance des citoyens sur leur pays, leur société et leurs droits et responsabilités;
- < leurs attitudes face à la participation;
- < leur participation actuelle à des institutions, telles que les associations bénévoles, les écoles et les organisations communautaires.

Une forte majorité de Canadiens et de Canadiennes (82 p. 100) reconnaissent qu'un enseignement plus soutenu sur notre patrimoine et notre histoire contribuerait à l'unité canadienne (*The Goldfarb Report 1997*). D'après divers autres sondages, le niveau de connaissances en histoire du Canada, en géographie et sur le patrimoine, surtout chez les jeunes Canadiens et Canadiennes, semble très bas (*The Goldfarb Report 1991*; *The Dominion Institute Studies, 1997 et 1998*; *Ekos Citizen Engagement Study, 1998*).

En 1997, Statistique Canada a constaté qu'environ 50 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes participaient à des organisations communautaires et que 31 p. 100 d'entre eux donnaient bénévolement de leur temps à des groupes et à des organisations. Le nombre de bénévoles a augmenté de 40 p. 100 depuis 1987.

En 1999, 85 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes étaient d'avis que le fait de regarder des athlètes canadiens représenter leur pays à des compétitions internationales, comme les Olympiques et les Jeux paralympiques, faisait vibrer en eux la fibre patriotique (Angus Reid Group Inc., *Anatomy of a Sports Fan, 1999*).

La majorité des Canadiens et des Canadiennes (76 p. 100 des résidents du Québec et 65 p. 100 des résidents du reste du pays) pensent que le bilinguisme est un facteur d'une importance cruciale pour l'unité canadienne (*The Ekos Survey, 1995*). D'après Statistique Canada, en 1996, la proportion des Canadiens et des Canadiennes qui connaissait le français était demeurée à peu près la même, soit 32 p. 100. En fait, le nombre de

Canadiens et de Canadiennes qui pouvait entretenir une conversation en français avait presque doublé de 1951 à 1996, passant de 4,5 millions à 8,9 millions.

Malgré le fait que la population canadienne qui se diversifie de plus en plus multiplie les possibilités pour le pays, 92 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes trouvent que « le racisme existe au Canada », et 67 p. 100 pensent que le gouvernement du Canada a comme responsabilité la prise de mesures pour l'élimination de la discrimination raciale (Sondage Environics, 1998).

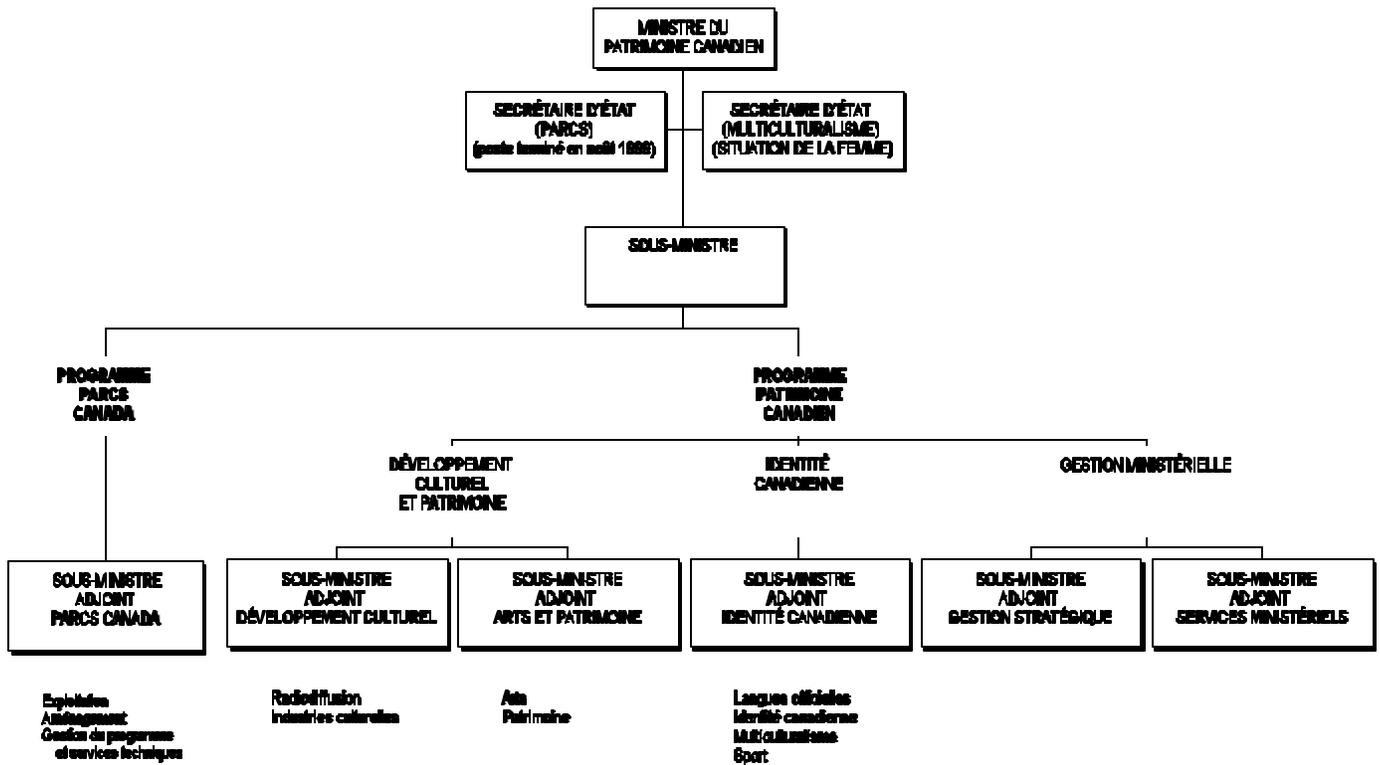
La cohésion et la viabilité d'une nation repose dans une large mesure sur la participation et l'engagement de ses citoyens au sein de la société. Le défi consiste à faire participer les Canadiens et les Canadiennes provenant de tous groupes d'âge et de tous milieux. Le ministère du Patrimoine canadien joue un rôle de premier plan dans l'édification d'un Canada fort et fier de son patrimoine.

Structure du Ministère

La structure de planification, de rapport et de responsabilisation du ministère du Patrimoine canadien comprend deux programmes : Patrimoine canadien et Parcs Canada. Chaque programme est divisé en secteurs d'activité qui sont, à leur tour, subdivisés en gammes de produits et services, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Ministère du Patrimoine canadien	
Programme Patrimoine canadien	
Secteur d'activité	Gamme de produits et services
Développement culturel et patrimoine	Radiodiffusion Industries culturelles Arts Patrimoine
Identité canadienne	Langues officielles Identité canadienne Multiculturalisme Sport
Gestion ministérielle	
Programme Parcs Canada	
Activité	
Exploitation	
Aménagement	
Gestion du programme et services techniques	

Organigramme et composition des programmes¹



¹Le 1^{er} avril 1999, Parcs Canada est devenu une agence du Ministère.
Depuis le 3 août 1999, le poste de secrétaire d'État (Parcs) n'existe plus.
Le secrétaire d'État (Sport amateur) a été nommé le 3 août 1999.



Section III : Rendement du Ministère

Résumé des résultats prévus et du rendement

Le présent résumé énumère, en premier, les résultats clés du Ministère, qui reflètent les orientations stratégiques qui guident la prise de décision ministérielle. Dans la deuxième colonne figurent les façons possibles de mesurer les résultats. Dans la troisième colonne, on indique comment le Ministère contribue à ces résultats. Les numéros de pages renvoient le lecteur à de plus amples renseignements sur les progrès accomplis par le Ministère.

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	Qui se manifeste par :	Contribution par :	Réalisations signalées dans :
Une fierté accrue à l'égard du Canada	< des Canadiens et des Canadiennes qui éprouvent un sentiment d'appartenance et de la fierté à l'égard du Canada	< des Canadiens et des Canadiennes qui célèbrent nos réalisations et notre identité	35
		< des Canadiens et des Canadiennes qui apprennent à se connaître et à connaître notre pays	33
		< des Canadiens et des Canadiennes qui sont sensibles à notre dualité linguistique et jettent des passerelles afin de surmonter les barrières linguistiques	40
		< l'excellence et la célébration des réalisations dans le sport	41
		< le soutien d'un système canadien de sport de haut niveau	25
		< l'excellence et l'innovation dans le milieu artistique	39
			59

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	Qui se manifeste par :	Contribution par :	Réalisati ons signalées dans :
		<ul style="list-style-type: none"> < la population et les institutions du Canada reconnaissent et respectent la diversité du pays, ce qui permet aux Canadiens et Canadiennes de toutes origines d'éprouver un sentiment d'appartenance et d'attachement à l'égard du Canada < la reconnaissance nationale et internationale du leadership de Parcs Canada et de son expertise en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine < nos places patrimoniales contribuent à la formation de notre identité nationale et font partie du patrimoine qui appartient à tout notre pays. 	65
La croissance économique et la prospérité	< Les tendances de la croissance et de la prospérité des industries que sert le portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> < une liaison efficace avec d'autres compétences et représentation des intérêts canadiens < des industries culturelles qui créent, produisent, distribuent et commercialisent des produits canadiens < l'obtention d'avantages environnementaux, économiques et sociaux des endroits du patrimoine national 	44 21 56
La protection du patrimoine du Canada	< du progrès dans la protection, la préservation, la promotion, la mise en valeur et	< la protection et la mise en valeur d'endroits importants du patrimoine naturel et culturel au bénéfice des	63 28

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	Qui se manifeste par :	Contribution par :	Réalisations signalées dans :
	la gestion des lieux naturels et culturels importants et des collections et des ressources nationales	Canadiens et des Canadiennes < la préservation, la promotion et la gestion des répertoires nationaux et des ressources < des collections patrimoniales répondant aux normes d'excellence	30
Accès aux moyens d'expression canadiens et aux espaces communs	< la part du marché et les auditoires qu'attirent les produits culturels et artistiques canadiens	< un contenu canadien de qualité, la présence de voies canadiennes pour un choix véritable < une contribution juste et équitable des radiodiffuseurs publics et privés canadiens < un régime de droits d'auteur qui respecte les obligations internationales du Canada et qui stimule le développement d'oeuvres canadiennes < une stabilité financière et une plus grande autonomie des organismes à vocation artistique < des auditoires et des possibilités pour les organismes canadiens à vocation artistique et culturelle < un accès aux collections patrimoniales < des Canadiens et des Canadiennes qui apprécient notre patrimoine naturel et culturel et en profitent	18 19 25 26 27 65
La participation et la contribution à la société canadienne	< des Canadiens et des Canadiennes qui connaissent, comprennent et	< une compréhension par des Canadiens et des Canadiennes du rôle et de l'importance des	38

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	Qui se manifeste par :	Contribution par :	Réalisations signalées dans :
	<p>apprécie l'histoire, le patrimoine, la culture, la diversité et la géographie du Canada</p> <p>< des Canadiens et des Canadiennes qui participent et contribuent à tous les secteurs de la vie civique et économique</p>	<p>droits de la personne</p> <p>< une participation active des Canadiens et des Canadiennes aux affaires du pays et leur contribution à tous les secteurs de la vie canadienne</p> <p>< des Autochtones en milieu urbain et hors des réserves qui sont en mesure de définir et d'aborder les problèmes sociaux, culturels, politiques et économiques qui les affectent</p> <p>< des Canadiens et des Canadiennes ont à la fois la possibilité et la capacité de participer au façonnement de l'avenir de nos collectivités et de notre pays</p> <p>< un traitement juste et équitable et le respect de la dignité humaine</p> <p>< des communautés minoritaires de langue officielle qui contribuent pleinement à l'épanouissement de la société canadienne</p> <p>< une participation aux sports et aux activités connexes comme élément essentiel du développement social et de l'édification de la nation</p> <p>< un système de radiodiffusion qui renforce les buts sociaux, culturels et économiques lesquels reflètent la diversité et les valeurs des Canadiens et des</p>	<p>37</p> <p>40</p> <p>34</p> <p>41</p> <p>20</p> <p>61</p>

Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	Qui se manifeste par :	Contribution par :	Réalisations signalées dans :
		<ul style="list-style-type: none"> < Canadiennes < des Canadiens et des Canadiennes qui appuient la protection et la conservation d'endroits du patrimoine national et y participent 	
Un gouvernement plus réceptif		<ul style="list-style-type: none"> < une gestion stratégique et une orientation fonctionnelle efficace pour soutenir les orientations ministérielles et les grands objectifs du gouvernement < une présence régionale efficace, une représentation active et un engagement dans l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes 	<p>42, 68</p> <p>46, 49</p>

Programme Patrimoine canadien

Objectif du programme : Le Programme Patrimoine canadien vise à bâtir une société forte à laquelle les Canadiens et les Canadiennes participent, qui exprime ses valeurs et est fière de son patrimoine.

Secteur d'activité du Développement culturel et patrimoine

Objectif : Le secteur d'activité du Développement culturel et patrimoine vise à favoriser un environnement où les produits et services

des arts, du patrimoine, des industries culturelles et de la radiodiffusion du Canada sont créés, produits, commercialisés, préservés et présentés à divers auditoires au pays et à l'étranger, contribuant ainsi à la croissance économique, sociale et culturelle du Canada.

Développement culturel et patrimoine

Dépenses prévues	216 211 000 \$
Autorisations totales	282 407 000 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	281 046 000 \$

Radiodiffusion - Réalisations

Un contenu canadien de qualité, la présence de voies canadiennes pour un choix véritable.

Appui à l'accroissement du contenu canadien dans tous les médias, y compris les

nouveaux médias: Des mesures, telles que le Fonds canadien de télévision (FCT), ont aidé à concevoir et à créer des émissions de télévision canadiennes de grande qualité. En 1998-1999, le FCT a fourni une aide à des producteurs qui ont créé plus de 2 200 heures d'émissions de télévision, que les radiodiffuseurs canadiens sont autorisés à présenter durant les heures de grande écoute. L'investissement d'un peu moins de 200 millions de dollars du Fonds s'est soldé par la création de productions qui ont coûté plus de 750 millions de dollars à réaliser. Depuis sa création en 1996, le FCT a fourni, sur une période de trois ans, juste un peu moins de 600 millions de dollars pour aider à réaliser des productions dont les budgets totalisent près de 2 milliards de dollars. En 1999-2000, le

Ministère entreprendra une évaluation du FCT pour voir dans quelle mesure il a permis de soutenir des émissions de télévision canadiennes importantes sur le plan culturel.

Les 26 et 27 avril 1998, la Ministre du Patrimoine canadien a tenu une table ronde sur des questions qui préoccupent l'industrie des « nouveaux médias ». Cet événement a permis aux intervenants du milieu de l'industrie de se rencontrer et de discuter de mesures pouvant aider au développement de cette industrie. Par la suite, on a créé, au Ministère, la Direction de l'innovation, chargée d'élaborer une politique et des stratégies pour renforcer et stimuler le secteur canadien des nouveaux médias. Le 8 juin 1998, la Ministre a annoncé la création d'un fonds de 30 millions de dollars pour le multimédia. Ce fonds, créé pour cinq ans et administré par Téléfilm Canada, aide à concevoir, à produire, à distribuer et à commercialiser des produits multimédias culturels canadiens dans les deux langues officielles. Au cours de sa première année d'existence, c'est-à-dire 1998-1999, ce fonds a permis de soutenir 71 projets de produits multimédias. L'investissement d'à peine plus de 6 millions de dollars du Fonds pour le multimédia s'est soldé par la création de productions qui se sont élevées à près de 19 millions de dollars.

En partenariat avec les ministères de l'Industrie, du Développement des ressources humaines et des Affaires étrangères et du Commerce international, le Ministère achève présentement une étude globale sur l'industrie des nouveaux médias. Dans plusieurs villes (Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et Halifax), on a tenu des réunions avec des représentants de l'industrie des nouveaux médias pour parvenir à mieux comprendre les problèmes de distribution avec lesquels le secteur canadien des nouveaux médias est aux prises et pour aider à distribuer les produits canadiens créés dans le domaine des nouveaux médias. En outre, on a tenu des consultations avec des représentants d'associations de droit d'auteur pour faciliter l'affranchissement du droit d'auteur sur les oeuvres protégées, afin que celles-ci puissent être utilisées dans un environnement de nouveaux médias.

Une contribution juste et équitable des radiodiffuseurs publics et privés canadiens.

Amélioration de la qualité des émissions des radiodiffuseurs publics et privés : En novembre 1998, les premières stations de radio numérique ont commencé à fonctionner en régime permanent à Toronto et à Vancouver. La « mise en marche » de cette technologie n'est que la dernière étape du processus de planification de la transition, qui fera profiter la radiodiffusion des avantages d'un son de qualité numérique, exempt de brouillages, de programmation à valeur ajoutée et de services hors programmation. Le Ministère a travaillé avec l'industrie de la radiodiffusion à l'élaboration de politiques et de stratégies en mettant sur pied, puis en appuyant, le Groupe de travail sur la mise en oeuvre de la radiodiffusion audionumérique et le Groupe de

travail sur la mise en oeuvre de la télévision numérique. Le secteur de la télévision numérique a aussi progressé dans la planification de la transition en formant une société privée sans but lucratif, chargée d'entreprendre des recherches et de planifier des stratégies de mise en oeuvre. Grâce à ces deux technologies numériques, la radio et la télévision canadiennes demeureront compétitives et capables de fournir des services numériques auxiliaires et complémentaires.

Depuis que le gouvernement du Canada a formulé sa Politique sur la convergence, en août 1996, le secteur de la distribution de radiodiffusion a vu naître plusieurs entreprises concurrentielles qui utilisent la technologie du satellite et celle de la télédistribution sans fil. Les télécommunications représentent une part importante de la propriété de ces entreprises, qui font une concurrence de plus en plus directe aux entreprises de câblodistribution.

L'arrivée de la concurrence a fourni des avantages directs à la population canadienne en accroissant le choix de services de radiodiffusion offerts et de méthodes de prestation de ces services dans les foyers. Grâce aux appels interjetés relativement aux décisions du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le Ministère veille à ce que cette concurrence soit favorable également à la production et à la distribution des émissions canadiennes.

Un système de radiodiffusion qui renforce les buts sociaux, culturels et économiques lesquels reflètent la diversité et les valeurs des Canadiens et des Canadiennes.

Promotion de la diversité culturelle : Grâce au Programme d'aide à la distribution dans le Nord, créé en 1988, le Ministère a fourni à Television Northern Canada (TVNC) une aide financière annuelle pour lui permettre de mettre sur pied et d'exploiter un réseau de diffusion par satellite dans le Nord qui offre diverses émissions télévisées portant sur le Nord et les autochtones.

Le 22 février 1999, le CRTC a approuvé la demande d'exploitation du premier réseau national de télévision autochtone, Aboriginal Peoples Television Network (APTN), présentée par TVNC. À compter du 1^{er} septembre 1999, l'APTN sera distribué à l'échelle nationale, faisant partie intégrante des offres de services de base, par les grandes et moyennes entreprises de câblodistribution et par tous les systèmes de distribution. Le Ministère a indiqué qu'il approuvait le plan d'affaires de TVNC présenté au CRTC, qui suppose une continuation de la contribution du Ministère jusqu'à ce que TVNC puisse devenir autosuffisant, en 2005.

Le Ministère s'emploie énergiquement à promouvoir la diversité culturelle à l'échelle mondiale. En 1998, lors de la Rencontre internationale sur la politique culturelle, les ministres ont convenu de demander aux chefs de file en radiodiffusion

d'examiner l'idée d'une initiative concernant la diversité culturelle mondiale par la télévision. Au cours de l'été 1998, les gouvernements du Canada et de l'Italie ont collaboré à la phase initiale de ce projet, fondé sur une manière commune d'envisager les défis et les possibilités en matière de diversité culturelle en radiodiffusion internationale. Un groupe de travail des secteurs public et privé canadiens, présidé par le sous-ministre adjoint au Développement culturel et le président de la société BCE Media Inc., a entamé des discussions avec les représentants des chefs de file canadiens de l'industrie en question afin de préciser l'étendue et l'orientation de cette initiative. Ceci a mené à la tenue d'une séance spéciale, en octobre dernier, lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Institut international des communications, à Rome, en Italie. Les discussions ont porté sur l'accroissement et la promotion de la diversité culturelle mondiale par la télévision, y compris les nouveaux instruments et les nouvelles options en matière de radiodiffusion. En collaboration avec le groupe de travail canadien, l'Institut international des communications a produit récemment un rapport intitulé *Initiative de télévision culturelle mondiale : Établir un modèle pour le nouveau millénaire*. Les discussions de Rome ont aidé à promouvoir une plus grande diversité d'expression à la télévision; cette question sera examinée lors de la seconde Rencontre internationale de ministres sur la politique culturelle, qui se tiendra au Mexique, en septembre.

Industries culturelles - Réalisations

Le Ministère administre des programmes d'aide financière pour les industries culturelles canadiennes. En outre, il travaille en collaboration avec des organismes culturels fédéraux et des organismes tels que Téléfilm Canada, le Conseil des arts du Canada et Factor/MusicAction Canada, ainsi qu'avec d'autres partenaires tels que la Banque Royale du Canada et la Banque de développement du Canada, pour renforcer les industries culturelles du Canada et garantir l'accès aux films, bandes vidéo, livres, périodiques, enregistrements sonores et multimédias canadiens.

Des industries culturelles qui créent, produisent, distribuent et commercialisent des produits canadiens.

Appui pour l'accès aux périodiques à contenu

canadien : Afin de promouvoir la distribution des documents canadiens aux Canadiens et aux Canadiennes, où qu'ils vivent, et pour rendre cette distribution plus abordable pour les éditeurs, le gouvernement fédéral subventionne la livraison au Canada des publications aux abonnés grâce au Programme d'aide aux publications (PAP). En 1996, la responsabilité administrative de ce programme est passée de la Société canadienne des postes au ministère du Patrimoine canadien. En 1997, par suite de la modernisation des critères d'admissibilité développés en collaboration avec l'industrie culturelle, les participants à ce programme ont dû présenter de nouvelles demandes d'inscription; on a examiné celles-ci pour

déterminer si les critères d'admissibilité au Programme étaient appliqués uniformément et équitablement. Des 1 800 demandes reçues par le Programme de 1997 à 1999, environ 80 p. 100 ont été approuvées. Au cours de l'an prochain, on examinera le processus d'administration du Programme pour simplifier des éléments tels que le formulaire de demande et les lignes directrices, ainsi que l'information requise pour qu'une publication demeure admissible.

Amélioration de la viabilité des éditeurs de livres à contenu canadien : Le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) fournit une aide financière aux éditeurs canadiens pour accroître la compétitivité des entreprises détenues et contrôlées par des Canadiens et des Canadiennes. En 1998-1999, 31,3 millions de dollars ont été distribués aux éditeurs canadiens et aux associations du domaine de l'édition. Selon une évaluation indépendante du PADIÉ, l'aide que ce programme accorde lui permet de remplir l'élément essentiel de son mandat en garantissant la publication de livres écrits par des Canadiens et des Canadiennes. Cependant, on a conclu également qu'il était difficile de mesurer le degré de réussite du PADIÉ parce que les objectifs de ce programme n'étaient pas définis avec suffisamment de précision. Afin que le PADIÉ soit plus en mesure de garantir la viabilité financière à long terme des éditeurs de livres canadiens, on entreprendra des consultations avec les intervenants de l'industrie de l'édition pour aider à examiner les objectifs et les critères d'admissibilité (*Évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition*, 1998).

Formation de partenariats novateurs avec des institutions financières : Durant l'exercice 1998-1999, le Programme de prêts aux éditeurs de livres (PPEL), une initiative de réserve pour pertes sur prêts, a été lancée en partenariat avec la Banque Royale du Canada pour aider les éditeurs de livres canadiens à accéder à des capitaux ou à en obtenir davantage au moyen de marges de crédit. Le ministère du Patrimoine canadien a travaillé en étroite collaboration avec la Banque Royale pour élaborer le PPEL et il continuera à travailler avec cette banque pour administrer ce programme. À ce jour, le PPEL a reçu neuf demandes d'éditeurs canadiens; quatre d'entre elles ont été approuvées; on est en train d'examiner les cinq autres.

En vertu d'une nouvelle entente avec la Banque de développement du Canada (BDC), le Fonds de développement des industries culturelles (FDIC) a été renouvelé et adapté pour en faire éventuellement une caisse autonome. À compter de 1999-2000, au moyen du FDIC, la BDC offrira aux entreprises culturelles admissibles des prêts à terme, en guise de fonds de roulement, à un nouveau taux d'intérêt plus commercial, c'est-à-dire le taux préférentiel plus trois pour cent pour

les deux premières années. De plus, la BDC fournira un niveau comparable de financement aux entreprises du secteur culturel au moyen de ses propres produits financiers à des taux d'intérêt commerciaux standard.

Administration de programmes fiscaux conçus pour aider les producteurs de films et de bandes vidéo à contenu canadien : Le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) administre, conjointement avec Revenu Canada, le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC), qui a été créé pour favoriser la création d'émissions canadiennes et développer un secteur de production nationale dynamique. Le BCPAC fournit aussi un soutien administratif à Revenu Canada pour le crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP), qui est conçu pour faire encore plus du Canada un lieu de prédilection pour les productions cinématographiques et magnétoscopiques qui emploient des Canadiens et des Canadiennes talentueux, pour renforcer l'industrie de la production et pour obtenir des investissements.

La société Coopers & Lybrand a mené un sondage auprès des clients du BCPAC pour aider à améliorer la prestation des services à ces derniers (*CAVCO Client Satisfaction Survey*, 1998). Selon les résultats de ce sondage, les mécanismes de prestation des services ont besoin d'être améliorés dans les domaines de la gestion, des communications, de l'information et du traitement des demandes. On a donné suite à de nombreuses recommandations, notamment celles concernant un système de suivi efficace pour surveiller la progression des dossiers, un service téléphonique sans frais fourni dans nos deux langues officielles par des agents du crédit d'impôt, un bulletin d'information trimestriel distribué à tous les clients du BCPAC et la création d'un comité chargé d'harmoniser les exigences du BCPAC et d'autres organismes de financement, dont les organismes provinciaux qui s'occupent de crédit d'impôt, Téléfilm Canada et des fonds indépendants. D'autres recommandations sont en voie d'être mises en application et l'on effectuera un sondage de suivi auprès des clients pour évaluer le succès de ces initiatives. En outre, le BCPAC travaille avec Revenu Canada à la coordination d'un programme de

formation d'envergure nationale à l'intention des clients, afin de leur faciliter le processus de demande de crédits d'impôt.

Appui aux besoins des exportateurs de produits culturels dans un marché en expansion et en développement : Afin d'améliorer l'état de préparation des exportateurs

et la connaissance que les exportateurs de produits culturels ont des marchés, le Ministère travaille à l'établissement de liens dans l'ensemble du gouvernement fédéral, ainsi qu'avec les partenaires publics et privés à tous les niveaux. Au cours de l'an dernier, le Ministère a fourni à 75 exportateurs de produits culturels des renseignements sur des services et des contacts gouvernementaux ou ministériels. De plus, des produits pour les exportateurs (par exemple les manuels de référence des exportateurs et les profils de marchés) ont été élaborés et distribués aux exportateurs culturels canadiens. Les résultats obtenus seront évalués au moyen d'un sondage sur la satisfaction des clients.

En 1998, le Ministère est devenu membre à part entière de l'Équipe Canada inc. afin que les exportateurs culturels aient accès au réseau fédéral d'appui à l'exportation. Des consultations avec les exportateurs culturels ont été entreprises, conjointement avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Industrie Canada, afin de cerner leurs besoins en matière d'état de préparation et de services d'appui au développement des marchés. En outre, le Ministère a créé, avec le Bureau du commerce avec les États-Unis du MAECI, un programme d'éducation prioritaire pour les exportations vers les États-Unis. En travaillant sans relâche avec d'autres membres de l'Équipe Canada inc. et les agences de développement économique régional, le Ministère s'efforce de faire en sorte que le réseau commercial gouvernemental soit homogène et qu'il fonctionne aussi bien dans toutes les régions du Canada.

En préparation des négociations sur le commerce international, les ministères du Patrimoine canadien et des Affaires étrangères et du Commerce international sont à élaborer une stratégie permettant au Canada de conserver de la souplesse dans la promotion et la préservation de l'identité culturelle canadienne, et permettant aux produits culturels canadiens de s'épanouir dans un environnement global juste et prévisible, tant au pays qu'à l'étranger. Afin d'alimenter la discussion, ces ministères ont consulté les groupes clients au Canada; ils ont également consulté d'autres pays.

Arts – Réalisations

Quelque 26 000 artistes et artisans oeuvrent dans le domaine des arts visuels et de l'artisanat au Canada. Les arts littéraires occupent environ 15 000 auteurs, dont les oeuvres créent plus de 70 000 emplois. L'on dénombre quelque 600 organismes professionnels des arts de la scène à but non lucratif, dont des orchestres, des troupes de théâtre et des compagnies de danse et d'opéra, au sein desquels travaillent plus de 19 000 danseurs et danseuses, chorégraphes, acteurs et actrices, musiciens et musiciennes, chanteurs et chanteuses, compositeurs, auteurs, metteurs en scène et techniciens et techniciennes. Le Canada est également l'hôte de 170 festivals internationaux ou nationaux des arts.

L'excellence
et l'innovation
dans le milieu
artistique.

Cultiver le talent : Le secteur artistique du Canada repose sur les talents de ses membres, et ces talents sont cultivés par des institutions nationales de formation qui reçoivent un soutien financier du Programme national de formation dans le secteur des arts. Le Programme apporte une aide à 14 institutions aussi diverses que l'école du Royal Winnipeg Ballet, le Royal Conservatory of Music, l'Atelier lyrique de l'Opéra de Montréal et le Centre for Indigenous Theatre. Les finissants de ces établissements deviennent des chefs de file dans leur discipline à l'échelle tant nationale qu'internationale. Ainsi, un examen mené en 1998 a permis de constater que ces institutions et leurs finissants apportent des contributions importantes à leur discipline et au développement culturel du Canada (*Review of Cotribution Agreements with the National Ballet School, the National Theatre School of Canada, and the National Circus School*, 1998).

Une stabilité
financière et
une plus
grande
autonomie
des
organismes à
vocation
artistique.

Mise en valeur du potentiel : La nécessité d'une structure organisationnelle solide pour les organismes canadiens à vocation artistique est de plus en plus manifeste. Par le truchement de projets de stabilisation dans le domaine des arts, le Ministère consent des incitatifs et un appui financiers à la direction d'organisations à vocation artistique pour l'avancement de leurs objectifs culturels et communautaires en accroissant la capacité de celles-ci à administrer, recueillir des fonds et joindre de nouveaux publics. Ces projets sont possibles grâce aux partenariats productifs qui existent entre le gouvernement du Canada, d'autres ordres de gouvernement, des fondations et le secteur privé.

Deux projets-pilotes, le fonds de stabilisation des arts de la scène de l'Alberta (APASF) et l'équipe de stabilisation des arts de Vancouver (VAST), sont menés et s'avèrent très fructueux quand il s'agit de renforcer les organisations canadiennes à vocation artistique. Dans les deux cas, l'investissement fédéral représente moins de 15 p. 100 des ressources reçues par les organisations admissibles, ce qui illustre l'efficacité du projet pour ce qui est de recueillir des sommes importantes auprès du

secteur privé. Présentement, plus de 30 organisations participent aux deux projets-pilotes.

La mise sur pied des projets en Alberta et à Vancouver et les résultats favorables obtenus par ceux-ci ont créé un élan, qu'a su saisir le Ministère. Par le foisonnement d'idées et le maillage facilités par le Ministère, des initiatives de mise en valeur du potentiel de même type sont en voie d'élaboration dans toutes les régions du Canada, y compris la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Ontario. Cette expérience vise à faire en sorte que les connaissances, l'expertise et les pratiques idéales relevées soient incluses dans tous les nouveaux projets.

Des auditoires et des possibilités pour les organismes canadiens à vocation artistique et culturelle.

Appuyer les festivals et les manifestations artistiques spéciales

Le Programme d'initiatives culturelles (PIC) apporte une aide financière aux organisations artistiques professionnelles à but non lucratif offrant des spectacles qui mettent en vedette des artistes provenant de plus de deux provinces ou territoires. En 1998-1999, le Programme a distribué un peu plus de 5,1 millions de dollars à 170 festivals et manifestations artistiques spéciales qui se sont tenus aux quatre coins du pays. Cela comprenait 20 manifestations, comme le Halifax Local Currents Festival of Atlantic Dance et le Regina Folk Festival, qui ont reçu leur première aide financière du PIC. D'autres disciplines artistiques, comme le théâtre, les arts littéraires, les arts visuels et les arts médiatiques, et des programmes multidisciplinaires étaient également présentés dans les festivals financés par le Programme d'initiatives culturelles. Soixante-sept manifestations ont offert des programmes pour les jeunes tout en permettant à des artistes de diverses origines culturelles de partager la scène d'un océan à l'autre. Près de 20 activités financées par le PIC ont fait une promotion active du développement des communautés linguistiques minoritaires.

Les processus de présentation et d'évaluation des demandes au titre du Programme des initiatives culturelles ont été révisés en vue d'en accroître la transparence et l'efficacité. Dans le cadre de la révision, les données extraites des demandes serviront désormais à évaluer la croissance du public assistant aux activités financées par le Programme.

Des partenariats noués avec d'autres organismes ou ministères fédéraux, comme les Affaires étrangères et le Commerce international, le Conseil des arts du Canada et le Programme des langues officielles, prévoient l'appui de réalisations artistiques et d'activités de promotion, comme le forum international et la rencontre de prospection organisés par le Commerce international des arts de la scène (CINARS) et les coproductions et les tournées internationales financées par la

Commission internationale du théâtre francophone (CITF).

Le Ministère a joué un rôle majeur lors de la célébration des journées internationales de la musique, du théâtre et de la danse, en partenariat avec la communauté artistique et plusieurs sociétés de la Couronne faisant partie du portefeuille du Patrimoine canadien (dont le Conseil des arts du Canada, la Société Radio-Canada et l'Office national du film), afin de sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes aux arts de la scène. Parmi les projets et les événements consacrés aux journées internationales figuraient un concert radiodiffusé en direct par la Chaîne culturelle de Radio-Canada et CBC Radio Two, la création d'un site Web mettant notamment en liaison les professeurs et leurs étudiants avec la communauté théâtrale canadienne par l'intermédiaire de Rescol/Schoolnet d'Industrie Canada, et la diffusion d'un message d'intérêt public sur la danse sur les réseaux de télévision publics et privés.

Patrimoine – Réalisations

C'est par les contacts avec leur patrimoine culturel que les Canadiens et les Canadiennes peuvent voir et comprendre d'où ils viennent, qui ils sont et ce qu'ils peuvent devenir. En aidant la communauté des institutions et des organismes du patrimoine canadien à préserver et à présenter notre patrimoine culturel, les politiques, les programmes et les dispositions législatives du Ministère en matière de patrimoine nous aident aussi à nous comprendre, nous, et la place que le Canada tient dans le monde.

Favoriser
l'appréciation
de nos
collections
patrimoniales
et l'accès à
celles-ci.

Appuyer les institutions du patrimoine : Le Ministère a déposé en 1998 un projet de loi en vue de la création d'un programme d'indemnisation pour les expositions itinérantes. Ce programme de partenariat entre le gouvernement et les institutions du patrimoine représente une façon rentable de protéger les biens culturels. Le gouvernement assumera les risques encourus par les expositions itinérantes et ne fournira une aide financière que dans le cas de perte d'objets culturels ou de dommages réels à ceux-ci. La formule du programme est unique dans le monde du fait qu'y sont admissibles les expositions nationales comme les expositions internationales. Ce programme contribuera réellement à accroître l'accès des Canadiens et des Canadiennes à notre patrimoine tout en réduisant les coûts à absorber par les institutions hôtes. Le Programme des expositions internationales déjà en vigueur continuera de faciliter la circulation d'importantes collections patrimoniales venant de l'étranger dans des musées et des établissements connexes du Canada.

Le Programme d'aide aux musées (PAM) offre une aide financière aux organisations nationales du patrimoine et des subventions de contrepartie au titre de projets à des musées et des organismes connexes qui ne relèvent pas de l'administration fédérale. Les propositions de financement sont évaluées par des pairs pour assurer le respect des plus hautes normes en matière de muséologie. Le Programme a versé plus de 6,7 millions de dollars en 1998-1999 à quelque 200 projets relatifs à l'entretien et la gestion de collections canadiennes, à des activités de perfectionnement professionnel et à des expositions et des programmes destinés au public. À la suite d'un examen interne du Programme, on a procédé à des rajustements à celui-ci et décidé de privilégier l'accès de tous les Canadiens et toutes les Canadiennes aux collections patrimoniales du Canada.

Le Programme des biens culturels mobiliers offre des subventions à des établissements désignés pour l'achat ou le rapatriement d'exemples importants du patrimoine culturel canadien mobilier qui sont menacés par l'exportation. Le Programme fait également office de secrétariat pour la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels, qui a mission de délivrer des certificats à l'égard des biens culturels qui sont donnés à des établissements désignés au Canada et de déterminer la juste valeur marchande des biens aux fins de l'impôt sur le revenu. En

1998-1999, le Programme a consenti 26 subventions totalisant 1,16 million de dollars pour que restent ou que soient rapatriés au Canada des exemples importants du patrimoine culturel national.

Innovation et coopération en matière de préservation, de promotion et de gestion des collections et des ressources nationales.

Établir des partenariats : Le Ministère a poursuivi ses partenariats de collaboration avec la communauté patrimoniale afin de faciliter la protection du patrimoine canadien qui prend diverses formes. Par exemple, la contribution financière versée par le Ministère à l'Alliance pour le patrimoine audiovisuel canadien a permis à cette association nationale d'entreprendre deux projets visant à améliorer la gestion des ressources audiovisuelles et à exposer les plus grandes oeuvres de notre patrimoine audiovisuel.

La préservation du patrimoine canadien et l'efficacité de l'accès à ce patrimoine dépendent autant de la documentation et de l'interprétation concernant les collections que de la conservation matérielle des objets eux-mêmes. Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP), organisme de service spécial du Ministère, a été créé en 1972 pour encourager la saine gestion des connaissances et des collections acquises par les musées et pour assurer au public l'accès à ces connaissances, grâce à un répertoire national des collections muséales du pays.

Le site Web du RCIP est aujourd'hui le fruit de la collaboration volontaire de

500 musées membres de diverses tailles et d'autres partenaires du secteur sans but lucratif, ce qui représente une augmentation de plus de 40 p. 100 par rapport à l'année dernière. Ces partenaires travaillent de concert pour assurer un vaste accès au contenu patrimonial aux fins d'éducation et d'appréciation du public, ainsi que pour le bienfait collectif des participants.

Assurer un accès virtuel : En 1998-1999, le nombre d'utilisateurs du site Web du RCIP a continué de croître de façon importante. Par exemple, le nombre de demandes d'accès par jour a presque doublé au cours de l'année, atteignant ainsi plus de 40 000 (16 millions pour l'année). De plus, le site a remporté deux prix internationaux.

Artefacts Canada (le registre national des collections muséales du Canada) a été amélioré afin d'accroître sa capacité d'images et de rendre son contenu plus attrayant, tant pour les écoliers que pour le grand public.

Le RCIP a entre autres rôles celui d'aider les musées à renforcer leur capacité professionnelle d'utiliser la technologie pour gérer leurs informations et les rendre accessibles au public. Cette année, il a élaboré un cours en direct sur le choix de logiciels de gestion des collections et leur mise en place. En plus d'être utilisé par les établissements, le cours fait maintenant partie d'un programme universitaire d'études muséales.

Les musées, lorsqu'ils mettent leur contenu à la disposition du public dans Internet, sont préoccupés par la gestion de leur propriété intellectuelle. Dans le cadre de ses recherches permanentes dans ce domaine, le RCIP a, cette année, entrepris deux études : une analyse du potentiel commercial de la propriété intellectuelle des musées et une analyse des « meilleures pratiques » des musées au chapitre de la gestion de la propriété intellectuelle.

Dans un effort soutenu pour assurer un accès facile et efficace aux ressources d'information dans les deux langues officielles, le RCIP, en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (Services de traduction), a ajouté des équivalents de langue française à la terminologie standard utilisée par les musées pour documenter leurs collections. L'intégration de ces termes dans l'architecture de recherche du RCIP aidera le public qui effectue des recherches dans une langue à trouver les ressources pertinentes des musées participants utilisant l'autre langue.

Le partenariat du RCIP avec l'Association des musées canadiens, CultureNet et Statistique Canada a permis la création du guide *À la découverte du patrimoine*,

un accès sur le Web à plus de 2 000 musées, attraits et manifestations, partout au Canada. Conçu aussi bien à l'intention du public local que des voyageurs, ce guide complet en direct (accessible à partir du site Web du RCIP, www.rcip.gc.ca) accroîtra la visibilité du patrimoine canadien.

Enfin, le RCIP participe à des travaux de recherche pour élaborer des normes qui aideront les gens à obtenir des résultats plus précis lors de leurs recherches dans Internet. Grâce à un partenariat international, le RCIP a mis à l'essai la norme sur les métadonnées « Dublin Core », conçue pour déterminer clairement la source et la nature du contenu dans Internet. Par suite de ces travaux, le partenariat publiera, en 1999-2000, un guide sur les « meilleures pratiques » à l'intention des musées.

Des collections patrimoniales répondant aux normes d'excellence.

L'Institut canadien de conservation (ICC), organisme de service spécial du Ministère, a pour mandat de promouvoir le soin et la préservation adéquats du patrimoine culturel mobilier du Canada et de faire avancer la pratique, la science et la technologie de la conservation. L'ICC joue ainsi un rôle unique de soutien auprès des musées, des archives et des bibliothèques du pays.

Diffuser de l'information sur la conservation : La diffusion d'information sur la conservation est un élément stratégique du mandat de l'ICC et contribue à l'amélioration des pratiques de conservation des collections patrimoniales canadiennes et de l'état de celles-ci. À cette fin, l'ICC utilise divers moyens : publications, l'Internet, formation, séminaires, services de consultation et autres. Le site Web de l'ICC a reçu 708 385 demandes d'accès en 1998-999, tandis que le nombre de visiteurs du site s'élevait à 48 481, une augmentation de 154 p. 100 par rapport à l'an dernier. La vente et la distribution des publications et des produits de l'ICC ont aussi enregistré une forte hausse (55 p. 100, pour un total de 65 376 dollars).

Élaborer des normes et des outils : L'ICC a été très actif à élaborer des normes et des outils visant à mieux préserver et à mieux comprendre les collections, ainsi qu'à faire avancer la pratique de la conservation. Par exemple, l'Institut est un membre d'un groupe qui rédige actuellement un texte qui fait autorité sur les musées, les bibliothèques et les archives. Ce document contiendra des renseignements particuliers sur les facteurs à prendre en considération lors de la conception et de la construction de structures spécialisées et sera un outil de référence pour les ingénieurs d'Amérique du Nord.

En outre, l'ICC a mis à l'essai un outil et un protocole d'examen qu'il a élaborés pour orienter et aider les spécialistes dans l'examen de l'état des collections patrimoniales ainsi que l'établissement des priorités en matière de préservation des

collections. Cet outil a servi l'an dernier à faire l'examen de 15 musées des Forces canadiennes au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Des améliorations y seront apportées cette année, lorsque d'autres musées, au Québec et en Colombie-Britannique, feront l'objet d'un examen. On envisagera aussi la viabilité de la commercialisation de ce produit.

Au cours des cinq dernières années, l'ICC, dans le but d'améliorer l'état des futures collections d'archives et de bibliothèques, a effectué des recherches afin de déterminer les facteurs qui influent sur la permanence du papier. Cette recherche qui fait oeuvre de pionnier dans le domaine a été publiée dans *Restaurator* (volumes 19 et 20). Fondées sur les résultats de cette recherche, les discussions sur les normes canadiennes et internationales en matière de papier permanent se poursuivront au cours de la prochaine année.

Renforcer la prestation des services grâce à la production de recettes : En 1998-1999, l'ICC a consacré des ressources considérables au traitement d'objets (par exemple, les médailles de John McRae et la sérigraphie de Matisse intitulée l'Océanie), ce qui lui a rapporté 438 000 dollars. L'ICC a fait parvenir un questionnaire de rétroaction aux clients qui ont payé pour les services de l'ICC. Les résultats indiquent que ces clients étaient « satisfaits » et « très satisfaits ». L'information tirée des réponses servira à améliorer la qualité des conseils et de l'appui prodigués aux clients; elle permettra aussi de mieux définir et de mieux cibler les services offerts par l'ICC.

L'ICC a facilité l'accès à des collections patrimoniales grâce au déplacement de 253 expositions par les Services de transport d'expositions (STE), un service de transport et d'entreposage autofinancé pour les objets d'art. Les STE ont généré des recettes de l'ordre de 684 000 dollars en 1998-1999 et ont assuré le transport d'expositions à 127 établissements. L'ICC a aussi versé 78 000 dollars grâce à une entente avec l'Association des musées canadiens et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, pour la création de la base de données du Centre d'échanges d'expositions (CEE). La base de données, accessible sur le site Web du CEE, a été lancée en décembre 1998 et a facilité l'échange de 61 expositions.



Secteur d'activité d'Identité canadienne

Objectif : Le secteur d'activité d'Identité canadienne vise à aider les Canadiens et les Canadiennes à reconnaître et à célébrer leur identité commune et leur permettre d'accroître leur contribution à la société canadienne.

Identité canadienne

Dépenses prévues	353 747 000 \$
Autorisations totales	404 333 000 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	402 697 000 \$

Langues officielles - Réalisations

Des Canadiens et des Canadiennes qui sont sensibles à notre dualité linguistique et jettent des passerelles afin de surmonter les barrières linguistiques.

Le ministère du Patrimoine canadien compte une série de programmes qui permettent de découvrir et d'apprécier la dualité linguistique de ce pays. Ces programmes favorisent les échanges entre francophones et anglophones et valorisent les avantages économiques, sociaux et culturels de cette dualité. Mentionnons, par exemple, l'appui aux organismes bénévoles désireux d'offrir leurs services dans les deux langues officielles ainsi que l'appui à la recherche et à la création de regroupements pour l'enseignement des langues qui permettent à l'expertise canadienne de demeurer à l'avant-garde.

Le ministère du Patrimoine canadien oeuvre à la promotion de l'apprentissage de la langue seconde. L'augmentation constante du taux de bilinguisme chez les jeunes démontre l'efficacité de cette intervention. Le Ministère a versé 62,6 millions de dollars en 1998-1999 aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour l'enseignement du français et de l'anglais, langues secondes. Grâce à cet appui, plus de 2,7 millions de jeunes Canadiens et Canadiennes apprennent une langue seconde; plus de 300 000 de ces jeunes étudient en classes d'immersion. Une augmentation de 48 millions de dollars par année a été annoncée en mars 1999 au Programme des langues officielles dans l'enseignement. Cette hausse permettra, entre autres, d'accroître le nombre d'étudiants inscrits à de tels programmes et de renforcer les réseaux de parents et d'organismes qui oeuvrent à la promotion de

l'apprentissage de la langue seconde.

Deux programmes nationaux d'échange offrent aux jeunes Canadiens et Canadiennes la chance de vivre l'expérience de la dualité linguistique. Ces programmes ont bénéficié d'un budget de 15,2 millions de dollars en 1998-1999 et 7 000 jeunes ont pu en profiter.

L'Année de la Francophonie canadienne se déroule de mars 1999 à mars 2000, notamment pour souligner la tenue du VIII^e Sommet de la Francophonie à Moncton en septembre 1999. Avec un budget totalisant 7 millions de dollars, le Ministère travaille en partenariat avec les secteurs public et privé et les réseaux communautaires pour souligner, au moyen de diverses activités, l'apport des francophones de notre pays à l'identité canadienne.

Des communautés minoritaires de langue officielle qui contribuent pleinement à l'épanouissement de la société canadienne.

Le ministère du Patrimoine canadien contribue au développement des communautés francophones vivant à l'extérieur du Québec et de la communauté anglophone du Québec de plusieurs façons. Ainsi le Ministère a versé 97 millions de dollars aux provinces et territoires en 1998-1999 pour les appuyer dans leurs efforts d'améliorer l'accès à une éducation de qualité dans la langue de la minorité. Cet appui a permis à plus de 260 000 jeunes des communautés minoritaires d'étudier dans leur langue dans plus de 1 000 écoles primaires et secondaires de toutes les régions du pays. Dans ce contexte, une contribution fédérale de 90 millions de dollars sur cinq ans a été accordée au gouvernement de l'Ontario, en juin 1998, pour parachever la gestion scolaire de langue française. L'augmentation de 48 millions de dollars par année annoncée en mars 1999 au Programme des langues officielles dans l'enseignement permettra, entre autres, d'aider les conseils scolaires minoritaires de langue officielle à offrir une éducation de qualité comparable à celle dont jouit la majorité et d'étendre l'enseignement postsecondaire francophone, notamment dans des secteurs de pointe comme la santé.

Les ententes sur la promotion des langues officielles conclues avec toutes les provinces et les territoires, à l'exception de la Colombie-Britannique, permettent la mise en place ou l'amélioration d'une vaste gamme de services provinciaux et territoriaux dans la langue officielle de la minorité. Ces services touchent notamment l'administration de la justice, la santé et les services sociaux ainsi que le développement économique et communautaire. La création du Centre national de formation en santé en français, conjointement avec l'Université d'Ottawa, est un exemple concret de cet engagement.

En mars 1999, une hausse de 4 millions de dollars a été annoncée pour ces ententes sur la promotion des langues officielles, portant ainsi le budget annuel du programme à 13,4 millions de dollars. Cette augmentation des fonds permettra d'élargir la gamme des services offerts par les provinces et les territoires et aidera à conclure une première entente avec le Nunavut.

Le Ministère, par le biais des ententes Canada-communautés signées avec chacune des communautés minoritaires de langue officielle provinciales et territoriales ainsi qu'avec les organismes francophones nationaux, contribue au financement des activités de plus de 350 organismes de représentation, de services, d'animation et d'éducation communautaires. L'injection de 10 millions de dollars par année dans le budget de ce programme porte le financement annuel à près de 32 millions de dollars, un niveau encore jamais atteint. Cette majoration des budgets permettra de conclure une nouvelle série d'ententes Canada-communautés, d'appuyer des projets pancanadiens ayant un impact à long terme sur le développement des communautés ainsi que de mettre en place de nouvelles initiatives et gammes d'activités économiques, sociales et culturelles.

Le Ministère incite les institutions fédérales à tenir compte des besoins des communautés minoritaires dans la planification de leurs activités, principalement au niveau du développement culturel, du développement des ressources humaines et du développement économique. Dans le cadre de la majoration des programmes d'appui aux langues officielles, le Ministère s'est engagé à donner un nouvel élan à l'engagement gouvernemental envers les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Ministère a l'intention de mettre en place un fonds qui offrira un financement de contrepartie pour encourager les ministères et autres organismes à appuyer les communautés de langue officielle par l'établissement de partenariats et de nouveaux modes de collaboration.

Identité canadienne - Réalisations

Des
Canadiens et
des
Canadiennes
qui
apprennent à
se connaître
et à connaître
notre pays.

Encouragement de l'enseignement et de l'apprentissage de l'histoire du Canada : En janvier 1999, l'Institut d'études canadiennes de l'Université McGill a organisé à Montréal, en partenariat avec le Programme des études canadiennes du Ministère, une conférence nationale intitulée : « L'avenir de notre passé : une conférence sur l'innovation de l'enseignement et de l'apprentissage de l'histoire ». Les participants y ont examiné différentes façons de rendre plus efficaces l'apprentissage et l'enseignement de l'histoire canadienne. Une évaluation de la conférence a été effectuée par la Direction générale des examens ministériels (août 1999). Cette conférence était la plus importante jamais consacrée à cette discipline au Canada.

Plus de 600 personnes y ont assisté, et 92 p. 100 l'ont jugée d'au-dessus de la moyenne à excellente.

Des partenariats pour fêter le Canada : Du 21 juin au 1^{er} juillet 1998, les Canadiens et les Canadiennes ont célébré leur histoire, leurs valeurs et leur patrimoine. Le coup d'envoi de l'initiative « Le Canada en fête! » a été donné le 21 juin, Journée nationale des Autochtones, dont les activités visent à souligner les contributions des nombreuses cultures autochtones à la société canadienne. Le point culminant de ces 11 jours de festivités a été la Fête du Canada, le 1^{er} juillet.

« Le Canada en fête! » aurait été impossible sans la participation et la contribution inestimable de partenaires tels que les comités bénévoles de la Fête du Canada, les organismes du portefeuille de Patrimoine canadien, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations municipales, le secteur privé et de nombreux ministères fédéraux. Les Canadiens et les Canadiennes d'un océan à l'autre ont participé aux événements et aux activités du « Canada en fête! » Les comités bénévoles de la Fête du Canada de chaque province et territoire ont aidé à la mise en oeuvre de l'initiative « Le Canada en fête! » et ont conseillé le Ministère quant au financement des activités locales.

« Le Canada en fête! » a également servi de cadre au « Défi de l'affiche », un concours qui permet aux jeunes Canadiens et Canadiennes d'exprimer au moyen d'un dessin leur fierté d'être Canadiens et Canadiennes et ce que signifie pour eux le Canada. Des guides d'activités ont été distribués aux enseignants par l'entremise des ministères de l'éducation des provinces et des territoires, de groupes de jeunes, de bibliothèques et de centres commerciaux. Plus de 19 000 jeunes ont participé à ce concours. Un finaliste a été choisi dans chaque province et territoire, et un jury a désigné le lauréat national.

Le jeu de table « La grande aventure canadienne », conçu pour faire mieux apprécier aux jeunes Canadiens et Canadiennes leur histoire, leurs symboles et leurs institutions, a été mis à jour. Il renferme maintenant des questions sur le Nunavut, ainsi que sur les héros et les sports canadiens. Plus de 250 000 exemplaires du jeu de table ont été distribués principalement par les ministères provinciaux et territoriaux de l'éducation aux écoles sous leur juridiction.

Différentes sources permettent de savoir si les Canadiens et les Canadiennes connaissent les activités organisées dans le cadre de l'initiative « Le Canada en fête! » et y participent (par exemple, les comités de la Fête du Canada, les reportages des médias, les commentaires des bureaux régionaux et de district). Afin d'évaluer l'incidence de ces activités sur la population, on établira des indicateurs de rendement et on procédera à un sondage.

Des Autochtones en milieu urbain et hors des réserves qui sont en mesure de définir et d'aborder les problèmes sociaux, culturels, politiques et économiques qui les affectent.

Préservation des langues autochtones : La Ministre a annoncé la création du Programme des langues autochtones le 19 juin 1998. Ce programme est assorti d'un ensemble de principes sous-jacents et de modalités qui en orienteront la gestion et l'exécution par les organisations autochtones. Un accord de transfert pluriannuel (1998-2002) a été conclu avec l'Assemblée des premières nations. De plus, l'Inuit Tapirisat du Canada et ses six membres affiliés régionaux ont signé des accords provisoires (septembre 1998 - mars 1999), de même que le Ralliement national des Métis et ses cinq membres affiliés provinciaux.

L'Assemblée des premières nations verse l'allocation pour les langues des Indiens et des Premières nations, qui représente environ 75 p. 100 des fonds du Programme. L'Inuit Tapirisat du Canada et ses membres affiliés se chargent de l'allocation pour l'inuktitut, ce qui représente à peu près 15 p. 100 des fonds. Enfin le Ralliement national des Métis et ses membres affiliés se chargent de l'allocation pour la langue michif, soit les 10 p. 100 restants.

On est en train d'établir un cadre d'évaluation avec les trois organisations autochtones nationales qui gèrent le Programme, afin de les aider à l'évaluer, à en assurer le suivi ininterrompu et à rendre compte de son efficacité. D'après les rapports déjà fournis, tout un éventail d'activités communautaires est déjà en marche partout au pays. On s'efforcera d'aider les organismes d'exécution autochtones à mieux comprendre leur rôle de gestionnaires et d'exécutants de programmes fédéraux ainsi que les rapports financiers et autres qui sont attendus d'eux.

Amélioration des perspectives économiques, sociales et personnelles des jeunes Autochtones en milieu urbain :

Dans le cadre de l'Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones, une somme de 100 millions de dollars sera versée pendant une période de cinq ans (1998-2003) pour financer des projets adaptés à la culture autochtone concernant, entre autres, les questions suivantes : la réussite et le parachèvement des études; la formation et l'orientation professionnelles; l'autonomie fonctionnelle et l'éducation des enfants; les gangs, la violence et la criminalité; les besoins en matière de santé,

de culture et de loisirs. L'Initiative vise essentiellement à améliorer les perspectives économiques, sociales et personnelles des jeunes Autochtones qui vivent en milieu urbain. Elle concrétise les engagements pris par le gouvernement et constitue l'une des activités clés liées à la Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain.

Les projets s'adressent aux jeunes Autochtones de 15 à 24 ans qui vivent dans des collectivités d'au moins 1 000 habitants à l'extérieur des réserves, quels que soient leur statut, leur culture et leur sexe. Dans certaines circonstances, les enfants de 10 à 14 ans et les jeunes adultes de 25 à 29 ans sont également admissibles.

L'Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones est gérée et administrée en association avec trois organisations nationales qui représentent les Autochtones et leur dispensent des services, leurs organisations membres, et la jeunesse autochtone. Une évaluation sera faite en 2002.

Une
compréhension
par des
Canadiens et
des
Canadiennes
du rôle et de
l'importance
des droits de
la personne.

Meilleure connaissance et compréhension de la Déclaration universelle des droits de l'homme : La campagne mise sur pied pour inciter les Canadiens et les Canadiennes à commémorer le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme a été lancée le 10 décembre 1997. Menée à deux niveaux, elle visait les collectivités canadiennes, les ministères et les organisations non gouvernementales. Son deuxième niveau s'adressait aux jeunes de 12 à 19 ans. Ceux-ci ont été invités à se renseigner sur les droits de la personne dans le cadre de la campagne « Credo ». Il s'agissait pour eux de réfléchir à ces droits et de dresser une liste de ceux auxquels ils croient.

Le site Web de « Credo » s'est révélé être l'un des centres d'intérêt de la campagne. Il a été visité par des jeunes de tout le Canada et de l'étranger. On y trouve des ressources, des documents d'information, des nouvelles et d'autres renseignements et activités, ainsi qu'un forum où les jeunes peuvent dire ce qu'ils pensent des droits de la personne et prendre connaissance des idées exprimées par d'autres jeunes sous forme de prose, d'art, ou de poésie. En tout, 1 300 credos ont été soumis. À l'automne de 1998, les jeunes ont été invités à voter en utilisant un bulletin de participation incluant leur credo; plus de 13 000 d'entre eux l'ont fait, par le courrier ou directement sur le site Web de « Credo ». Le résultat, annoncé le 10 décembre 1998, a été le « Palmarès credo des droits de la personne de la jeunesse canadienne ». Plus de 34 000 affiches présentant ce palmarès ont été distribuées aux participants.

Les Canadiens et les Canadiennes de toutes les provinces et des territoires, et plus particulièrement les jeunes, ont participé en grand nombre aux activités organisées pour marquer le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le matériel produit pour la campagne « Credo » a été distribué dans près de 15 000 écoles du pays. Les ministères, les organismes et les organisations non gouvernementales ont reçu plus de 40 000 trousseaux d'information. Celles-ci ont également été largement diffusées au moyen d'une ligne sans frais; en réponse aux milliers de demandes faites par téléphone et par télécopieur, 429 000 documents ont été distribués, dont plus de 45 000 trousseaux d'information.

Multiculturalisme – Réalisations

La population et les institutions du Canada reconnaissent et respectent la diversité du pays, ce qui permet aux Canadiens et Canadiennes de toutes origines d'éprouver un sentiment d'appartenance et d'attachement à l'égard du Canada.

Appui financier : Le Programme du multiculturalisme a travaillé de concert avec les Canadiens et les Canadiennes en appuyant les efforts des collectivités pour lutter contre le racisme, la discrimination systémique, la haine et les préjugés, et en aidant des projets qui mettent l'accent sur l'initiative communautaire, le partenariat et l'entraide. Le Ministère a pris des mesures pour répondre aux observations et aux recommandations du vérificateur général du Canada (rapport de 1998, chapitre 27) et du Comité permanent des comptes publics (rapport de mars 1999) sur la nécessité de clarifier davantage les objectifs du Programme du multiculturalisme et de recueillir de l'information sur son rendement. Le plan comprend : aide et orientation à tout le personnel du Programme afin qu'il puisse bien interpréter les objectifs ainsi que les buts et les priorités approuvés pour 1998-2001, mise à jour d'une documentation de référence complète et élaboration et mise sur pied d'ateliers de formation pour le personnel impliqué dans la prestation des subventions et des contributions du Programme du multiculturalisme.

Promotion de la sensibilisation et la valorisation de la diversité : Afin de souligner la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le Ministère a mis sur pied sa campagne annuelle du 21 mars qui vise à sensibiliser tout particulièrement les jeunes du secondaire au problème du racisme. Grâce à des partenariats avec des médias ethniques et des organisations non gouvernementales, on a pu déployer des efforts concertés pour réduire la violence familiale dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale. Les communautés ont obtenu de l'aide pour renforcer leurs capacités, ce qui leur a permis de prendre part à la prise de décisions concernant des secteurs clés de la politique canadienne et d'élaborer des stratégies relativement à leur avenir.

Appui à un engagement à la diversité de la part

Un traitement juste et équitable et le respect de la dignité humaine.

du gouvernement fédéral : Le Ministère s'est associé à un certain nombre de ministères et organismes fédéraux et à des organisations non gouvernementales afin de faire comprendre les dangers de l'intolérance et d'aider le gouvernement à mieux rejoindre les membres des communautés ethniques et des minorités visibles. Il a appuyé la mise en train et la diffusion des résultats de projets de recherche fondée sur les résultats pour éclairer le débat public et la prise de décisions gouvernementales, favoriser la prise en compte de la diversité dans les politiques institutionnelles et éliminer la discrimination des politiques et pratiques des institutions publiques.

Sport – Réalisations

L'excellence et la célébration des réalisations dans le sport.

Aide aux athlètes et aux entraîneurs : Au cours de l'exercice financier 1998-1999, le Ministère a fourni une somme de 8,3 millions de dollars sous forme d'allocations de subsistance et d'entraînement à plus de 1 000 athlètes de haut niveau dans 45 disciplines sportives différentes, 24,7 millions de dollars à des organismes nationaux de sport (ONS), 6 millions de dollars à des organismes omnisports et 1,8 millions de dollars aux centres nationaux du sport, qui sont directement au service des athlètes et des entraîneurs. Sport Canada a également versé 9,9 millions de dollars pour la tenue de compétitions sportives internationales au Canada. Le *Programme d'aide aux athlètes : politiques, procédures et directives* et le *Guide de l'athlète* ont également été revus et publiés.

Sport Canada a élaboré un document intitulé *Fonds supplémentaire pour le sport : Lignes directrices* à l'intention des organismes nationaux de sport et des organismes de sport pour les athlètes handicapés. L'initiative du fonds supplémentaire prévoit le versement, pendant la période allant de 1998-1999 à 2002-2003, d'une somme de 10 millions de dollars par année au titre de l'aide aux athlètes de haut niveau, du soutien aux entraîneurs, de l'entraînement et de la compétition.

Promotion de la contribution du sport à la société canadienne : Le 22 avril 1998, on a rendu hommage aux médaillés canadiens sur la colline du Parlement à Ottawa. Plus de 60 médaillés des Jeux olympiques d'hiver et des Jeux paralympiques ainsi que leurs entraîneurs ont été présentés à la Chambre des communes pour la première fois dans l'histoire du Canada. L'événement a été retransmis par la chaîne de télévision parlementaire et annoncé dans les journaux à travers le Canada et sur le site Web de Sport Canada.

Sport Canada a fourni une contribution de 3,7 millions de dollars pour promouvoir le rôle des Jeux du Canada en tant que moyen d'affirmation de l'identité canadienne et de perfectionnement des jeunes athlètes dans certaines disciplines sportives. Sous le thème « L'unité par le sport », 3 200 jeunes de 12 à 20 ans venant des différentes provinces et des territoires se sont affrontés dans 21 sports lors de l'édition 1999 des Jeux d'hiver du Canada, tenus à Corner Brook (Terre-Neuve). De plus, 7 000 Canadiens et Canadiennes ont travaillé bénévolement dans le cadre de ces Jeux, auxquels on attendait 150 000 spectateurs. Le télédiffuseur officiel des Jeux, RDS/TSN, a présenté plus de 100 heures de couverture des Jeux pendant les deux semaines qu'ont duré ces derniers.

Une participation aux sports et aux activités connexes comme élément essentiel du développement social et de l'édification de la nation.

Accroissement de l'accès et de l'équité dans le

sport : Avec l'aide de la Canadian Association for the Advancement of Women and Sport and Physical Activity et de la Direction générale des examens ministériels du Ministère, Sport Canada a conçu et administré un sondage éclair auprès de 38 organismes nationaux de sport sur la participation des femmes dans le sport. Ces organismes utiliseront les résultats du sondage pour fixer des objectifs en matière d'égalité des sexes et pour sensibiliser leurs membres à cette question. L'un des grands principes de l'Initiative du fonds supplémentaire pour le sport est d'assurer aux femmes, aux athlètes handicapés et aux Autochtones un accès équitable aux programmes des organismes nationaux de sport.

Une base de ressources stable afin de soutenir un système canadien coordonné pour le sport de haut niveau

Promotion du système sportif canadien de

concert avec des partenaires clés : En décembre 1998, les ministres du Patrimoine canadien et des Finances ont coprésidé la Conférence nationale sur le sport et l'entreprise, organisée avec la collaboration du Conference Board of Canada. Quelque 70 représentants du milieu sportif, des gouvernements fédéral et provinciaux et des entreprises se sont rencontrés pour discuter des questions liées à la création et au maintien de partenariats de commandite entre les milieux sportifs et les entreprises.

De concert avec l'Association canadienne des entraîneurs et l'Association olympique canadienne, Sport Canada a parachevé la création d'un réseau de Centres nationaux du sport (à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal et dans le Canada atlantique). Ces centres compléteront les programmes des organismes nationaux de sport en ce qui touche la recherche de l'excellence chez les athlètes de haut niveau et s'emploieront plus particulièrement à coordonner la prestation des services de soutien essentiels aux athlètes et aux entraîneurs, ainsi que l'accès à ces services. Un comité national de coordination a été mis sur pied pour harmoniser les activités des centres partout au Canada.



Secteur d'activité de la Gestion ministérielle

Objectif : Le secteur d'activité de la Gestion ministérielle vise à assurer un leadership en matière d'orientations stratégiques et fournir un soutien en vue de l'exécution des programmes ministériels.

Gestion ministérielle

Dépenses prévues	51 731 000 \$
Autorisations totales	80 740 000 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	78 384 000 \$

Réalisations

Bon nombre des réalisations décrites tout au long de ce *Rapport sur le rendement* dépendent du travail du Secteur de la gestion stratégique (y compris des mémoires au Cabinet, des mesures législatives et les quelque 1 500 produits de communication). Les bureaux régionaux du Ministère à la grandeur du pays (qui comptent 25 points de service, dont celui du Nunavut) gèrent et exécutent les programmes qui servent le grand public. Des services ministériels ont été fournis au Ministère, à la Ministre, aux Secrétaires d'État et au Secrétaire parlementaire.

Une gestion stratégique et une orientation fonctionnelle efficace pour soutenir les orientations ministérielles et les grands objectifs du gouvernement.

Contribution du gouvernement du Canada à la Stratégie emploi jeunesse : Le Programme fournit aux étudiants canadiens ainsi qu'aux diplômés sans emploi ou sous-employés qui sont âgés de 16 à 30 ans une expérience pratique du marché du travail dans les secteurs du patrimoine, de la culture et des langues officielles. En 1998-1999, avec un budget de 10,9 millions de dollars, le Programme a été en mesure d'offrir 2 672 emplois d'été et stages.

< Dans le cadre de **Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles**, 1 144 étudiants de niveau postsecondaire ont eu la possibilité de travailler dans des domaines liés à leurs études, dans leur deuxième langue officielle ou encore dans les deux langues officielles, et dans une région du Canada différente de la leur. Ils ont occupé des emplois parrainés par des organismes privés sans but lucratif en gestion et en communications, de même que dans les industries du tourisme, du spectacle et

de la culture.

- < **Jeunesse Canada au travail dans les établissements voués au patrimoine** a fourni à 726 étudiants de niveau secondaire ou postsecondaire une occasion de travailler dans un musée, un centre d'archives, une bibliothèque ou une autre organisation de protection du patrimoine culturel, naturel ou bâti et de s'y renseigner sur l'histoire et le patrimoine culturel du pays et les autres Canadiens et Canadiennes, tout en contribuant au développement des collectivités locales.

- < Grâce à **Jeunesse Canada au travail dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux**, 338 élèves du secondaire âgés de 16 à 18 ans ont pu avoir un emploi et participer par la suite à des programmes culturels et patrimoniaux. Le travail porte sur au moins deux disciplines, par exemple l'histoire, le tourisme et la gestion des ressources, et se fait dans les parcs et les lieux historiques nationaux. Les élèves se sensibilisent à la diversité physique et culturelle du Canada, à la nécessité de préserver le patrimoine culturel et naturel du pays et à l'importance des communautés culturelles locales.

- < **Jeunesse Canada au travail pour les jeunes Autochtones en milieu urbain** a fourni à 333 Autochtones vivant en milieu urbain et fréquentant un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire la possibilité de travailler dans un centre d'amitié autochtone ou une association affiliée à des projets communautaires qui répondent aux besoins des communautés autochtones urbaines et particulièrement des jeunes Autochtones.

- < **Jeunesse Canada au travail en sciences et en technologie** a offert à 64 jeunes de moins de 30 ans diplômés d'un collège ou d'une université des stages de quatre à 12 mois grâce auxquels ils ont acquis de l'expérience dans les secteurs des sciences et des technologies qui créent le plus d'emplois. En participant à des projets à la fine pointe du progrès technologique, ils ont pu faire la transition entre l'école et le monde du travail. Les projets en question avaient trait à l'utilisation du multimédia et des arts visuels dans des musées, des galeries d'art, des bibliothèques, des archives, des compagnies de ballet, des instituts s'occupant de conservation ou de biodiversité, et d'autres organisations.

- < **Jeunesse Canada au travail sur la scène internationale** a permis à 67 diplômés de collèges ou d'universités âgés de moins de 30 ans de participer à des stages de six à 12 mois pour faire la

transition entre l'école et le monde du travail, acquérir des compétences en demande et intégrer des réseaux. Ces stages comprenaient des jumelages entre universités, des placements dans des établissements culturels et patrimoniaux, des activités de conservation et de promotion des arts et du patrimoine autochtones, des entreprises coopératives dans le domaine du tourisme ainsi que le marketing du savoir-faire canadien dans les industries langagières, en production musicale, en entraînement et en droit du sport.

Des objectifs utiles en matière d'expérience de travail sont atteints grâce au Programme Jeunesse Canada au travail, aidant le Ministère à améliorer la connaissance qu'ont les Canadiens et les Canadiennes de leur pays et de leurs concitoyens (*Évaluation du Programme Jeunesse Canada au travail : été 1997*, publiée en mars 1998. Les rapports d'évaluation des emplois d'été de 1998 et des stages de 1997-1998 doivent être publiés à l'automne de 1999). Selon les employeurs, les stagiaires contribuent au transfert de compétences en sciences et en technologie aux établissements patrimoniaux et culturels. Quant aux stagiaires, ils affirment que leur participation au Programme a facilité leur passage au monde du travail et le choix de leurs objectifs de carrière. Les participants sont heureux que le Canada continue à s'attaquer aux problèmes d'emploi des jeunes.

On s'emploiera à trouver de nouveaux moyens de repérer et de présenter des exemples de réussite. Afin de continuer à favoriser la mobilité de la main-d'oeuvre, les réseaux professionnels et la création de liens entre Canadiens et Canadiennes, les cinq volets nationaux de Jeunesse Canada au travail offriront davantage d'expériences de travail dans d'autres provinces ou régions de 1999 à 2001.

Une liaison efficace avec d'autres compétences et représentation des intérêts du Canada.

Représentation du Canada à Expo 98 : Le Ministère a planifié, organisé et coordonné la participation du Canada à Expo 98 à Lisbonne, au Portugal, qui a eu lieu du 1er mai au 30 septembre 1998. Cette participation a reposé sur un partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et le secteur privé. L'Expo avait pour thème : « Les océans, un patrimoine pour le futur ».

Sous le thème « À la découverte d'un futur sous le signe de la durabilité : voyage sur l'autoroute de l'information maritime du Canada », le Canada a pour sa part présenté son optique de la conservation et son engagement envers le développement durable. Ses objectifs consistaient à faire prendre conscience au public de l'importance de gérer les ressources maritimes, à promouvoir le Canada en tant qu'un des chefs de file mondiaux de la recherche, de la technologie et des services dans le domaine des océans, ainsi qu'en tant que partenaire de choix pour le commerce et les investissements et, à présenter le Canada comme destination

touristique idéale.

La contribution du gouvernement fédéral s'est élevée en tout à 5,35 millions de dollars (y compris la part de 1,25 million de dollars versée par le Ministère). Deux provinces ont fourni une contribution de 1,1 million de dollars. Le pavillon du Canada a attiré plus de 1,2 million de visiteurs ou 14 p. 100 de l'affluence totale à l'Expo. Les médias ont classé le pavillon du Canada parmi les dix meilleurs, sur un total de plus de 140 pavillons. Le programme culturel témoignait de la diversité du Canada et de son excellence dans diverses disciplines artistiques.

Contribution au développement durable : Grâce à la mise en oeuvre de la stratégie de développement durable du Ministère, les priorités ministérielles tiennent compte de plus en plus des objectifs de développement durable, y compris ses dimensions sociales et culturelles, et la création d'outils qui permettent de traduire ce concept en actions concrètes. La stratégie comporte des mesures visant à faire de l'intendance de l'environnement une réalité dans le fonctionnement quotidien du Ministère. Des efforts de coopération avec d'autres ministères et des organismes fédéraux ont été entrepris. La stratégie de développement durable du Ministère (*Développement durable et patrimoine*) peut être consultée dans le site Internet du Ministère <http://www.pch.gc.ca>.

Promotion de la diversité culturelle : Grâce à son leadership et aux alliances qu'il a conclues, le Ministère a amené la communauté internationale à prendre conscience de la nécessité de promouvoir la diversité culturelle à l'heure de la mondialisation et des transformations rapides de la technologie, de l'économie et de la société. Le Ministère a notamment fait valoir l'importance de s'assurer que les biens et services culturels ne sont pas considérés comme une marchandise ordinaire.

Le Réseau international sur la politique culturelle est né dans la foulée de la Rencontre internationale sur la politique culturelle organisée par le Ministère en juin 1998. Vingt ministres de la culture de différents pays du monde ont élaboré ensemble une approche plus large de la politique culturelle. La création du réseau ministériel, qui compte 32 pays membres, et les questions qu'il a soulevées, ont influencé les débats subséquents d'organisations internationales telles que l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), la Banque mondiale et l'Organisation des États américains. De plus, les premières consultations annuelles de haut niveau Canada-Communauté européenne sur la politique culturelle ont eu lieu à Bruxelles et ont permis de resserrer les liens avec l'Union européenne.

Le Ministère s'est employé à promouvoir la diversité culturelle avec des partenaires tels que la Conférence canadienne des arts et d'autres organisations fédérales, dont le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, l'Agence canadienne de développement international, Développement des ressources humaines Canada, Industrie Canada et le Bureau du Conseil privé. Ces partenariats, y compris ceux qu'il a conclus avec l'UNESCO, la Banque mondiale et les pays participants, appuient le Ministère dans ses efforts pour placer la culture au centre des préoccupations internationales.

À ce chapitre, le Ministère a notamment :

- < publié des déclarations conjointes avec la France et le Mexique sur l'importance de la diversité culturelle;
- < organisé un forum spécial pour la promotion de la diversité culturelle mondiale transmise par télévision dans le cadre de la Conférence de l'Institut international des communications, à Rome, en octobre 1998;
- < négocié des ententes de coproduction audiovisuelle avec cinq pays (portant ainsi le nombre total d'accords à 45);
- < participé aux travaux de commissions mixtes avec l'Allemagne et l'Espagne dans le domaine de l'audiovisuel;
- < entrepris une série de rencontres ministérielles bilatérales avec la France, la Suède, l'Italie, la Grèce, l'Afrique du Sud et le Maroc.

Un soutien efficace et efficient à la prise de décisions et à l'exécution des programmes.

Investissement dans le renouvellement

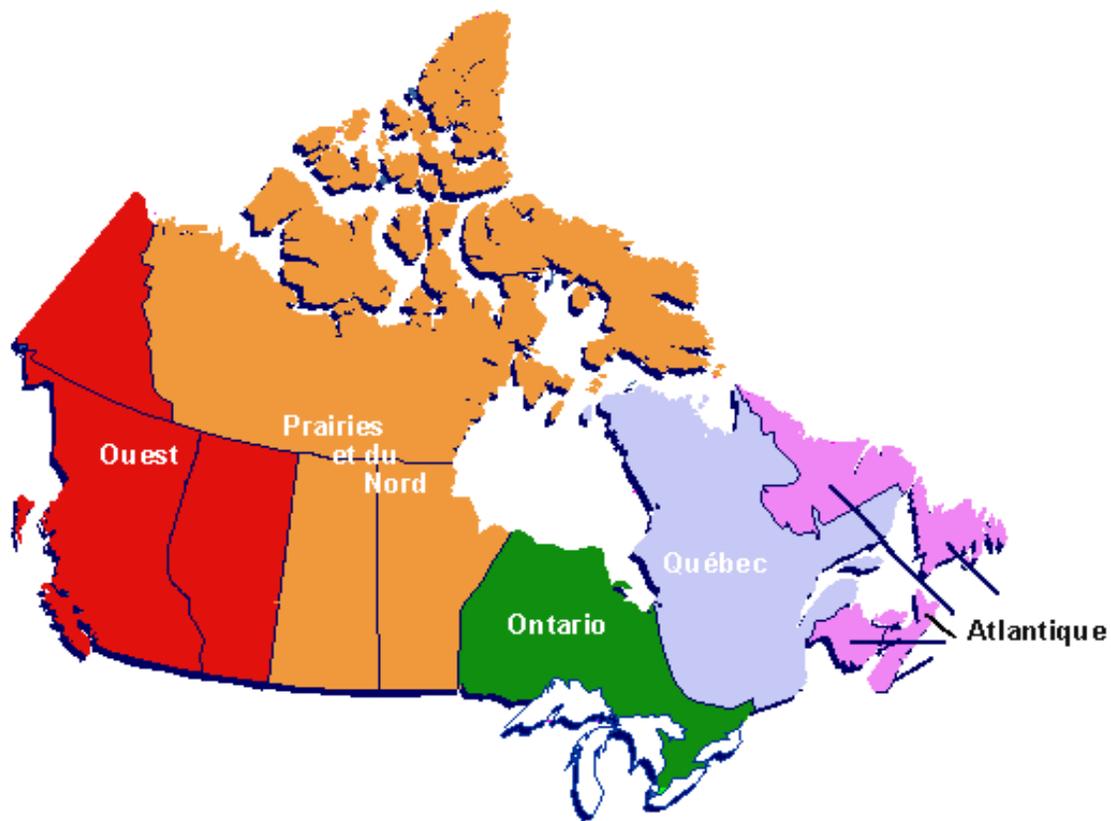
organisationnel : En vue d'assurer le transfert en douceur du personnel à la nouvelle Agence Parcs Canada, une série de mesures ont été adoptées pour poser les assises du renouvellement de l'organisation et permettre l'amélioration et la mise en valeur du potentiel des ressources humaines par l'intermédiaire de la formation, du perfectionnement, et de la prise en compte des questions d'équité.

L'adoption de la Norme générale de classification a nécessité l'examen, la mise à jour et la reformulation des descriptions de travail au Ministère. On a renforcé la capacité des ressources humaines en fournissant à la direction de l'information et une analyse à jour portant sur les données démographiques, la santé, l'apprentissage et le perfectionnement des employés.

Mise en oeuvre de la Stratégie d'information

financière : Dans un premier temps, pour se conformer à la Stratégie d'information financière (SIF) de l'administration fédérale, le Ministère a mis en oeuvre un Système intégré de gestion des finances et du matériel, appelé SAP. Ce système, qui a reçu l'approbation du Conseil du Trésor, assure la conformité à

l'an 2000. Le Ministère se prépare également à adopter la comptabilité d'exercice. Par ailleurs, le Ministère poursuivra les recommandations présentées dans le rapport sur la modernisation de la fonction de contrôleur. La participation active du ministère du Patrimoine canadien à ces initiatives contribuera à améliorer le processus de prise de décision au Ministère, de même que la conformité aux orientations de l'administration fédérale.



Perspectives régionales

Le ministère du Patrimoine canadien est fier de sa présence régionale, qui l'appuie dans la réalisation de sa mission de bâtir un Canada fort et fier de son patrimoine, en mettant les Canadiens et les Canadiennes en contact les uns avec les autres, et avec leur patrimoine, leurs collectivités, le monde et l'avenir. Les régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario, des Prairies et du Nord et de l'Ouest gèrent et exécutent des programmes, établissent des priorités régionales pour les programmes nationaux afin d'en assurer la pertinence, servent la clientèle, et assurent quotidiennement la liaison avec le public et les autres ordres de gouvernement. La présence de 25 points de service est pour la population un gage de facilité d'accès aux programmes et services du Ministère.

Une présence régionale efficace, une représentation active et un engagement dans l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes.

Les Canadiens et les Canadiennes en contact les uns avec les autres : La **Région de l'Ouest** a collaboré avec Citoyenneté et Immigration Canada à l'établissement d'un réseau de partenaires et à la promotion de la « Semaine de la citoyenneté et du patrimoine de 1999 ». Plus de 30 manifestations ont été organisées dans la Région. La participation du public a pu être accrue grâce à l'appui et à l'aide des comités du « Canada en fête! », de groupes d'écoliers, de la GRC, des scouts, des anciens combattants, des membres de l'Ordre du Canada, de groupes communautaires et de héros locaux. Le jeu-questionnaire « Ô Canada! », une nouveauté qui a donné le coup d'envoi à la Semaine de la citoyenneté et du patrimoine à Vancouver, a été l'un des partenariats les plus réussis. Les commanditaires en étaient Chapters, McClelland and Stewart, Global Television, The Vancouver Convention and Exhibition Centre et Starbucks.

À Winnipeg et à Regina, les bureaux de la Place du Canada jouent un rôle important dans la communication des principaux messages du Ministère au grand public, et plus particulièrement aux enfants d'âge scolaire. Ils sont en train de devenir les centres névralgiques de la Semaine de la citoyenneté et du patrimoine, de l'initiative « Le Canada en fête! » et de la Campagne du 21 mars contre le racisme. Ainsi, des activités spéciales ont été organisées à Winnipeg et à Regina pour souligner la création du Nunavut le 1^{er} avril 1999. Près de 500 personnes, y compris un très grand nombre de jeunes du niveau primaire, se sont rendus sur les lieux.

Des réseaux communautaires locaux, à Montréal comme dans les régions isolées du Québec, assurent la réussite des activités ponctuant la Fête du Canada, activités auxquelles la participation augmente d'année en année. En 1998-1999, on a dénombré plus de 200 projets de célébration, notamment à Chicoutimi, Laval, Montmagny, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, St-Georges-de-Beauce et Val-d'Or. À Montréal, la communauté autochtone a participé à des activités familiales dans le cadre d'un programme de cinq jours visant à faire connaître les nombreuses facettes de notre patrimoine culturel, économique et humain.

La **Région du Québec** a collaboré avec de nombreux partenaires fédéraux afin d'assurer le succès de la Semaine de la citoyenneté et du patrimoine. Outre les nombreuses cérémonies de citoyenneté tenues à la grandeur de la province, des exposés ont été faits devant de jeunes auditoires afin de les sensibiliser à leurs droits et responsabilités de citoyens, aux valeurs canadiennes et à la richesse de notre patrimoine. Ce regroupement de

ressources et d'expertise fédérales, allié à la connaissance que possède la Région des réseaux communautaires et locaux, a permis de rejoindre 2 000 jeunes.

Les Canadiens et les Canadiennes en contact avec leur patrimoine : La Ministre a inauguré la première Place du Canada à Winnipeg le 18 juin 1998. Situé en plein centre-ville et au niveau de la rue, ce centre de ressources et d'expositions ouvert au public offre de l'information et des programmes qui permettent aux Canadiens et aux Canadiennes de découvrir leur pays et d'en apprécier davantage les arts, le patrimoine, la culture et l'identité. D'autres Place du Canada ont par la suite ouvert leurs portes à Toronto et à Regina. À Toronto, la Place du Canada est située à Harbourfront et met l'accent sur la jeunesse et la technologie de pointe.

La **Région de l'Ontario** a piloté la création du site Web de la Place du Canada (www.placeducanada.gc.ca), qui renferme une foule d'information sur notre pays. C'est un outil moderne grâce auquel les Canadiens et les Canadiennes d'un océan à l'autre peuvent échanger en ligne et apprendre à se connaître et à connaître leur culture et leur patrimoine. La Place du Canada offre un accès virtuel aux institutions culturelles nationales ainsi qu'aux lieux et événements d'intérêt national. Elle se présente sous la forme d'une tribune libre où chacun est invité à se renseigner sur les gens et les événements. Ce site Web est accessible à quiconque est branché à Internet. Il peut également être consulté aux différentes Places du Canada.

Dans la **Région de l'Atlantique**, le personnel du bureau de Charlottetown a fourni une aide et une orientation stratégiques en vue de la rédaction d'une loi sur les services en français à l'Île-du-Prince-Édouard. Le bureau de St-John a contribué à la réussite de l'Année des arts à Terre-Neuve. Le bureau de Halifax a travaillé en étroite collaboration avec la province et le réseau culturel de la Nouvelle-Écosse à la production d'une stratégie solide et largement acceptée par le secteur culturel.

Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest Canada a appuyé les efforts de la **Région de l'Ouest** et de la **Région des Prairies et du Nord** pour consolider le Fonds culturel de l'Ouest, permettant ainsi à la communauté culturelle d'avoir accès à une somme additionnelle d'un million de dollars par année pour 1998-1999 et 1999-2000.

Les Canadiens et les Canadiennes en contact avec

leurs collectivités : La **Région des Prairies et du Nord** et la **Région de l'Ouest** ont joué un rôle essentiel dans la réalisation du concept des « six villes de l'Ouest » aux fins de la mise en oeuvre de l'Initiative des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones. Des consultations poussées auprès d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux, des administrations municipales et d'intervenants clés à Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary et Edmonton, ont abouti à la mise sur pied dans chacune de ces villes de centres urbains polyvalents qui constitueront les piliers de la Stratégie pour les Autochtones en milieu urbain du gouvernement fédéral.

Grâce au grand nombre d'initiatives horizontales du gouvernement fédéral, le ministère du Patrimoine canadien peut communiquer à d'autres ministères fédéraux son mandat et les besoins uniques de sa clientèle. Ainsi, notre participation au Partenariat rural canadien nous a permis de formuler des recommandations de financement pour nos groupes clients. De plus, la **Région des Prairies et du Nord** a aidé à la création du Nunavut au nom du Ministère.

Dans le cadre d'un projet pilote sous l'égide du Conseil fédéral du Manitoba, le premier guichet unique autochtone a vu le jour. Celui-ci fournit des services fédéraux à la population autochtone de Winnipeg à partir d'un emplacement central. On est en train de reproduire ce type d'initiative pour fournir des services aux communautés francophones du Manitoba.

La coopération soutenue de la **Région de l'Ouest** avec des groupes multiculturels et antiracistes, ainsi que des fonctionnaires municipaux dans des collectivités aux prises avec des activités haineuses et sectaires, contribue à la reconnaissance du rôle joué par le Ministère dans la lutte contre le racisme. En Colombie-Britannique, après que de la propagande haineuse ait été distribuée à plusieurs reprises, le Ministère a facilité la mise en place de programmes d'éducation et de sensibilisation publiques ainsi que de stratégies communautaires de lutte contre la haine.

Les provinces atlantiques étant essentiellement constituées de petites localités, de régions rurales ou isolées et de zones côtières, la population y a érigé la coopération en mode de vie. La **Région de l'Atlantique** travaille de concert avec des organismes communautaires, des institutions, les municipalités, le gouvernement provincial et d'autres ministères. Elle a réussi à aller chercher 240 000 dollars pour des projets dans le cadre du Partenariat rural canadien. Cette somme a permis de mener une étude sur le tourisme culturel à l'Île-du-Prince-Édouard, de dresser un plan stratégique pour la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse et un

répertoire des ressources communautaires de la côte de Terre-Neuve, de procéder à la Concertation rurale Centre Péninsule ainsi qu'à une initiative de Capital social et développement régional, au Nouveau-Brunswick.

À titre de représentante du Ministère, la **Région du Québec** a pris part à deux tables rondes de ministères fédéraux dans cette province qui ont mené à la production de plans d'action régionaux interministériels. Le Partenariat rural canadien a participé à l'une de ces tables rondes. La Région a veillé à ce qu'il soit tenu compte des activités du Ministère, notamment en matière de tourisme culturel, ainsi que des besoins des clients en région éloignée. Par ailleurs, la Région a uniformisé son plan de développement durable avec celui du Ministère pour l'ensemble du pays.

La **Région de l'Ontario** a aidé le conseil de développement social d'Ajax-Pickering à élaborer une stratégie concertée de lutte contre les stéréotypes nuisibles, les préjugés, le racisme systémique et les crimes haineux. Le projet a permis de favoriser des relations raciales harmonieuses, le respect des droits de la personne et l'équité à l'endroit des groupes ethnoculturels grâce à une collaboration avec des groupes communautaires et des partenaires clés tels que les conseils scolaires, la police, les comités des relations raciales et la Muslim Education and Cultural Association.

La **Région de l'Ontario** collabore également avec d'autres ministères fédéraux, par l'entremise du Conseil fédéral de l'Ontario, à des initiatives telles que la Stratégie canadienne pour les Autochtones en milieu urbain et une stratégie fédérale pour les sans-abri. La Région continue de fournir des renseignements stratégiques et de faire bénéficier le Ministère et d'autres instances de son savoir et de son expertise.

Les Canadiens et les Canadiennes en contact avec le monde : La **Région de l'Ontario**, avec la collaboration de plusieurs groupes et organisations, a souligné le 21 mars, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Elle s'intéresse notamment aux conflits de générations et aux difficultés que connaissent les immigrants dans les communautés et mène, entre autres, dans la région de Peel un projet qui vise à cerner et à abattre les obstacles qui ont depuis toujours empêché les personnes âgées immigrantes d'accéder aux services sociaux.

La **Région de l'Ontario** s'est par ailleurs associée à la ville de Toronto et à un regroupement de plus de 40 organismes communautaires et particuliers pour organiser des activités en vue de souligner le 50^e anniversaire de la Déclaration

universelle des droits de l'homme, en décembre 1998. Ce projet a favorisé une plus large compréhension et appréciation des questions et préoccupations liées aux droits de la personne. Les activités ont attiré un vaste public et l'aide du Ministère a réaffirmé l'engagement du gouvernement fédéral à assurer le respect des principes d'équité, de la diversité et des droits de la personne pour tous les Canadiens et les Canadiennes. Grâce à ces nombreuses initiatives, des partenariats ont vu le jour entre les différents ordres de gouvernement, des communautés ethnoraciales et des organismes de la ville de Toronto.

La **Région des Prairies et du Nord** a piloté un certain nombre de projets d'envergure. Elle a entre autres coordonné avec brio les initiatives fédérales en rapport avec les Jeux panaméricains de 1999 et veillé à ce que les ententes auxiliaires fédérales sur les services essentiels soient respectées.

La **Région de l'Ouest** a assuré la présence du gouvernement fédéral aux manifestations internationales qui ont lieu dans la région. En novembre 1998, elle a pris une part active à la coordination de la Conférence internationale sur les droits de la personne organisée à Edmonton pour souligner le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. La présence de l'honorable Hedy Fry, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), et d'autres représentants du gouvernement fédéral à cette conférence s'est avérée d'une grande importance, et le Ministère a assuré la diffusion en direct dans Internet des discours du ministre des Affaires étrangères, du haut-commissaire des Nations Unies aux droits de la personne, Mary Robinson, ainsi que de l'archevêque Desmond Tutu.

Dans la **Région du Québec**, l'exposition « De quel droit » inaugurée le 10 décembre 1998 au Musée de la civilisation de Québec a également marqué le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette exposition raconte l'histoire de la Déclaration et expose les défis que présente la promotion des droits de la personne. Elle a été montée grâce à la collaboration de plusieurs ministères et organismes fédéraux.

La **Région du Québec** est particulièrement fière de sa participation au Marché international des infomates et du multimédia (MIM). Elle a en effet contribué au lancement de cette initiative en 1995 et, cette année, elle a coordonné la participation fédérale et mis en oeuvre de façon cohérente des initiatives interministérielles. Le MIM est une importante vitrine internationale pour la technologie canadienne du multimédia. En 1998, il a réuni 214 entreprises, dont 65 de l'extérieur du Québec, et accueilli plus de 5 600 visiteurs, étrangers dans une proportion de 20 p. 100. À peu près 65 p. 100 des exposants ont rencontré

d'éventuels clients, et 20 p. 100 ont conclu des ententes commerciales. Dix-sept ministères et organismes fédéraux étaient représentés au stand fourni par la Région. Grâce à son association avec le MIM, la Région a rehaussé la présence et la visibilité du gouvernement fédéral au Québec, elle a aidé l'industrie du multimédia et elle a coordonné l'adoption d'une formule de guichet unique fédéral.

La **Région du Québec** a souligné la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, le 21 mars, avec la collaboration de la ville de Montréal, de la Communauté urbaine de Montréal et du ministère des Relations avec les citoyens du Québec. Des organismes communautaires, des municipalités et le gouvernement du Québec ont organisé des activités pour l'occasion.

La **Région de l'Atlantique** a joué un rôle prépondérant dans le succès des Jeux d'hiver du Canada, tenus à Corner Brook (Terre-Neuve) et pour lesquels le Ministère avait réalisé une évaluation environnementale, ainsi que dans l'annonce du choix de la région de Chaleur (Nouveau-Brunswick) comme site des Jeux d'hiver du Canada de 2003. Le Bureau de Moncton a contribué à l'organisation d'une mission commerciale Louisiane/Acadie qui a resserré les liens commerciaux et culturels. Le bureau régional s'est également fait le fer de lance de la planification du Pavillon du Canada et du Village de la Francophonie en préparation pour le VIII^e Sommet de la Francophonie qui a eu lieu en septembre 1999.

Les Canadiens et les Canadiennes en contact avec l'avenir : La **Région de l'Ontario** a travaillé en partenariat avec Avantage Carrière (un programme de stages pour les jeunes dans le secteur public) afin d'obtenir des placements pour 12 stagiaires dans des organisations artistiques, au bureau régional et au bureau de la Place du Canada à Harbourfront. Parmi les organisations artistiques qui ont accueilli des stagiaires figurent le Harbourfront Centre, le Festival international des auteurs, la Semaine canadienne de la musique et le Canada en fête dans les Kawarthas. Ces partenariats avec des organismes clients ont permis au bureau régional de l'Ontario d'obtenir une aide précieuse dans le domaine du tourisme culturel et de l'organisation de tout en offrant une expérience de travail enrichissante à des agents culturels en herbe.

La **Région de l'Atlantique** a joué un rôle dans la réussite de l'Acadian Telecommunities Project, à l'Île-du-Prince-Édouard, qui permet aux communautés rurales acadiennes d'accéder à Internet et aux services d'enseignement à distance. Le bureau de Halifax a appuyé la production de la pièce *Bridging the Gap*, montée par Basin Productions et qui cherche à susciter des changements d'attitude chez les adultes. Il a également fourni de la documentation sur l'amélioration des relations raciales en Nouvelle-Écosse, dans les endroits où les tensions raciales sont vives.



Programme Parcs Canada

Objectif du Programme : Le Programme Parcs Canada vise à commémorer, protéger et mettre en valeur les lieux qui constituent des exemples significatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada dans l'intérêt du peuple du Canada et pour favoriser sa compréhension et son plaisir de manière à assurer l'intégrité écologique et commémorative de ce patrimoine dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Programme Parcs Canada

Dépenses prévues	287 076 000 \$
Autorisations totales	370 025 000 \$
Dépenses réelles en 1998-1999	353 697 000 \$

L'obtention d'avantages environnementaux, économiques et sociaux.

L'intégrité écologique désigne l'état d'un écosystème dont la structure et la fonction ne sont pas perturbées par des stress imputables à l'activité humaine, et dont la diversité biologique et les procédés afférents sont susceptibles de durer. (Rapport sur l'état des parcs de 1997)

Maintien de l'intégrité écologique et commémorative

: Pendant la présente décennie, Parcs Canada a commencé à utiliser, pour les ressources patrimoniales naturelles, un système global de gestion écosystémique qui tient compte des interactions complexes des écosystèmes des parcs ainsi que de la capacité dynamique, mais limitée, de ces écosystèmes. La protection de la valeur patrimoniale des parcs nationaux est compliquée par le fait que les parcs nationaux font partie d'écosystèmes et de paysages culturels plus vastes. De nombreux facteurs de stress, comme l'utilisation des terres par les humains, la fragmentation de l'habitat, les polluants, le climat et les récoltes, ont des impacts écologiques importants et mènent à la dégradation écologique. Selon le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, les parcs nationaux abritent toujours la plupart des espèces originales dont 40 p. 100 des espèces en péril au Canada; cependant, l'endommagement des écosystèmes des parcs nationaux s'est aggravé dans 13 de ces parcs, alors que la situation est stable dans 18 et meilleure dans trois seulement. En dépit du travail incessant effectué dans les parcs pour maintenir et restaurer l'intégrité écologique, le problème s'aggrave.

Parcs Canada s'attaque au défi par une gestion active, notamment la surveillance du nombre des visiteurs, la restauration des processus naturels (les incendies, par exemple) et un engagement à ce que toutes les personnes qui utilisent les parcs nationaux observent les pratiques environnementales exemplaires. Parcs Canada se sert aussi de moyens scientifiques pour surveiller et réduire les impacts des facteurs de stress. De plus, Parcs Canada cherche à s'impliquer davantage dans les

questions régionales et dans la planification de l'utilisation des terrains avec les collectivités voisines des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Tous ces efforts permettent d'améliorer les communications et d'augmenter l'appui local au maintien et à l'amélioration par Parcs Canada de l'intégrité écologique des terres entourant les places patrimoniales protégées.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à maintenir l'intégrité écologique à long-terme des parcs nationaux du Canada. Conformément à cet engagement, il a entrepris les actions suivantes :

- < En novembre 1998, la Ministre du Patrimoine canadien a formé un groupe d'experts gouvernementaux et non gouvernementaux sur l'intégrité écologique (<http://ecolog.org>) pour qu'il examine les stratégies et la capacité des parcs nationaux à maintenir l'intégrité écologique. Ce groupe doit présenter un rapport et des recommandations à la Ministre en décembre 1999.
- < En juin 1998, la Ministre du Patrimoine canadien a annoncé l'imposition d'un moratoire d'un an applicable à la construction de logements commerciaux à l'extérieur des agglomérations établies dans les parcs nationaux, d'ici à ce qu'elle approuve des lignes directrices à ce sujet. En outre, le groupe de travail sur les logements commerciaux périphérique a été formé pour se pencher sur la nature du développement de l'industrie du logement commercial dans la périphérie des parcs nationaux des Rocheuses, ainsi que sur l'importance et le rythme de ce développement afin d'assurer que l'intégrité écologique de ces parcs ne soit pas compromise.
- < En mars 1999, le projet de loi C-70 concernant les parcs nationaux a été présenté au Parlement. Ce projet de loi contient des dispositions concernant la délimitation des sept agglomérations établies dans des parcs, la fixation d'un plafond pour le développement commercial et l'obligation législative d'appliquer dans tous les plans directeurs d'agglomération le principe de l'« absence nette d'impacts négatifs sur l'environnement ».

Étant donné que les écosystèmes débordent généralement les limites des parcs nationaux, Parcs Canada reconnaît la nécessité d'harmoniser ses pratiques en matière de gestion des terres avec celles de ses voisins, de contribuer à l'exécution de programmes d'éducation et de créer des partenariats avec des intéressés. C'est ainsi que Parcs Canada est devenu l'un des partenaires du Programme de forêts modèles, par exemple. Actuellement, cinq parcs nationaux sont associés à cinq des 10 forêts modèles du Canada. Plus de 30 partenaires sont impliqués dans la forêt modèle de Fundy : une entreprise internationale d'exploitation forestière, une

coopérative de propriétaires de boisés privés, des organisations vouées à la protection de l'environnement, des clubs de loisir, etc. Grâce à ce partenariat, Parcs Canada peut participer à la détermination des objectifs de gestion des écosystèmes dans lesquels se situe un parc national.

Un lieu historique national est dans un état d'intégrité commémorative lorsque les ressources qui en symbolisent ou en caractérisent l'importance nationale ne sont ni altérées ni menacées; les raisons qui justifient sa désignation d'importance nationale sont communiquées au public d'une manière efficace; les valeurs patrimoniales du lieu (incluant celles qui ne se rapportent pas à son importance nationale) sont respectées par tous ceux dont les décisions et les actions peuvent avoir une influence sur le lieu. (Rapport sur l'état des parcs de 1997)

De même, Parcs Canada s'est doté d'une politique de gestion des ressources culturelles, basée sur des principes et la pratique, ainsi que d'une approche en matière d'intégrité commémorative pour identifier les lieux historiques nationaux, veiller sur leur santé et s'assurer de leur intégralité.

Diverses menaces naturelles et d'origine humaine pèsent sur les ressources culturelles, notamment la température, l'érosion, le pourrissement, les perturbations, les aménagements non appropriés, les destructions et les pratiques de gestion inadéquates. Selon le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*, les infiltrations d'eau, l'érosion et le manque de matériel de détection des incendies et de lutte contre les incendies représentaient des menaces élevées ou moyennes dans plus de 20 lieux historiques nationaux. Le vandalisme, le vol et d'autres menaces liées à la sécurité posaient des problèmes dans plus de 100 sites (32 d'entre eux avaient signalé la survenance d'incidents). Le tiers des bâtiments, structures et paysages évalués identifiés dans la catégorie des ressources culturelles étaient dans un bon état, la moitié dans un état acceptable, les autres dans un état précaire. Environ les trois cinquièmes des sites archéologiques ont été jugés en bon état; les autres étaient soit dans un état acceptable ou précaire, ou dans un état inconnu. Le *Rapport sur l'état des parcs de 1997* porte aussi un jugement sur l'intégrité commémorative de huit des 132 lieux historiques nationaux : six présentaient au moins une déficience importante et quatre souffraient de lacunes graves pour ce qui est de la communication des valeurs d'importance nationale; un autre a mérité la cote « état précaire » à cause de l'état général de ses ressources. Parcs Canada s'active à corriger les déficiences d'intégrité commémorative et d'état des ressources culturelles.

Pour améliorer l'état des ressources patrimoniales naturelles et culturelles, on a amélioré les programmes de surveillance afin de les rendre complets et de les lier aux processus décisionnels. On a aussi créé des bases de données sur les écosystèmes et entrepris de répertorier les ressources

culturelles des parcs nationaux. Enfin, on a élaboré des indicateurs et un cadre national pour l'exécution d'un programme national de surveillance des ressources.

En conformité avec sa volonté de mettre en oeuvre une stratégie de développement durable, Parcs Canada a commencé à élaborer un système de gestion de l'environnement (SGE) qui lui offrira un cadre pour la gestion, l'évaluation et l'amélioration de sa performance environnementale ainsi que pour la communication des données sur cette performance. Le SGE permettra d'incorporer aux prises de décision les principes de prévention de la pollution, d'évaluation environnementale et d'intendance des ressources. Parcs Canada a mené des consultations et mis la dernière main à un cadre national pour le SGE qui expose brièvement 14 priorités dont il faut tenir compte pour atteindre les objectifs en matière de développement durable. Pour pouvoir rendre compte des progrès réalisés pour atteindre ces objectifs, on a élaboré des instruments de mesure de la performance; on a donné la priorité à l'obligation de rendre compte imposée par le législateur. Chaque parc national et lieu historique national a entrepris d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan d'action pour le SGE afin de réaliser les priorités fixées.

La reconnaissance nationale et internationale du leadership de Parcs Canada et de son expertise en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine.

Reconnaissance nationale et internationale : Parcs Canada collabore étroitement avec trois organisations majeures de conservation du patrimoine international : la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Union mondiale pour la nature (IUCN) et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Parcs Canada inspire le respect parce qu'il réalise avec succès des initiatives bilatérales et multilatérales qui comportent souvent des échanges ou des activités conjointes en matière de patrimoine. En mai 1998, il a signé un protocole d'entente (PE) avec son pendant américain, le National Park Service. Ce PE porte sur plus de 10 axes prioritaires d'intervention dans des questions relatives au patrimoine naturel ou culturel : le chemin de fer clandestin, la ruée vers l'or du Klondike et la cogestion des monts St. Elias à la frontière du Yukon et de l'Alaska. Actuellement, Parcs Canada négocie un PE avec le Smithsonian Institute de Washington dans le but de faciliter le partage dans le domaine de la recherche et de la présentation d'expositions; on voudrait aussi que ce PE permette aux Canadiens et aux Canadiennes d'avoir accès aux collections du célèbre organisme américain.

Le succès d'une organisation peut se mesurer d'après sa capacité d'être reconnue par ses partenaires. La Commission canadienne du tourisme (CCT) a modifié substantiellement sa vision et ses énoncés de mission en raison de l'attraction nationale et internationale du tourisme patrimonial au Canada. Aujourd'hui, Parcs Canada joue un rôle majeur dans l'élaboration des stratégies de marketing nationales et internationales de la CCT; il est un instrument d'innovation important dans l'industrie touristique canadienne.

Activité de l'Exploitation

Objectif de l'activité : L'activité de l'Exploitation vise à exploiter des parcs, des lieux historiques, des canaux et des aires marines de conservation de manière à en assurer la protection pour toujours et à encourager la compréhension et l'appréciation de ces ressources patrimoniales nationales par le public.

Réalisations

Obtention de l'appui des Canadiens et des

Canadiennes : Les Canadiens et les Canadiennes sont favorables aux mesures de protection et de conservation des places patrimoniales exécutées en appui direct de la mission de Parcs Canada; ils contribuent à leur exécution. Parcs Canada travaille avec les Partenaires des parcs canadiens (PPC) et ses membres, les associations coopérantes, par lesquelles le public peut apporter sa collaboration à Parcs Canada. Les associations coopérantes (communément appelées « Les Amis ») concluent une entente avec un parc national, un lieu historique national ou une aire marine de conservation; cette entente est renouvelée tous les trois ou cinq ans quand elle est jugée profitable aux deux parties. Les associations coopérantes, qui comptent 6 500 membres, coordonnent des programmes spéciaux comme la Journée des parcs et « Fais une randonnée », qui sensibilisent la population aux places patrimoniales de Parcs Canada.

Les associations coopérantes ne sont pas le seul moyen utilisé par les Canadiens et les Canadiennes pour aider Parcs Canada; il y a aussi le Programme national de bénévolat de Parcs Canada qui fonctionne depuis plus de 20 ans. En 1998-1999, à peu près 3 400 bénévoles ont donné plus de 100 000 heures de leur temps pour la réalisation de reconstitutions historiques, la conception d'expositions et l'observation de la faune à des fins de recherche, entre autres. Le programme de bénévolat fera l'objet d'un examen en 1999-2000.

Parcs Canada s'est uni avec un certain nombre de lieux historiques du sud-ouest de l'Ontario, avec le Programme du multiculturalisme du ministère du Patrimoine canadien, de même qu'avec le gouvernement de l'Ontario et le National Park Service des États-Unis, pour réaliser une initiative relative au chemin de fer clandestin dont le but est de rappeler le rôle du Canada comme refuge pour les esclaves qui fuyaient les États-Unis au 19^e siècle. Les désignations qui seront faites, les instruments d'aide et les nouveaux liens créés avec les partenaires serviront de modèles pour la réalisation d'autres entreprises conjointes destinées à commémorer les épisodes d'importance nationale du mouvement du chemin de fer clandestin,

Des
Canadiens et
des
Canadiennes
En 1998-1999,
ils ont appuyé
les associations
coopérantes
qui ont fourni
80 000 heures de
travail bénévole
national et y
ont participé.
plus de
8 millions de
dollars qui ont
servi à des
activités
qu'elles ont
faites pour
des projets
qui, sans cet
argent,
n'auraient pas
été réalisés,
ou à des
projets déjà
en cours.
Actuellement,
64 parcs
nationaux,
lieux
historiques
nationaux et
aires marines
de
conservation
bénéficient de
l'aide de 49
associations
coopérantes.

dans des lieux historiques nationaux existants ou dans de nouveaux.

Activité de l'Aménagement

Objectif de l'activité : L'activité de l'Aménagement vise à repérer des endroits constituant des exemples significatifs du patrimoine naturel et culturel canadien et en faire l'acquisition, ou en assurer autrement la protection, et créer des occasions pertinentes pour le public de faire l'expérience de ces lieux du patrimoine.

Réalisations

Protection et mise en valeur du patrimoine

naturel et culturel : L'engagement du gouvernement fédéral canadien de protéger et de mettre en valeur des exemples significatifs du patrimoine naturel et culturel national se manifeste depuis longtemps.

L'agrandissement du réseau des parcs nationaux se fait en fonction d'un plan national qui prévoit que chacune des 39 régions terrestres du pays doit être représentée dans au moins un parc national. En décembre 1998, le parc national Tuktu Nogait, situé dans la région naturelle des collines de la toundra (dans les Territoires du Nord-Ouest), a été créé. On continue de faire des efforts fructueux pour créer des parcs dans les 15 régions naturelles non encore représentées. En 1999, conformément à la *Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, on a terminé des négociations portant sur la transformation en parcs nationaux des réserves de parc national de l'Île-d'Ellesmere (aujourd'hui appelé Quttinirpaaq) et Auyuittuq, ainsi que sur la création du parc national Sirmilik (autrefois appelé Nord-de-l'Île-de-Baffin). Des progrès ont aussi été réalisés en vue de la création d'un parc national dans les îles Gulf, par l'acquisition de cinq autres terrains en partenariat avec la Colombie-Britannique dans le cadre du programme Héritage patrimonial marin du Pacifique.

En juin 1998, le projet de loi C-48 concernant les aires marines de conservation a été présenté au Parlement. Ce projet vise à créer un réseau d'aires marines nationales de conservation dans lequel seraient représentées les 29 régions marines du pays. Aujourd'hui, ce réseau se compose de trois aires : le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (Québec), inauguré en juin 1998, Fathom Five (Ontario) et Gwaii Haanas (Colombie-Britannique); toutes font l'objet d'ententes fédérales-provinciales. Ces trois aires chevauchent quatre des 29 régions marines et le volet marin de la réserve de parc national Pacific Rim couvre partiellement une cinquième région. De plus, une nouvelle étude a été lancée en 1998 pour la création d'une aire marine de conservation dans le détroit sud de Georgia, en Colombie-Britannique. L'étude entreprise en vue de la création d'une aire dans le lac

La protection et la mise en valeur d'endroits importants du patrimoine naturel et culturel au bénéfice des Canadiens et des

Canadiennes.

Le 31 mars 1999, 38 parcs nationaux représentaient 24 régions terrestres du Canada. Des terres ont été mises de côté pour assurer la représentation de quatre autres régions terrestres par de nouveaux parcs nationaux.

Supérieur se poursuit. On a abandonné celle qui portait sur les baies de Bonavista et Notre-Dame (Terre-Neuve et Labrador) en raison des préoccupations exprimées par le comité consultatif au nom des habitants des collectivités locales concernées.

La création de parcs nationaux et d'aires marines de conservation ne se fait pas sans difficultés. Dans certaines régions, par exemple l'intérieur de la Colombie-Britannique et le sud du Québec, des activités de développement empêchent la création d'aires protégées. Chercher à obtenir l'appui de la population locale qui a tissé des liens avec la terre ou avec la mer ou qui peut avoir des visions différentes pour sa région, est souvent une entreprise de très longue haleine dont le résultat est incertain. Parfois, les gouvernements provinciaux, les organisations autochtones et les autres ministères fédéraux ont parfois des idées bien à eux concernant la meilleure utilisation d'une région ou l'orientation à donner à un projet. De plus, le financement peut poser des problèmes quand les attentes dépassent les moyens.

En 1998-1999, 13 sites ont été ajoutés au réseau des lieux historiques nationaux.

Le réseau des lieux historiques nationaux s'agrandit, comme s'élargit le domaine de notre histoire nationale. Au début des années 1990, on a amorcé un examen du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux* pour nous assurer qu'il y était tenu compte des nouvelles optiques adoptées par les historiens et que le programme national de commémoration reflétait la diversité de notre histoire. Pendant cet examen, on a déterminé qu'il fallait accorder une priorité à la mise en valeur de l'histoire des peuples autochtones, des femmes et des groupes ethnoculturels.

En 1998-1999, dans le cadre du Programme national de partage des frais, Parcs Canada a consacré 3,2 millions de dollars à des partenariats destinés à protéger et à mettre en valeur des lieux historiques nationaux.

Parmi les 850 places désignées lieu d'importance historique nationale (132 sont administrées par Parcs Canada), 63 ont reçu des fonds du Programme national de partage des frais depuis la création de ce dernier, en 1986. En raison de la disparition d'autres sources de financement, les demandes d'aide adressées au Programme ont augmenté de 300 p. 100 au cours des cinq dernières années. Selon un examen indépendant effectué en 1997-1998, les fonds disponibles permettent de répondre à seulement 10 p. 100 des demandes. Parcs Canada cherche actuellement à augmenter le nombre des organisations pouvant bénéficier du Programme national de partage des frais, ainsi que l'impact de ce dernier.

En 1998-1999, des ententes de partage des frais avec quatre lieux historiques nationaux ont été approuvées par la Ministre : Elizabeth Cottage (Ontario), Maison commémorative Stephen-Leacock Old Brewery Bay (Ontario), Claybank Brick Plant (Saskatchewan) et Ferme de Seager Wheeler a Maple Grove (Saskatchewan).

Des Canadiens et des Canadiennes qui apprécient notre patrimoine naturel et culturel et en profitent.

On a réalisé des progrès dans la mise en oeuvre des trois initiatives stratégiques prioritaires fixées pour le réseau des lieux historiques nationaux dans le cadre du Programme de partage des frais. Arvia'juaq, Qikiqtaaluk et le Passage-des-Caribous-à-l'Automne, au Nunavut, et Chiefswood, en Ontario, aideront les Autochtones à protéger et à mettre en valeur des aspects importants de leur patrimoine. L'initiative conjointe relative au chemin de fer clandestin permettra de rappeler l'importance historique du rôle joué par les communautés ethnoculturelles (voir page 61). Enfin, pour ce qui est des femmes et des soins de santé au Canada, Parcs Canada a collaboré avec le lieu historique national Women's College Hospital pour préparer une exposition sur la contribution importante de cet hôpital à la médecine, à la pratique médicale et aux soins de santé au Canada.

Les Canadiens et les Canadiennes attachent une grande importance à la protection du patrimoine de leur pays. Selon *The Goldfarb Report 1998*, 93 p. 100 d'entre eux estiment important de préserver les ressources patrimoniales canadiennes, mais plus de 80 p. 100 des répondants pensent que les Canadiens et les Canadiennes, dans l'ensemble, ne sont pas assez fiers de leur patrimoine et de leur histoire; en outre, plus de 80 p. 100 croient que le pays serait plus uni si la population était sensibilisée davantage au patrimoine et à l'histoire nationale. Près de 55 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes considèrent que les lieux historiques sont d'importantes sources d'information sur le Canada et ses habitants.

Sensibilisation plus grande des Canadiens et des Canadiennes aux places patrimoniales nationales

: Sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes au réseau de places patrimoniales nationales mis sur pied par Parcs Canada représente un défi. Des progrès notables ont été réalisés dans l'accomplissement de cette tâche si l'on en juge par les résultats du sondage omnibus POLLARA effectué en 1999 et ceux de l'étude de base menée par Angus Reid Group Inc. en 1997. En 1997, le quart des répondants ont déclaré que le terme « parc national » n'évoquait rien pour eux; en 1999, ce pourcentage chute à 8 p. 100. En 1997, 47 p. 100 des répondants ont déclaré que le terme « lieu historique national » ne faisait rien venir à leur esprit; en 1999, seulement 12 p. 100 des répondants font cette affirmation.

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada ont fait l'objet d'un article de fond dans *Le Canada : un pays à redécouvrir*, le guide touristique de la Commission canadienne du tourisme qui a été distribué dans plus de 250 000 foyers canadiens. Cette publication et des campagnes connexes faites dans des journaux et à la télévision ont atteint plus de six millions de ménages nord-américains. En outre, Parcs Canada a mis sur pied une ligne sans frais (1-888-773-8888) au moyen de laquelle les Canadiens et les Canadiennes pouvaient

commander un exemplaire des nouveaux « guides touristiques » nationaux canadiens. On étudiera l'efficacité de cette mesure l'année prochaine.

Le numéro d'octobre 1998 de Les Débrouillards et de Owl (un magazine destiné aux enfants de six à 14 ans publié dans les deux langues officielles) comportait un article de fond sur les parcs nationaux du Canada, dans lequel on traitait de la nécessité de préserver le patrimoine naturel national. Owl est distribué à 76 000 familles anglophones et Les Débrouillards, à 31 000 familles francophones. Parcs Canada a répondu à 10 770 courriels (la plupart étaient des demandes de renseignements). Leur nombre a augmenté de 267 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

Les Canadiens et les Canadiennes, selon un sondage fait en 1998 par Environics Research, sont très désireux de découvrir leur histoire, en particulier au moyen de la télévision. On les a d'ailleurs sensibilisés davantage à leur passé grâce à des efforts concertés de Parcs Canada et de plusieurs producteurs d'émissions de télévision. La série *The Great Canadian Parks*, que présente le Discovery Channel, a un auditoire de 6,5 millions de personnes; en 1998-1999, *HistoryLands*, une série du canal History Television, a attiré plus de 1,6 million de téléspectateurs avec ses reportages sur les lieux historiques nationaux. Sur TFO, l'émission *Histoire Max*, destinée aux jeunes francophones, a été écoutée par 500 000 personnes et a été intégrée au programme d'études des écoles de plusieurs provinces. En 1998-1999, une émission diffusée par History Television, *A Scattering of Seeds*, qui avait pour sujet la vie des immigrants au Canada, dont plusieurs épisodes sont liés à des lieux historiques nationaux, a attiré plus de 4,5 millions de Canadiens et de Canadiennes, dont 2,5 millions d'écoliers. Cette série est aussi distribuée dans les écoles, dans une valise pédagogique et est reliée au site Web de Parcs Canada (www.parkscanada.pch.gc.ca).

En nous adressant aux jeunes, nous ne faisons pas que bâtir la future clientèle, nous formons aussi les prochains intendants des places patrimoniales du Canada. Des élèves de tous les âges peuvent facilement se renseigner sur les ressources naturelles et culturelles riches et variées de notre pays ainsi que sur les emplois offerts dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux grâce à une collection de plus de 550 images présentées par Rescol (dans le site Web de Parcs Canada, un lien mène vers cette collection, *Images de Parcs Canada*, dont la consultation a augmenté de 44 p. 100 en 1998-1999).

Le site Web de Parcs Canada continue d'attirer un grand nombre de visiteurs, plus de 946 000 en 1998-1999, soit une hausse de 303 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Environ 92 p. 100 des visiteurs étaient des Canadiens ou des Américains. Le site est mis à jour régulièrement; on y trouve donc des informations fraîches sur les événements spéciaux qui ont lieu dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux et sur les activités qui s'y déroulent. Le site offre aussi des documents publics importants et des liens vers d'autres sites Web intéressants comme celui du groupe de travail sur l'intégrité écologique. En mars 1999, pour répondre à un intérêt manifesté par le public, on a ajouté un module au site; il s'agit de *Emplois @ Parcs Canada*.

Activité de la Gestion du programme et services techniques

Objectif de l'activité : L'activité de la Gestion du programme et services techniques vise à donner à la direction ainsi qu'aux services techniques et aux services de soutien des instructions pour l'administration et la prestation du Programme Parcs Canada.

Réalisations

Prise de décisions fiable et éclairée guidant les politiques et l'exploitation.

Création de l'Agence Parcs Canada : Dans le budget fédéral de 1996, on peut lire : « Parcs Canada deviendra un organisme de service distinct qui sera chargé de gérer, ainsi que de préserver pour les générations futures, un réseau de parcs nationaux, de canaux et de lieux historiques nationaux ainsi que de zones protégées pour l'usage et l'agrément des Canadiens et Canadiennes. L'organisme fournira de meilleurs services à la population et aux touristes par l'entremise de règles simplifiées en matière de ressources humaines et d'administration, et de pouvoirs financiers plus souples. »

Environ 98 p. 100 des employés de Parcs Canada ont choisi librement d'être déplacés dans la nouvelle Agence Parcs Canada. Ces employés ont été transférés le 1^{er} avril 1999.

Le 21 décembre 1998, Parcs Canada est devenu une agence du gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*. La nouvelle organisation rend compte directement à la Ministre du Patrimoine canadien, laquelle est imputable de son travail devant le Parlement.

La loi habilitante et les textes connexes prévoient la mise en place de mécanismes améliorés de communication avec le public et de reddition de comptes. La législation prévoit aussi l'organisation d'un forum biennal pour consulter les intéressés et/ou pour conseiller la Ministre sur le rendement et les responsabilités de l'organisme. Les processus de consultation en cours, tels que ceux pour la révision des plans de gestion des parcs et des lieux, se poursuivront. Les principaux véhicules de planification et de compte rendu de l'Agence seront son *Plan d'entreprise*, son *Rapport annuel* et le *Rapport sur l'état des parcs*.

Renforcement des liens avec les peuples

autochtones : En conformité avec l'initiative « *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones* », et en réponse aux engagements pris à la Chambre des communes pendant le débat sur le projet de loi portant création du parc national Tuktut Nogait, on a créé le Secrétariat aux affaires autochtones dont la mission est de fournir direction et appui au sein de Parcs Canada. En collaboration avec les unités de gestion, les centres de services et le

bureau national, ce Secrétariat met l'accent sur une consultation accrue auprès des peuples autochtones au sujet des programmes d'interprétation et d'éducation du public exécutés par Parcs Canada pour mettre en valeur le patrimoine autochtone associé à des parcs nationaux ou à des lieux historiques nationaux. Ceci sera utile aux collectivités autochtones et à Parcs Canada et favorisera le dialogue avec les peuples autochtones à tous les niveaux.

Statut d'employeur distinct : Le statut d'employeur distinct aux termes de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, offre la simplicité et la stabilité organisationnelles à l'Agence Parcs Canada. Elle comporte moins d'échelons que l'ancien Parcs Canada; ses cadres supérieurs rendent compte au directeur général de l'Agence, lequel se rapporte à la Ministre. Cette organisation permet de prendre un plus grand nombre de décisions au niveau local et accorde plus de flexibilité pour adapter les politiques et les procédures à l'environnement de travail, qui est particulier (importance accrue de l'exploitation, caractère saisonnier de nombreuses occupations, décentralisation très importante). Des pouvoirs accrus permettront à Parcs Canada de continuer d'offrir des services de qualité aux Canadiens et aux Canadiennes et aux visiteurs.

Nos valeurs

:
Compétence
Respect
Équité

Nos principes directeurs :
Imputabilité
Efficacité
Cohérence
Adaptabilité
Simplicité
Ouverture

Manifestation de notre appréciation des

ressources humaines : Le cadre de gestion des ressources humaines de Parcs Canada repose sur des valeurs et des principes qui reflètent notre compréhension de notre mandat et des circonstances particulières dans lesquelles les employés travaillent. Ces valeurs et principes sont applicables à tous les employés de tous les niveaux et seront communiqués aux intéressés pour qu'ils sachent mieux comment interagir avec le personnel. Toutes les actions et décisions doivent être conformes à ces valeurs et principes directeurs.

Ce cadre de gestion des ressources humaines axé sur des valeurs a été élaboré après la mise en oeuvre d'un processus de consultation vaste et innovateur. L'approche participative et consultative adoptée par Parcs Canada, de même que par ses employés et leur syndicat, est unique et avancée; elle pourrait constituer un nouveau modèle de partenariat pour la fonction publique fédérale. Nous nous attendons par ailleurs à ce que le temps et les efforts consacrés à la mise en oeuvre de cette approche changent profondément l'organisation et permettent de créer un environnement de travail positif dans lequel les employés rempliront le mandat de Parcs Canada avec efficacité.



Section IV : Groupement des rapports

Préparation à l'an 2000

Veiller à ce que la préparation de la technologie du Ministère à l'an 2000 demeure une priorité absolue de la haute direction. Le Ministère a également été chargé d'évaluer l'état de préparation de l'ensemble du portefeuille du Patrimoine canadien.

Le Ministère a quatre secteurs de responsabilité concernant l'an 2000 :

1. les systèmes essentiels à la mission de l'administration fédérale, comme les systèmes intégrés des canaux et des périmètres urbains de l'Agence Parcs Canada et le système de radiodiffusion d'urgence de la SRC, qui ont une incidence nationale.
2. les systèmes essentiels à la mission du Ministère, comme ceux qui prennent en charge les subventions et contributions, la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la correspondance ministérielle et l'infrastructure connexe des communications, qui influent sur la capacité du Ministère à remplir sa mission.
3. la gestion des risques liés à une éventuelle non-conformité grâce à la planification d'urgence et à l'établissement d'un plan de reprise des activités, de concert avec l'Agence Parcs Canada le cas échéant, une attention particulière devant être apportée aux interdépendances, pour assurer la continuité des fonctions essentielles aux activités advenant une défaillance.
4. l'obtention d'information (avec le Groupe de planification national de la contingence du ministère de la Défense nationale) provenant des radiodiffuseurs et télédiffuseurs publics et privés ainsi que des câblodistributeurs sur l'importance de la radiodiffusion nationale et l'interdépendance de ses composantes en vue d'évaluer les risques possible à ce niveau.

Au 31 mars 1999, l'indice d'achèvement de la préparation des systèmes essentiels à la mission de l'administration fédérale à Parcs Canada s'élevait à 79 p. 100, tandis que celui des systèmes essentiels à la mission du Ministère et de

Parcs Canada s'élevait à 45 p. 100.

Gestion du matériel

Il n'y a pas eu de système automatisé national pour effectuer un suivi serré des immobilisations depuis 1993, alors très peu d'immobilisations ont été inscrites dans le système actuel. Nous estimons que seulement 30 p. 100 de l'ensemble des immobilisations fait l'objet d'un suivi. Une évaluation a été effectuée et une vérification matérielle aura lieu lorsque le module des immobilisations aura été ajouté au SAP du Patrimoine canadien. La situation est actuellement évaluée dans le cadre de la Planification de la reprise des activités du Ministère en vue de la préparation de plans. Le Ministère abordera des problèmes comme la mise en oeuvre d'un système fiable; le fait que l'information sur les immobilisations ne soit pas recueillie à cause des réductions importantes de personnel, le fait que la plupart des gestionnaires des centres de responsabilité se servent de cartes de crédit lorsque du matériel est acheté, et de ce fait que toutes les données s'y rattachant ne font pas l'objet d'un suivi.

Des évaluations sont en cours dans le cadre des initiatives de préparation à l'an 2000 du Ministère. Lorsqu'elles seront terminées, les répercussions financières seront établies. Un système de suivi provisoire a été mis en oeuvre dans l'ensemble de Parcs Canada, et 50 p. 100 des immobilisations y ont été inscrites en attendant l'ajout du module des immobilisations au SAP. Dès que cela sera terminé, une vérification matérielle sera entreprise. L'information actuellement dans ce système pourra ainsi facilement être entrée ou transférée dans le SAP.

Dans le cadre d'un exercice majeur de planification de la reprise des activités dans l'ensemble de l'agence, on a établi les coûts du cycle de vie des immobilisations essentielles à la mission et dressé les plans connexes. Ces immobilisations ont également fait l'objet d'évaluations de la gestion des risques. Parcs Canada a pris les mesures appropriées pour minimiser les répercussions financières sur ses capacités opérationnelles.

Stratégie de développement durable

La Stratégie de développement durable du Ministère s'articule autour de trois grands buts, soit : préserver notre patrimoine naturel et culturel, sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes aux valeurs du développement durable et minimiser l'effet des opérations courantes du Ministère sur l'environnement.

But : Préserver notre patrimoine naturel et culturel

En 1998-1999, les efforts ont porté sur l'amélioration continue des réseaux de parcs nationaux, d'aires marines de conservation et de lieux historiques. Ce but est surtout réalisé par Parcs Canada. Suite à la création de l'Agence Parcs Canada le 1^{er} avril 1999, les progrès seront dorénavant indiqués, pour la plupart, dans le rapport annuel de l'Agence.

Indicateurs de rendement : Il s'agira de la création de parcs nationaux et d'aires marines de conservation et de l'expansion du réseau des lieux historiques nationaux afin de mettre en valeur des aspects moins bien représentés de l'histoire du Canada.

Cibles : D'ici l'an 2000, les 39 régions naturelles du Canada devraient être représentées par la présence d'un parc national dans chacune; quatre nouvelles aires marines de conservation devraient être établies et le réseau des lieux historiques nationaux devrait être amélioré.

Progrès à ce jour : Voir la section III, Programme Parcs Canada. Le parc national Tuktut Nogait dans les Territoires du Nord-Ouest a été ajouté à la *Loi sur les parcs nationaux* en décembre 1998. Conformément à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, les négociations ont permis de transformer deux réserves de parcs nationaux en parcs nationaux établis officiellement et de créer le parc national Sirmilik. Des progrès ont également été réalisés en vue de la création d'un parc national dans les îles Gulf, dans le cadre de l'Héritage patrimonial marin du Pacifique. Une étude visant la création d'une nouvelle aire marine de conservation a été entreprise en 1998 dans la partie sud du détroit de Georgia en Colombie-Britannique, alors que le travail s'est poursuivi dans l'étude sur l'aire marine de conservation du lac Supérieur en Ontario. La famille des lieux historiques nationaux s'est agrandie avec la création de 13 nouveaux lieux historiques nationaux, ce qui porte le total à 850 endroits qui symbolisent des

éléments importants de l'histoire du Canada. Des ententes de partage des frais visant quatre lieux historiques nationaux ont également été approuvées par la Ministre du Patrimoine canadien. En outre, le travail continue dans le cadre d'ententes actuelles avec 11 lieux historiques nationaux. Trois de ces ententes aideront les Autochtones à protéger et à mettre en valeur des aspects importants de leur patrimoine.

But : Sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes aux valeurs du développement durable

Indicateurs de rendement : Il s'agira des éléments suivants : des connaissances et des compétences supérieures chez les organisateurs de grands événements, en matière de gestion de l'environnement et de surveillance; une plus grande sensibilisation et une meilleure compréhension des aspects sociaux et culturels du développement durable.

Cibles : D'ici décembre 2000, tous les clients qui recevront des fonds ou une aide du Ministère seront incités à entreprendre des projets qui respectent les principes du développement durable et seront sensibilisés aux questions connexes.

Progrès à ce jour : Une trousse pratique a été élaborée afin d'aider les organisateurs d'événements sportifs, les groupes de soumissionnaires et les exploitants d'installations à cerner les principaux problèmes environnementaux, à élaborer des stratégies pour y faire face, à fixer des cibles permettant de concentrer les efforts, à surveiller les progrès et à viser une amélioration constante. Un document a été publié (*Gestion et surveillance de l'environnement, manifestations et installations sportives : Trousse destinée aux gestionnaires*, mars 1999). La trousse a servi lors des Jeux du Canada à Corner Brook, Terre-Neuve, en février 1999. Les dimensions sociales et culturelles du développement durable ont été explorées dans le cadre d'une présentation à une conférence et à un atelier qui ont réuni 14 ministères et organismes, et qui avaient été organisés en collaboration avec Citoyenneté et Immigration Canada, Environnement Canada et Affaires étrangères et Commerce international.

But : Minimiser l'effet des opérations courantes du Ministère sur l'environnement

Stratégie de mesure du rendement : Pour atteindre ce but, il faut développer des façons de mesurer le rendement. À Parcs Canada, on mettra la priorité sur les exigences de reddition des comptes exprimées dans les différentes

lois.

Cibles : Un système de gestion de l'environnement (SGE) devrait être élaboré à Parcs Canada; un programme « Non aux déchets » devrait être mis sur pied à l'administration centrale du Ministère (pour de plus amples renseignements, voir la Section III du Programme Parcs Canada).

Progrès à ce jour : Parcs Canada a terminé les consultations et a mis la dernière main au cadre national du SGE, qui identifie 14 aspects prioritaires nécessaires à la réalisation des buts de développement durable. Les Parcs nationaux et les Lieux historiques nationaux sont en train d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans d'action régionaux pour le SGE qui sont liés aux aspects prioritaires. La mise en oeuvre du programme « Non aux déchets » a été approuvée par le Comité des ressources du Ministère et le matériel nécessaire à la réalisation de cette initiative a été acheté. La mise en oeuvre du programme, qui devait à l'origine débuter en 1998-1999, aura lieu en 1999-2000.

Modification des cibles : En réponse aux recommandations et aux commentaires faits par le Commissaire à l'Environnement et au développement durable dans son rapport annuel de 1998, le Ministère a révisé les cibles de sa Stratégie de développement durable. Les modifications visent principalement à corriger les lacunes dans les renseignements relatifs aux buts et aux objectifs de l'ensemble du Ministère (contrairement à ceux qui ne concernent que Parcs Canada). Des objectifs stratégiques et opérationnels ont été formulés. En outre, les six buts de l'ensemble du Ministère ont été regroupés sous deux grands thèmes, soit « Sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes aux valeurs du développement durable » et « Minimiser l'effet des opérations courantes du Ministère sur l'environnement ». Ces modifications ont été inscrites dans le Rapport sur les plans et priorités du Ministère pour 1999. On ne traite pas des buts, des objectifs et des cibles particuliers à Parcs Canada dans ce rapport, car ils relèvent de la responsabilité de la nouvelle Agence Parcs Canada.



Section V : Rendement financier

A. Aperçu du rendement financier

En 1998-1999, le Budget principal des dépenses du ministère du Patrimoine canadien s'élevait à 908 765 000 dollars. Les sommes supplémentaires reçues tout au long de l'année ont porté les autorisations de dépenser à 1 137 505 000 dollars. Ces ressources supplémentaires ont été affectées aux principales initiatives suivantes :

(en millions de dollars)

< Fonds canadien de télévision	50,0
< acquisition de terres en vue de la création de nouveaux parcs nationaux	16,5
< mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone en Ontario	15,0
< adaptation à l'an 2000 des systèmes du Patrimoine canadien	14,5
< report du budget de fonctionnement de l'exercice précédent	14,2
< initiatives liées au réseau des Parcs nationaux	11,1
< Sport amateur	10,0
< réaménagement du Fonds de développement des industries culturelles	8,0
< urgence et lutte contre les incendies de forêt	8,0
< projets d'entretien et d'amélioration des parcs nationaux	7,4
< programmes d'échanges pour les jeunes	6,5
< centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones	6,0
< appui aux langues autochtones	5,5

Les autorisations de dépenser non utilisées seront reportées sur les exercices subséquents :

< le budget de fonctionnement sera reporté conformément à la politique du Conseil du Trésor.	15,3
< le solde des autorisations de prélèvement dans les fonds	

renouvelables sera disponible dans les exercices subséquents.

11,2

B. Tableaux financiers récapitulatifs

1. Sommaire des crédits approuvés
2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
- 3a. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
- 3b. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par programme et gamme de services
4. Besoins en ressources par organisation et secteur d'activités
5. Recettes disponibles
6. Recettes non disponibles
7. Paiements législatifs
- 8a. Sommaire des paiements de transfert
- 8b. Détails des paiements de transfert
9. Dépenses en capital - Programme Parcs Canada
10. Projets en immobilisations
11. Prêts, investissements et avances
12. Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable
13. Passif éventuel

Note :

1. Recettes disponibles : Auparavant appelées « recettes affectées aux dépenses ».
2. Recettes non disponibles : Auparavant appelées « recettes à valoir sur le Trésor ».

Tableau 1. Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)

Crédit	1998-1999		
	Prévisions	Autorisations totales	Réel
PROGRAMME PATRIMOINE CANADIEN			
1 Dépenses de fonctionnement	96 322	137 811	133 316
5 Subventions et contributions	463 875	566 909	566 535
10 Versements à la Société canadienne des postes	47 300	47 300	47 300
(L) Traitements des lieutenants-gouverneurs	930	963	963
(L) Paiement en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	458	532	532
(L) Prestations de retraite supplémentaires - Lieutenants-gouverneurs précédents	182	138	138
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 563	13 195	13 195
(L) Ministre du Patrimoine canadien - Traitement et allocation pour automobile	49	54	54
(L) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	--	564	90
(L) Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices antérieurs	--	4	4
Total Budgétaire	621 679	767 470	762 127
L15 Prêts à des établissements et à des administrations en vertu de la <i>Loi sur l'exportation et l'importation des biens culturels</i>	10	10	--
Total du programme	621 689	767 480	762 127
PROGRAMME PARCS CANADA			
20 Dépenses de fonctionnement	154 806	216 416	209 207
25 Dépenses en capital	100 471	112 956	112 450
(L) Fonds renouvelable des unités d'entreprises de Parcs Canada*	(322)	2 017	187
(L) Fonds renouvelable des périmètres urbains*	4 169	9 277	2 494
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	27 952	29 359	29 359
Total du programme	287 076	370 025	353 697
Total du Ministère - Dépenses budgétaires	908 755	1 137 495	1 115 824
Total du Ministère - Dépenses non budgétaires	10	10	--
Total du Ministère	908 765	1 137 505	1 115 824

* Pour plus de détails sur les fonds renouvelables, voir le tableau 12

Tableau 2. Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Dépenses prévues et réelles du Ministère par programme (en milliers de dollars)

PROGRAMME/ Secteur d'activités	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions votées	Sous- total : dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Dépenses brutes totales	Moins : recettes dispo- nibles	Dépenses nettes totales
PROGRAMME PATRIMOINE CANADIEN									
Développement culturel et Patrimoine									
	293	27 520	--	190 864	218 384	--	218 384	2 183	216 201
<i>(Autorisations totales)</i>	293	79 946	--	205 852	285 798	--	285 798	3 401	282 397
(Dépenses réelles)	338	78 396	--	205 817	284 213	--	284 213	3 167	281 046
Identité canadienne									
	250	31 866	--	320 951	352 817	930	353 747	--	353 747
<i>(Autorisations totales)</i>	250	41 643	--	361 727	403 370	963	404 333	--	404 333
(Dépenses réelles)	335	40 346	--	361 388	401 734	963	402 697	--	402 697
Gestion ministérielle									
	595	51 731	--	--	51 731	--	51 731	--	51 731
<i>(Autorisations totales)</i>	595	80 740	--	--	80 740	--	80 740	--	80 740
(Dépenses réelles)	624	78 384	--	--	78 384	--	78 384	--	78 384
Total du programme	1 138	111 117	--	511 815	622 932	930	623 862	2 183	621 679
<i>(Autorisations totales)</i>	1 138	202 329	--	567 579	769 908	963	770 871	3 401	767 470
(Dépenses réelles)	1 297	197 126	--	567 205	764 331	963	765 294	3 167	762 127
PROGRAMME PARCS CANADA									
Exploitation									
	2 992	199 359	80 649	282	280 290	--	280 290	71 780	208 510
<i>(Autorisations totales)</i>	2 992	243 876	80 749	282	324 907	--	324 907	76 250	248 657
(Dépenses réelles)	2 871	231 274	78 089	282	309 645	--	309 645	75 191	234 454
Aménagement									
	160	17 965	20 823	4 053	42 841	--	42 841	--	42 841
<i>(Autorisations totales)</i>	160	19 095	40 823	16 020	75 938	--	75 938	--	75 938
(Dépenses réelles)	154	18 661	40 652	16 020	75 333	--	75 333	--	75 333
Gestion du programme et services techniques									
	325	27 801	7 924	--	35 725	--	35 725	--	35 725
<i>(Autorisations totales)</i>	325	45 121	309	--	45 430	--	45 430	--	45 430
(Dépenses réelles)	312	43 602	308	--	43 910	--	43 910	--	43 910
Total du programme	3 477	245 125	109 396	4 335	358 856	--	358 856	71 780	287 076
<i>(Autorisations totales)</i>	3 477	308 092	121 881	16 302	446 275	--	446 275	76 250	370 025
(Dépenses réelles)	3 337	293 537	9	16 302	428 888	--	428 888	75 191	353 697
Total du Ministère - Budgétaire									
	4 615	356 242	109 396	516 150	981 788	930	982 718	73 963	908 755
<i>(Autorisations totales)</i>	4 615	510 421	121 881	583 881	1 216 183	963	1 217 146	79 651	1 137 495
(Dépenses réelles)	4 634	490 663	119 049	583 507	1 193 219	963	1 194 182	78 358	1 115 824
Non budgétaire									10
<i>Autorisations totales</i>									10
Dépenses réelles									--

Total du Ministère									908 765
<i>Autorisations totales - Ministère</i>									<i>1 137 505</i>
Dépenses réelles									1 115 824

PROGRAMME/ Secteur d'activités	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contribution s votées	Sous- total : dépenses votées brutes	Subventions et contribution s législatives	Dépenses brutes totales	Moins : recettes dispo- nibles	Dépense s nettes totales
AUTRES RECETTES ET DÉPENSES									
Recettes non disponibles									51 500
<i>(Autorisations totales)</i>									<i>59 143</i>
(Dépenses réelles)									59 143
Coût des services fournis par d'autres ministères									37 800
<i>(Autorisations totales)</i>									<i>37 800</i>
(Dépenses réelles)									42 988
Coût net du programme									895 065
<i>(Autorisationstotales)</i>									<i>1 116 162</i>
(Dépenses réelles)									1 099 669

* Les chiffres en caractères normaux indiquent les dépenses prévues (*Rapport sur les plans et priorités* de 1998-1999). Les chiffres en italiques indiquent les autorisations totales pour 1998-1999 (budget principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations). **Les chiffres en caractères gras** indiquent les dépenses/recettes réelles en 1998-1999 (tirés des Comptes publics). Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 3a. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

**Dépenses prévues et réelles du Ministère par programme et secteur d'activités
(en milliers de dollars)**

PROGRAMME/ Secteur d'activités	Réal 1996-1997	Réal 1997-1998	1998-1999		
			Prévisions	Autorisations totales	Réal
PROGRAMME PATRIMOINE CANADIEN					
Développement culturel et Patrimoine	239 372	282 051	218 384	285 798	284 213
Identité canadienne	428 638	412 368	353 747	404 333	402 697
Gestion ministérielle	94 186	91 381	51 731	80 740	78 384
Total - Dépenses brutes	762 196	785 800	623 862	770 871	765 294
Moins : Recettes disponibles	1 728	2 310	2 183	3 401	3 167
Patrimoine canadien - Dépenses nettes	760 468	783 490	621 679	767 470	762 127
Non budgétaire	9 430	4 150	10	10	--
Total - Programme Patrimoine canadien	769 898	787 640	621 689	767 480	762 127
PROGRAMME PARCS CANADA					
Exploitation	331 833	327 977	280 290	324 907	309 645
Aménagement	45 526	36 682	42 841	75 938	75 333
Gestion du programme et services techniques	17 796	19 263	35 725	45 430	43 910
Total - Dépenses brutes	395 155	383 922	358 856	446 275	428 888
Moins : Recettes disponibles	66 149	67 483	71 780	76 250	75 191
Parcs Canada - Dépenses nettes	329 006	316 439	287 076	370 025	353 697
Total du Ministère - Dépenses brutes	1 157 351	1 169 722	982 718	1 217 146	1 194 182
Moins : Recettes disponibles - Ministère	67 877	69 793	73 963	79 651	78 358
Total du Ministère - Dépenses nettes	1 089 474	1 099 929	908 755	1 137 495	1 115 824
Non budgétaire	9 430	4 150	10	10	--
Total du Ministère	1 098 904	1 104 079	908 765	1 137 505	1 115 824

Tableau 3b. Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles par programme et gamme de services

**Dépenses nettes prévues et réelles du Ministère par programme et gamme de services
(en milliers de dollars)**

PROGRAMME/ Gammes de services	Réal 1996-1997	Réal 1997-1998	1998-1999		
			Prévisions	Autorisations totales	Réal
PROGRAMME PATRIMOINE CANADIEN					
Développement culturel et patrimoine					
Radiodiffusion	90 936	126 784	78 293	134 878	134 734
Industries culturelles	101 280	103 824	88 998	96 765	95 906
Arts	28 722	24 147	24 750	25 795	25 601
Patrimoine*	26 136	29 136	24 170	24 969	24 805
Total	247 074	283 891	216 211	282 407	281 046
Identité canadienne					
Langues officielles	244 465	243 733	213 460	232 884	232 405
Identité canadienne	69 292	70 166	61 320	84 669	83 306
Multiculturalisme	59 854	29 590	25 113	22 846	23 277
Sport	55 027	68 879	53 854	63 934	63 709
Total	428 638	412 368	353 747	404 333	402 697
Gestion ministérielle	94 186	91 381	51 731	80 740	78 384
Total - Programme Patrimoine canadien	769 898	787 640	621 689	767 480	762 127
PROGRAMME PARCS CANADA					
Exploitation	265 685	260 494	208 510	248 657	234 454
Aménagement	45 525	36 682	42 841	75 938	75 333
Gestion du programme et services techniques	17 796	19 263	35 725	45 430	43 910
Total - Programme Parcs Canada	329 006	316 439	287 076	370 025	353 697
Total - Ministère	1 098 904	1 104 079	908 765	1 137 505	1 115 824

* Comprend les items non budgétaires

Tableau 4. Besoins en ressources par organisation et secteur d'activités
Comparaison des dépenses prévues pour 1998-1999 et comparaison des autorisations
totales et des dépenses réelles par organisation et secteur d'activités (en milliers de
dollars)

Organisation	Développement culturel et patrimoine	Identité canadienne	Gestion minist érielle	Exploitation	Aménagement	Gestion du programme et services techniques	TOTAL
Développement culturel	167 291						167 291
<i>(autorisations totales)</i>	231 643						231 643
(Dépenses réelles)	230 640						230 640
Arts et patrimoine*	48 920						48 920
<i>(autorisations totales)</i>	50 764						50 764
(Dépenses réelles)	50 406						50 406
Citoyenneté et identité canadienne		353 747					353 747
<i>(autorisations totales)</i>		404 333					404 333
(Dépenses réelles)		402 697					402 697
Gestion stratégique			23 838				23 838
<i>(autorisations totales)</i>			30 345				30 345
(Dépenses réelles)			29 192				29 192
Services ministériels			27 893				27 893
<i>(autorisations totales)</i>			50 395				50 395
(Dépenses réelles)			49 192				49 192
Total	216 211	353 747	51 731				621 689
<i>(autorisations totales)</i>	282 407	404 333	80 740				767 480
(Dépenses réelles)	281 046	402 697	78 384				762 127
Parcs Canada				208 510	42 841	35 725	287 076
<i>(autorisations totales)</i>				248 657	75 938	45 430	370 025
(Dépenses réelles)				234 454	75 333	43 910	353 697
TOTAL	216 211	353 747	51 731	208 510	42 841	35 725	908 765

<i>(autorisations totales)</i>	282 407	404 333	80 740	248 657	75 938	45 430	1 137 505
(Dépenses réelles)	281 046	402 697	78 384	234 454	75 333	43 910	1 115 824
% du TOTAL	25,2%	36,1%	7,0%	21,0%	6,8%	3,9%	100,0%

Note: Les chiffres en caractères normaux indiquent les dépenses prévues (*Rapport sur les plans et priorités* de 1998-1999). Les chiffres en italiques indiquent les autorisations totales pour 1998-1999 (budget principal et supplémentaire des dépenses et autres autorisations). **Les chiffres en caractères gras** indiquent les dépenses/recettes réelles en 1998-1999 (tirés des Comptes publics).

Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

* Comprend les postes non budgétaires.

Tableau 5. Recettes disponibles

Recettes disponibles par programme/secteur d'activités (en milliers de dollars)

PROGRAMME/ Secteur d'activités	Réal 1996-1997	Réal 1997-1998	1998-1999		Réal
			Recettes prévues	Autorisations totales	
PROGRAMME PATRIMOINE CANADIEN					
Développement culturel et patrimoine					
Services des musées et du patrimoine	1 357	1 896	1 735	2 450	1 905
Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens	371	414	448	951	1 262
Total	1 728	2 310	2 183	3 401	3 167
PROGRAMME PARCS CANADA					
Exploitation					
Locations, terrains, bâtiments et concessions	11 768	10 952	12 000	12 000	12 157
Droits d'entrée	24 640	25 663	25 200	29 300	29 304
Permis de camping et de roulotte	11 564	11 911	11 800	12 170	12 509
Autres recettes	7 423	8 385	9 074	9 074	8 649
Total	55 395	56 911	58 074	62 544	62 619
Recettes à valoir sur le fonds renouvelable de Parcs Canada					
Périmètres urbains					
Droits municipaux	2 724	2 945	3 637	3 637	2 890
Subsides	4 463	3 380	5 404	5 404	5 104
Recettes sources thermales	3 046	3 506	3 962	3 962	3 742
Recettes terrain de golf	521	741	703	703	836
Total	10 754	10 572	13 706	13 706	12 572
Total - Parcs Canada	66 149	67 483	71 780	76 250	75 191
Total - Ministère	67 877	69 793	73 963	79 651	78 358

Tableau 6. Recettes non disponibles**Recettes non disponibles par programme et secteur d'activités (en milliers de dollars)**

PROGRAMME / Secteur d'activités	Réal 1996-1997	Réal 1997-1998	1998-1999		
			Recettes prévues	<i>Autorisation s totales</i>	Réal
PROGRAMME PATRIMOINE CANADIEN					
Identité canadienne					
Accords fédéraux-provinciaux sur les loteries	51 314	52 233	51 500	52 759	52 759
Gestion ministérielle					
Autres recettes	2 001	925	--	5 801	5 801
Total - Patrimoine canadien	53 315	53 158	51 500	58 560	58 560
PROGRAMME PARCS CANADA					
Gestion du programme et services techniques					
Autres recettes	4 890	8 329	--	583	583
Total - Parcs Canada	4 890	8 329	--	583	583
Total du Ministère	58 205	61 487	51 500	59 143	59 143

Tableau 7. Paiements législatifs

Paiements législatifs par programme (en milliers de dollars)

PROGRAMME/ Secteur d'activités	Réal 1996-1997	Réal 1997-1998	1998-1999		Réal
			Prévisions	Autorisations totales	
PROGRAMME PATRIMOINE CANADIEN					
Développement culturel et patrimoine	2 270	2 687	3 258	3 392	3 387
Identité canadienne	28 530	4 919	5 170	5 072	5 084
Gestion ministérielle	8 009	8 757	5 754	6 418	6 411
Total - Patrimoine canadien	38 809	16 363	14 182	14 882	14 882
PROGRAMME PARCS CANADA					
Exploitation	19 300	20 267	23 096	24 259	24 259
Aménagement	1 216	1 228	1 700	1 785	1 785
Gestion du programme et services techniques	153	617	3 156	3 315	3 315
Total - Parcs Canada	20 669	22 112	27 952	29 359	29 359
Total du Ministère	59 478	38 475	42 134	44 241	44 241

Les autorisations totales correspondent au budget principal des dépenses, plus le budget supplémentaire des dépenses, plus d'autres autorisations.

Tableau 8a. Sommaire des paiements de transfert

Paiements de transfert par programme et gamme de services (en milliers de dollars)

PROGRAMME/ Gamme de services	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	1998-1999		
			Prévisions	Autorisations totales	Réel
SUBVENTIONS					
PROGRAMME PATRIMOINE CANADIEN					
Développement culturel et patrimoine					
Radiodiffusion	--	--	--	--	--
Industries culturelles	--	--	--	--	--
Arts	1 200	1 125	1 125	--	--
Patrimoine	5 317	4 503	6 826	6 449	6 434
Total	6 517	5 628	7 951	6 449	6 434
Identité canadienne					
Langues officielles	30 723	28 997	27 779	26 978	26 978
Identité canadienne	6 786	10 364	10 633	14 154	14 095
Multiculturalisme	41 020	15 857	16 783	12 581	12 581
Sport	--	--	--	--	--
Total	78 529	55 218	55 195	53 713	53 654
Total des subventions	85 046	60 846	63 146	60 162	60 088
PROGRAMME PARCS CANADA					
Exploitation	--	--	--	--	--
Aménagement	23	23	23	23	23
Gestion du programme et services techniques	--	--	--	--	--
Total des subventions	23	23	23	23	23
Total des subventions - Ministère	85 069	60 869	63 169	60 185	60 111
CONTRIBUTIONS					
PROGRAMME PATRIMOINE					
Développement culturel et patrimoine					
Radiodiffusion	89 435	123 600	75 120	131 420	131 420
Industries culturelles	29 211	36 412	36 957	42 799	42 785
Arts	21 583	18 809	17 665	19 068	19 063
Patrimoine	5 576	9 099	5 871	6 115	6 115
Total	145 805	187 920	135 613	199 402	199 383
Identité canadienne					
Langues officielles	207 114	206 311	175 941	193 463	193 183
Identité canadienne	37 996	42 861	41 234	54 345	54 345
Multiculturalisme	2 039	2 143	187	2 394	2 394
Sport	51 128	64 667	48 395	57 812	57 812
Total	298 277	315 982	265 757	308 014	307 734
Total des contributions	444 082	503 902	401 370	507 416	507 117
Total des paiements de transfert - Patrimoine canadien	529 128	564 748	464 516	567 578	567 205

	Réal 1996-1997	Réal 1997-1998	1998-1999		Réal
			Prévisions	Autorisations totales	
PROGRAMME PARCS CANADA					
Exploitation	732	536	282	282	282
Aménagement	11 306	2 422	4 030	15 997	15 997
Gestion du programme et services techniques	--	--	--	--	--
Total des contributions	12 038	2 958	4 312	16 279	16 279
Total des contributions - Ministère	456 120	506 860	405 682	523 695	523 396
Total des paiements de transfert - Ministère	541 189	567 729	468 851	583 880	583 507

Les autorisations totales correspondent au budget principal des dépenses, plus le budget supplémentaire de dépenses, plus d'autres autorisations.

Tableau 8b. Détails des paiements de transfert

Paiements de transfert par programme/secteur d'activités (en dollars)

PROGRAMME/ Secteur d'activités	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	Réel 1998-1999
SUBVENTIONS			
PROGRAMME PATRIMOINE CANADIEN			
Développement culturel et patrimoine			
Subventions aux institutions muséales sans but lucratif, aux associations muséales nationales et internationales et aux institutions du patrimoine dans le but de favoriser l'accès au patrimoine canadien			
Importation et exportation de biens culturels	296 153	563 680	1 163 680
Programme d'aide aux musées	5 021 180	3 938 880	5 271 146
Subventions à des organismes sans but lucratif et à des institutions dans le but d'améliorer les infrastructures culturelles et d'appuyer le développement culturel			
Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération	1 200 000	1 125 000	--
Total - Développement culturel et patrimoine	6 517 333	5 627 560	6 434 826
Identité canadienne			
Subventions à des organismes représentant les communautés minoritaires de langue officielle, aux administrations publiques non fédérales et à d'autres organismes pour favoriser l'usage et la promotion des langues officielles	30 723 313	28 997 137	26 977 970
Subventions à des organismes bénévoles, à des institutions non gouvernementales et à des particuliers pour promouvoir des études sur le Canada	705 609	932 111	847 995
Centres d'accueil autochtones	8 000	--	--
Organisations autochtones représentatives	1 821 569	1 766 387	2 301 630
Femmes autochtones	902 965	1 040 353	1 167 143
Centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones	--	--	2 680 000
Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province au Canada, à titre d'indemnité de voyage et d'accueil pour les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions dans la capitale provinciale	192 280	192 280	192 280
Subventions à des organismes sans but lucratif pour célébrer la Fête du Canada et aux secteurs public et privé dans le but de célébrer les anniversaires d'importance pour le Patrimoine canadien	1 896 900	4 187 511	5 487 755

PROGRAMME/ Secteur d'activités	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	Réel 1998-1999
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	461 533	537 503	532 185
(L) Prestations de retraite supplémentaires - anciens lieutenants-gouverneurs	134 721	150 836	138 261
Paiements à la Fondation canadienne des relations raciales	24 000 000	--	--
Subventions à l'appui du multiculturalisme	17 020 103	15 857 185	12 580 858
Partenariats communautaires	41 800	165 582	242 400
Droits de la personne	620 161	1 391 866	505 250
Total - Identité canadienne	78 528 954	55 218 751	53 653 727
Total Subventions - Programme Patrimoine canadien	85 046 287	60 846 311	60 088 553
PROGRAMME PARCS CANADA			
Subventions à l'appui d'activités ou projets reliés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	22 707	22 707	22 700
Total des subventions - Programme Parcs Canada	22 707	22 707	22 700
Total des subventions - Ministère	85 068 994	60 869 018	60 111 253

CONTRIBUTIONS

PROGRAMME PATRIMOINE CANADIEN

Développement culturel et patrimoine

Contributions à des organismes sans but lucratif et à des institutions dans le but d'améliorer les infrastructures culturelles et d'appuyer le développement culturel

Programme d'initiatives culturelles	7 648 937	7 762 654	8 692 596
Projets d'infrastructures culturelles au Québec et en Alberta	7 777 758	2 278 400	--
Groupe fiduciaire des édifices des Pères de la Confédération	--	--	1 125 000

Contributions à des musées à but non lucratif ainsi qu'à des associations muséales nationales et internationales de même qu'à des institutions du patrimoine pour améliorer l'accès au patrimoine Canada

Accès public aux musées	2 234 775	3 043 060	2 124 750
Association des musées canadiens	314 250	282 825	314 250
Jeunesse Canada au travail	3 027 185	3 636 313	3 544 500

Contributions à des organismes de publication et d'enregistrement sonore pour améliorer leur développement et leur distribution

PROGRAMME/ Secteur d'activités	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	Réel 1998-1999
Industrie de l'édition canadienne	19 100 123	24 756 696	30 835 224
Aide au développement de l'enregistrement sonore	4 200 000	8 899 500	8 900 000
Aide à la distribution de livres	3 297 701	--	--
Contributions pour la création de fonds de réserve pour pertes sur prêts pour appuyer les industries culturelles	--	--	1 000 000
Contributions à l'appui de la distribution de la radiodiffusion			
Fonds canadien de télévision	82 000 000	118 000 000	99 550 000
Fonds d'investissement pour le multimedia	--	--	5 750 000
Programme d'aide à la distribution dans le Nord	3 100 000	3 100 000	2 100 000
Contribution à TV5	2 500 000	2 500 000	3 500 000
Radio-Canada International	--	--	20 520 000
Contributions à l'appui d'initiatives de formation dans le domaine du film et de la vidéo	832 000	1 300 000	1 300 000
Contributions aux termes d'ententes fédérales-provinciales pour appuyer le développement culturel régional			
à Terre-Neuve	360 000	100 000	--
en Nouvelle-Écosse	51 000	33 784	--
en Alberta	52 827	--	--
Entente de développement - Winnipeg	398 688	329 882	365 175
Alliance stratégique Canada-Alberta	851 878	1 051 417	632 883
Conférence canadienne des arts	390 000	390 000	390 000
Fondation canadienne des arts autochtones	475 000	475 000	--
Contributions à l'École nationale de ballet, à l'École nationale de théâtre et à l'École nationale de cirque	4 870 208	7 769 315	7 488 751
Contributions versées en vertu des autorisations spéciales	2 137 950	2 211 615	1 249 464
Contributions à des organismes de services nationaux dans le domaine des arts, de la culture, du film et de la vidéo et de l'enregistrement sonore à l'appui de services et de projets spéciaux			
Organismes nationaux au service des arts et de la culture	10 000	--	--
Organismes nationaux au service de l'enregistrement sonore	175 000	--	--
Total - Développement culturel et patrimoine	145 805 280	187 920 461	199 382 593
Identité canadienne			

PROGRAMME/ Secteur d'activités	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	Réel 1998-1999
Contributions à des programmes relatifs à l'emploi des langues officielles dans des domaines de compétence provinciale/territoriale, y compris les programmes de bourses pour les cours d'été de langue seconde et les programmes d'aide aux écoles indépendantes et aux associations d'écoles indépendantes	191 440 554	192 711 505	177 646 494
Contributions aux organismes représentant les communautés minoritaires de langue officielle, aux administrations publiques non fédérales et d'autres organismes pour favoriser l'usage, l'acquisition et la promotion des langues officielles	15 673 429	13 599 380	15 536 216
Contributions à l'appui du multiculturalisme	2 039 104	2 143 131	2 393 841
Contestations judiciaires	936 226	2 512 229	1 695 253
Droits de la personne	--	--	7 582
Contributions à des organismes bénévoles, à des institutions non gouvernementales et à des particuliers pour promouvoir des études sur le Canada	158 473	544 085	3 081 735
Participation Jeunesse	3 962 740	8 801 457	13 466 313
Accès des Autochtones du Nord à la radiotélédiffusion	8 295 300	7 949 800	7 948 800
Centres d'accueil des Autochtones	17 042 048	16 432 136	16 112 048
Organisations autochtones représentatives	2 686 991	2 775 870	4 211 930
Femmes autochtones	768 223	815 156	887 769
Langues autochtones au Yukon	909 000	830 040	1 100 000
Langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest	3 237 000	2 200 000	2 400 000
Initiatives à l'appui des langues autochtones	--	--	2 940 000
Contributions aux organismes nationaux de sport amateur	29 451 782	29 866 579	34 889 356
Contributions au Centre canadien du sport et de la condition physique	1 500 000	750 000	--
Contributions aux athlètes amateurs	6 765 497	6 649 991	8 038 879
Contributions aux organismes commanditaires de jeux multisports régionaux, nationaux et internationaux	13 410 158	27 400 263	14 819 263
Contributions versées en vertu des autorisations spéciales	--	--	558 500
Total des contributions - Identité canadienne	298 276 525	315 981 622	307 733 979
Total des contributions - Programme Patrimoine canadien	444 081 805	503 902 083	507 116 572

PROGRAMME/ Secteur d'activités	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	Réel 1998-1999
Paiements de transfert - Programme Patrimoine canadien	529 128 092	564 748 394	567 205 125
PROGRAMME PARCS CANADA			
Contributions à l'appui d'activités ou projets reliés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, aux lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	2 777 963	2 958 068	4 598 555
Héritage patrimonial marin du Pacifique	9 260 249	--	6 680 269
Commission des Parcs du St-Laurent	--	--	5 000 000
Total des contributions - Programme Parcs Canada	12 038 212	2 958 068	16 278 824
Total des contributions - Ministère	456 120 017	506 860 151	523 395 396
Total des paiements de transfert - Ministère	541 189 011	567 729 169	583 506 649

Tableau 9. Dépenses en capital - Programme Parcs Canada

Dépenses en capital - Programme Parcs Canada (en milliers de dollars)

	Réal 1996-1997	Réal 1997-1998	1998-1999		Réal
			Prévisions	Autorisations totales	
Programme Parcs Canada					
Exploitation*	95 111	80 655	80 649	80 749	78 089
Aménagement	19 417	16 924	20 823	40 823	40 652
Gestion du programme et services techniques	10 645	7 922	7 924	309	308
Total des dépenses en capital	125 173	105 501	109 396	121 881	119 049

* Comprend les dépenses des fonds renouvelables.

Définitions applicables aux grands projets d'immobilisations

Grands projets d'immobilisations - Une initiative ministérielle comportant des dépenses de 2 millions de dollars ou plus, qui requiert la conception et la mise au point de nouveaux programmes, d'équipement, de structures ou de systèmes et qui comporte des risques plus élevés que la moyenne constitue un projet de l'État si :

- < son coût estimatif dépasse les pouvoirs d'approbation accordés au Ministère par le Conseil du Trésor, ou
- < les risques sont particulièrement élevés, quel que soit le coût estimatif

Lorsqu'un projet de l'État comporte des risques élevés et un coût estimatif supérieur à 100 millions de dollars, il constitue un « grand projet de l'État ».

Catégories d'estimations

Estimation fondée (EF) - Estimation d'une qualité et d'une fiabilité suffisantes pour obtenir l'approbation du Conseil du Trésor en tant qu'objectif de coûts pour l'étape du projet envisagée. Elle est fondée sur une conception détaillée des systèmes et des composantes et prend en compte tous les objectifs et les résultats livrables du projet. Elle remplace les estimations de type A ou B.

Estimation indicative (EI) - Estimation de moindre envergure ne permettant pas d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor en tant qu'objectif de coûts. Elle remplace les estimations de type C ou D.

Approbation provisoire d'un projet (AP) - Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend aux objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses pertinentes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation provisoire après avoir examiné le cycle de vie complet du projet et en avoir établi le coût, habituellement selon une estimation indicative, et après avoir préparé une estimation fondée visant le coût de l'étape de définition du projet.

Approbation finale d'un projet (AF) - Autorisation du Conseil du Trésor couvrant les objectifs de l'étape d'exécution du projet et les dépenses pertinentes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation finale après avoir établi l'ampleur du cycle de vie du projet et en avoir établi le coût selon une estimation fondée.

Autorisations déléguées (AD) - Projets aux fins desquels des autorisations ont été déléguées au Ministère par le Conseil du Trésor.

Tableau 10. Projets en immobilisations
Détails des grands projets d'immobilisations

(En milliers de dollars)	Coût total estimatif courant	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	1998-1999		
				Prévisions	<i>Autorisations totales</i>	Réel
Activité Exploitation						
Région de l'Alberta						
Jasper						
Réaménagement du champ de glace Columbia (F-AF)	7 300	2 275	1 182	100	<i>100</i>	23
Banff et Jasper						
Réparations de la Promenade des glaciers	12 500	--	--	500	<i>1 842</i>	1 842
Banff						
Acquisition de terres Block 7, Lot 7	3 072	--	--	3 072	<i>3 072</i>	3 072
Région de l'Ontario						
Voie navigable Trent-Severn						
Reconstruction du passage Nassau (F-AD)	2 600	--	2 317	400	<i>515</i>	515
Réparations des écluses du canal du Sault-Ste-Marie (I-AP)	7 000	2 180	3 670	200	<i>462</i>	462
Région du Québec						
Parc national La Mauricie						
Amélioration du parc (F-AD)	3 183	633	517	200	<i>424</i>	424
Canal Chambly						
Réparations de l'écluse 4 (F-AD)	2 000	1 330	550	100	<i>100</i>	--
Région de l'Atlantique						
Stabilisation du complexe de défense d'Halifax sur l'Île- Georges (F-AD)						
	3 900	508	600	500	<i>500</i>	368
Forteresse de Louisbourg						
Remplacement du système d'extinction des incendies (I-AD)	5 600	--	624	1 500	<i>1 964</i>	1 964
Réparation du revêtement de la route 114 à Fundy (F-AD)	5 800	--	1 463	1 300	<i>1 351</i>	1 351

Détails des grands projets d'immobilisations (suite)

(En milliers de dollars) Projets par activité et par Région	Coût total estimatif courant	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	1998-1999		
				Prévisions	<i>Autorisations totales</i>	Réel
Activité Aménagement						
Région du Pacifique et du Yukon						
Gwaii Haanas/Moresby Sud Aménagement (F-AD)	20 000	1 142	660	1 500	1 500	1 290
Gulf of Georgia Cannery Rénovation et aménagement (I-AD)	6 100	700	1 505	1 400	1 400	1 400
Zone de protection et extermination des coléoptères (F-AD)	2 900	2 115	176	200	200	--
Pacific Rim - Droit de coupe de la Première Nation Huuay- aht/Pacheedaht	4 700	--	--	4 700	4 700	4 700
Aménagement Vuntut (I-AD)	3 400	454	590	1 300	1 300	800
Région de l'Alberta						
Ranch-Bar U (F-AD)	5 300	729	810	300	300	539
Région des Prairies et Territoires du Nord-Ouest						
Recherche relative aux dangers d'exposition aux bisons du Parc Wood Buffalo (F-AD)	2 600	330	550	500	500	500
Aménagement du Parc Wapusk (F-AD)	5 000	--	218	1 200	1 292	1 292
Région de l'Ontario						
Péninsule de Bruce Achat de terres (F-AD)	13 500	200	221	200	200	132

Détails des grands projets d'immobilisations (suite)

(En milliers de dollars) Projets par activité et par Région	Coût total estimatif courant	Réel 1996-1997	Réel 1997-1998	1998-1999		
				Prévisions	Autorisations totales	Réel
Région du Québec						
Aménagement du site de Grosse- Île et du mémorial des Irlandais (F-AF)	14 953	3 656	2 249	1 400	1 690	1 690
Aménagement du parc marin du Saguenay (F-AF)	36 218	2 695	2 486	3 300	3 300	3 059
Réaménagement du site Cartier- Brébeuf (I-AD)	4 476	--	--	200	200	--
Fortifications de Québec - nouvelle caserne (F-AF)	13 006	1 018	1 080	2 900	2 945	2 945
Mise en place du Fort Témiscamingue (F-AD)	3 407	217	1 027	800	874	874
Aménagement du Manoir Papineau (F-AD)	5 698	387	643	800	800	457
Amélioration du Canal-de- Lachine Commémoration du patrimoine (F-AD)	7 366	--	344	3 500	3 500	862
Hauteur des écluses et du pont (F-AD)	25 684	--	522	5 000	5 000	4 387
Région de l'Atlantique						
Terre-Neuve						
Aménagement de Red Bay (F-AD)	3 900	265	701	1 000	1 174	1 174
Aménagement de l'établissement Ryan (F-AD)	3 800	2 226	714	1 400	1 400	738
Centre de découverte de Gros Morne (I-AD)	4 800	--	355	3 100	3 100	2 060

Tableau 11. Prêts, investissements et avances

Prêts prévus et prêts réels par programme (en milliers de dollars)

PROGRAMME/ Secteur d'activités	Réal 1996-1997	Réal 1997-1998	1998-1999		
			Prévisions	Autorisations totales	Réal
PROGRAMME PATRIMOINE CANADIEN					
Développement culturel et patrimoine	9 430	4 150	10	10	--
Identité canadienne	--	--	--	--	--
Gestion ministérielle	--	--	--	--	--
Total du Ministère	9 430	4 150	10	10	--

Note : Le Programme Parcs Canada n'a aucun prêt, investissement ou avance.

Tableau 12. Sommaires financiers concernant le fonds renouvelable

**Périmètres urbains - Bilan des opérations du fonds renouvelable
(en milliers de dollars)**

	Réal 1996-1997	Réal 1997-1998	1998-1999		
			Prévisions	Autorisations totales	Réal
Recettes	7 187	6 325	9 042	9 042	7 994
Dépenses	7 341	7 112	8 210	8 210	7 652
Surplus (déficit)	(154)	(787)	832	832	342
Plus : Amortissement et autres postes ne nécessitant pas l'utilisation de fonds	2 482	2 480	2 820	2 820	2 634
	2 328	1 693	3 652	3 652	2 976
Besoins en capitaux	2 729	2 015	7 821	7 821	5 470
Dépenses nettes imputées sur le crédit	(401)	(322)	(4 169)	(4 169)	(2 494)

**Périmètres urbains - Utilisation de l'autorisation relative aux fonds renouvelables
(en milliers de dollars)**

	Réal 1996-1997	Réal 1997-1998	1998-1999		
			Prévisions	Autorisations totales*	Réal
Autorisation	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Prélèvement :					
Solde au 1 ^{er} avril	--	401	1 184	401	723
Prélèvement	401	322	4 169	322	2 494
	401	723	5 353	723	3 217
Solde au 31 mars	9 599	9 277	4 647	9 277	6 783

* Les autorisations relatives aux Fonds renouvelables sont permanentes et le solde à la fin de l'exercice est reporté à l'exercice suivant.

**Unité d'entreprises - Bilan des opérations du fonds renouvelable
(en milliers de dollars)**

	Réal 1996-1997	Réal 1997-1998	1998-1999		
			Prévisions	Autorisations totales	Réal
Recettes	3 572	4 247	4 732	4 732	4 576
Dépenses	4 215	4 485	4 497	4 497	4 668
Surplus (perte)	(643)	(238)	235	235	(92)
Plus : Amortissement et autres postes ne nécessitant pas l'utilisation de fonds	874	1 034	1 034	1 034	1 034
	231	796	1 269	1 269	942
Besoins en capital	2 956	1 151	947	947	1 129
Dépenses nettes imputées au crédit	(2 725)	(355)	322	322	(187)

**Unité d'entreprises - Utilisation de l'autorisation relative aux fonds renouvelables
(en milliers de dollars)**

	Réal 1996-1997	Réal 1997-1998	1998-1999		
			Prévisions	Autorisations totales*	Réal
Autorisation	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Prélèvement :					
Solde au 1 ^{er} avril	2 902	5 628	6 145	5 628	5 983
Prélèvement	2 726	355	(322)	355	187
	5 628	5 983	5 823	5 983	6 170
Solde au 31 mars	2 372	2 017	2 177	2 017	1 830

* Les autorisations relatives aux Fonds renouvelables sont permanentes et le solde à la fin de l'exercice est reporté à l'exercice suivant.

Tableau 13. Passif éventuel

Le passif éventuel du ministère du Patrimoine canadien s'élève à 30,3 millions de dollars. Ce chiffre se rapporte à des poursuites intentées contre l'État mais qui ne constituent pas encore un passif réel.



Section VI : Renseignements supplémentaires

Rapports législatifs déposés par le ministère du Patrimoine canadien entre le 1^{er} avril 1998 et le 31 mars 1999

Plan directeur du Parc national du Mont Riding de 1996 à 2001	le 22 juillet 1998
Plan directeur du Parc national des Îles-du-Saint-Laurent de 1998 à 2003	le 22 juillet 1998
Plan directeur du Parc national du Terra nova de 1996 à 2001	le 22 juillet 1998
Rapport sur l'État des parcs	le 22 juillet 1998
Rapports du ministère du Patrimoine canadien pour l'exercice terminé le 31 mars 1998, conformément à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	le 22 juillet 1998
Plan directeur du Parc national de l'Île-du-Prince-Édouard de 1998 à 2003	le 16 septembre 1998
Plan directeur du Parc national de la Péninsule-Bruce de 1998 à 2003	le 16 septembre 1998
Plan directeur du Parc marin national Fathom Five de 1998 à 2003	le 16 septembre 1998
Plan directeur du Parc national des Îles-de-La-Baie-Georgienne de 1998 à 2003	le 16 septembre 1998
Rapport d'activités sur les langues officielles pour les exercices 1996-1997 et 1997-1998	le 16 décembre 1998
Rapport sur l'application de la <i>Loi sur le multiculturalisme canadien</i> pour l'exercice terminé le 31 mars 1998	le 4 février 1999

Lois administrées en tout ou en partie par le portefeuille du Patrimoine canadien

Loi sur le ministère du Patrimoine canadien

L.C. 1995, ch. 11

Programme Patrimoine canadien

Loi instituant des jours de fête légale

L.R. 1985, ch. H-5

Loi sur la Fondation Jules et Paul-Émile Léger

L.C. 1980-81-82-83, ch. 85

Loi sur l'hymne national

L.R. 1985, ch. N-2

Loi sur les normes de fabrication du drapeau national du Canada

L.R. 1985, ch. N-9

Loi instituant un symbole national

L.R. 1985, ch. N-17

Loi sur les langues officielles

L.R. 1985, ch. 31 (4^e suppl.)

Loi sur l'emploi dans la fonction publique

L.R. 1985, ch. P-33

Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs

L.R. 1985, ch. L-8

Loi sur les traitements

L.R. 1985, ch. S-3

Loi sur les marques de commerce

L.R. 1985, ch. T-13

Loi sur le multiculturalisme canadien

L.R. 1985, ch. 24 (4^e suppl.)

Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales

L.C. 1991, ch. 8

Loi sur l'Institut canadien des langues patrimoniales

L.C. 1991, ch. 7

Loi sur la condition physique et le sport amateur

L.R. 1985, ch. F-25

Loi sur les Archives nationales du Canada

L.R. 1985, ch. 1 (3^e suppl.)

Loi sur la capitale nationale

L.R. 1985, ch. N-4

Loi sur la Bibliothèque nationale

L.R. 1985, ch. N-12

Loi sur le Centre national des Arts

L.R. 1985, ch. N-3

Loi sur le cinéma

L.R. 1985, ch. N-8

Loi sur le Conseil des Arts du Canada

L.R. 1985, ch. C-2

Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

L.R. 1985, ch. C-22

Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels

L.R. 1985, ch. C-51

<i>Loi sur les musées</i>	L.C. 1990, ch. 3
<i>Loi sur la radiodiffusion</i>	L.C. 1991, ch. 11
<i>Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne</i>	L.R. 1985, ch. C-16
<i>Loi sur le statut de l'artiste</i>	L.C. 1992, ch. 33

Programme Parcs Canada

<i>Loi visant à protéger les gares ferroviaires patrimoniales</i>	L.R. 1985, ch. 52 (4 ^e Suppl.)
<i>Loi sur les lieux et les monuments historiques</i>	L.R. 1985, ch. H-4
<i>Loi sur le Parc national de l'archipel de Mingan</i>	L.C. 1984, ch. 34
<i>Loi sur les champs de bataille nationaux à Québec</i>	L.C. 1907-08, ch. 57-58
<i>Loi sur les parcs nationaux</i>	L.R. 1985, ch. N-14
<i>Loi sur le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent</i>	L.C. 1998, ch. 37
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada</i>	L.R. 1985, ch. W-4
<i>Loi sur le ministère des Transports</i>	L.R. 1985, ch. T-18
<i>Loi sur les immeubles fédéraux</i>	L.C. 1991, ch. 50
<i>Loi sur la maison Laurier</i>	L.R. 1952, ch. 163
<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	L.C. 1998, ch. 31

Contacts pour renseignements supplémentaires

Bureau central

Ministère du Patrimoine canadien
25, rue Eddy, pièce 10G3
Hull (Québec)
K1A 0M5
Tél. (819) 997-0055

Région de l'Atlantique

Ministère du Patrimoine canadien
1045, rue Main
Moncton (Nouveau-Brunswick)
E1C 1H1
Tél. (506) 851-7066

Région de l'Ontario

Ministère du Patrimoine canadien
4900, rue Yonge, niveau PH
Willowdale (Ontario)
M2N 6A4
Tél. (416) 954-0395

Région du Québec

Ministère du Patrimoine canadien
Complexe Guy-Favreau, tour ouest, 6^e étage
200 ouest, boulevard René-Levesque
Montréal (Québec)
H2Z 1X4
Tél. (514) 283-2332

Région des Prairies et du Nord

Ministère du Patrimoine canadien
275, avenue Portage, 2^e étage
P.O. 2160
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3R5
Tél. (204) 983-3601

Région de l'Ouest

Ministère du Patrimoine canadien
300, rue West Georgia, pièce 300
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 6C6
Tél. (604) 666-0176

Parcs Canada, Est du Canada

Historic Properties
Rue Upper Water
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1S9
Tél. (902) 426-4912

Parcs Canada, Ouest du Canada

220, 4^e avenue S.E., pièce 552
Calgary (Alberta)
T2G 4X5
Tél. (403) 292-4444

Patrimoine canadien dans Internet

Ministère du Patrimoine
canadien

<http://www.pch.gc.ca/francais.htm>

Organismes et sociétés d'État du
Portefeuille

<http://www.pch.gc.ca/ac-os/francais.htm>

Développement culturel

<http://www.pch.gc.ca/culture/francais.htm>

<http://www.pch.gc.ca/culture/brdcstng/francais.htm>

Radiodiffusion et innovation

http://www.pch.gc.ca/culture/cult_ind/francais.htm

Industries culturelles

<http://www.pch.gc.ca/culture/invest/francais.htm>

Commerce et investissement

http://www.pch.gc.ca/arts/main_f.htm

Arts et patrimoine

http://www.pch.gc.ca/arts/arts_pol/index_f.htm

Politique des arts

http://www.pch.gc.ca/arts/heritage/index_f.htm

Patrimoine

Réseau canadien d'information sur
le patrimoine

http://www.chin.gc.ca/f_main_menu.html

http://www.cci-icc.gc.ca/frameset_e.shtml

Institut canadien de conservation

Identité canadienne

<http://www.pch.gc.ca/offlangoff/francais/index.htm>

Langues officielles

http://www.pch.gc.ca/sportcanada/sc_f/f_cont.htm

Sport Canada

<http://www.pch.gc.ca/multi/html/francais.html>

Multiculturalisme

<http://www.pch.gc.ca/ddp-hrd/francais/introfr.htm>

Droits de la personne

<http://www.pch.gc.ca/csp-pec/francais.htm>

Études canadiennes

<http://www.pch.gc.ca/yp-pj/pj.htm>

Participation jeunesse

Parcs Canada

http://parkscanada.pch.gc.ca/parks/main_f.htm

Parcs nationaux

http://parkscanada.pch.gc.ca/np/np_f.htm

Lieux historiques nationaux

http://parkscanada.pch.gc.ca/nhs/nhs_f.htm

Édifices fédéraux du patrimoine

http://parkscanada.pch.gc.ca/federalhb/fhb_f.htm

Gares ferroviaires du patrimoine

http://parkscanada.pch.gc.ca/rrstations/hrs_f.htm

Aires marines nationales de
conservation

http://parkscanada.pch.gc.ca/nmca/nmp_f.htm

http://parkscanada.pch.gc.ca/natress/menu_1f.htm

Conservation des écosystèmes

http://parkscanada.pch.gc.ca/rivers/chrs_f.htm

Rivières du patrimoine canadien

<http://parkscanada.pch.gc.ca/relatedlinks/>

Patrimoine mondial au Canada

worldheritage/francais/cwhsf.htm

Sites Web d'intérêt particulier

Le Site du Canada
IV^{es} Jeux de la Francophonie
Année de la Francophonie canadienne
Le sentier de l'héroïsme
Canada Expo 2000
Réseau international sur la politique culturelle
Le 21 mars, Journée internationale pour l'élimination
de la discrimination raciale

Place du Canada

http://www.canada.gc.ca/main_f.html

[http://www.jeux2001.ca/fra/home.as](http://www.jeux2001.ca/fra/home.asp)

p

<http://www.francoканада.gc.ca/fr/index.html>

<http://www.heroes.ca>

<http://www.pch.gc.ca/canadaexpo2000/francais.htm>

<http://www.pch.gc.ca/network-reseau/fran.htm>

[http://www.le21mars.com/m21_pages_f/frames_f.](http://www.le21mars.com/m21_pages_f/frames_f.html)

html

http://www.placeducanada.gc.ca/cp/cp_main.htm

Index

Accord/entente, 23, 25, 31, 34, 35, 37, 46, 53, 54, 59, 61, 63, 65, 72, 73, 109

de contribution, 25, 109
de transfert, 37

Canada-communauté, 35
sur les revendications territoriales du Nunavut, 63, 72, 109

Alliance pour le patrimoine audiovisuel canadien, 28

An 2000, 47, 70, 71

Année internationale des personnes âgées, 3

Archives nationales du Canada, 5, 101

Arts, 1, 6, 9, 10, 13, 18, 25-27, 43, 44, 50
réalisations, 25-27

Association, 30, 31, 32, 41, 52, 61
canadienne des entraîneurs, 41
des musées canadiens, 30, 31, 32
for the Advancement of Women and Sport and Physical Activity, 41
olympique canadienne, 41

Autochtone, 1-3, 17, 20, 36-38, 43, 51, 52, 64, 65, 68, 69, 73, 109
centres d'amitié, 43
centres pour les jeunes, 2, 38, 51

journée nationale des, 1, 36
plan d'action, 68, 109
relations avec Parcs Canada, 64, 65, 68, 69
réseau de télévision, 20

Bibliothèque nationale du Canada, 5

Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens, 23, 24

Centre national des arts, 5, 101

Commission, 5, 27, 60, 65
canadienne d'examen des exportations de biens culturels, 5, 28
de la capitale nationale, 5
des champs de bataille nationaux, 5
des lieux et monuments historiques du Canada, 5

Condition féminine Canada, 5

Conseil, 5, 20, 47, 51, 52, 101
de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 5, 20, 101
des arts du Canada, 5, 21, 26, 27, 101

Développement culturel et patrimoine, secteur d'activité, 13, 18-22,
objectif, 18
renseignements financiers, résumé, 18

Développement durable, 72-74, 109

Droits de la personne, 17, 38, 39, 52, 53
50^e anniversaire de la déclaration universelle des, 38, 39, 53
et la campagne Credo, 38, 39
et les jeunes, 38, 39

Enfants, 29, 38, 49, 66
Autochtone, 38

Environnement, 16, 45, 54, 56-59, 72-74, 109, 110
partenariats, 45, 56-59, 72-74
système de gestion de, 59, 73

Expo 98, 44, 45,

Festivals, 25, 26, 54

Fête du Canada, 1, 3, 36, 37, 49, 110

Fondation canadienne des

relations raciales, 5, 101

Fonds canadien de télévision, 1, 18, 19

Gestion du matériel, 46, 47, 51

Gestion ministérielle, secteur d'activité, 13, 42-55, 72-74
objectif, 42
renseignements financiers, résumé, 42

Gestion stratégique, 42-46, 48-55, 72-74

réalisations, 42-46
développement durable, 72-74
régions, 48-55

Histoire canadienne, 1, 6, 9, 11, 17, 35-37, 43, 64-66, 72, 110
Autochtone, 64
célébration de, 36, 37
de la femme, 64
diversité de, 64
enseignement et apprentissage de, 9, 35, 36, 65, 110
et l'unité canadienne, 9, 11, 36, 65
et la télévision, 66
et les jeunes, 11, 36, 43

Identité canadienne, 1, 6, 13, 16, 24, 35-39, 41, 65
réalisations, 35-39

Identité canadienne, secteur d'activité, 33-41
objectif, 33
renseignements financiers, résumé, 33

Industries culturelles, 3, 13, 16, 18, 21-24
réalisations, 21-24

Initiative, 1, 6, 21-23, 26, 35-38, 40, 41, 51-53, 59, 61, 65, 68, 71, 74, 109
conjointe relative au chemin de fer clandestin, 61, 62, 65
de lutte contre la violence familiale, 39
de télévision culturelle mondiale, 21, 110

des centres urbains polyvalents pour les jeunes Autochtones, 37, 38, 51
des fonds supplémentaires pour le sport, 40, 41
Le Canada en fête !, 1, 36, 37, 49

Institut,
canadien de conservation, 5, 30-32
d'études canadiennes de l'Université McGill, 35
international des communications, 21, 46

Jeunes, 1, 11, 26, 33, 34, 36-39, 41, 42-44, 49-51, 54, 66, 110
centres, 37, 38, 51
éducation et, 11, 26, 33, 34, 36, 37-39, 66
et les droits de la personne, 38, 39, 49
stratégie emploi jeunesse, 42-44, 54, 109

Jeunesse Canada au travail, 42-44, 109

Jeux de la Francophonie 2001, 6
Secrétariat canadien des, 6

Jeux du Canada, 1, 3, 41, 54, 73

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (le 21 mars), 39, 49, 52, 54

Langues officielles, 3, 6, 13, 26, 33-35, 42, 100, 101
réalisations, 33-35

Lois, 101, 102

Multiculturalisme, 3, 6, 13, 39, 40, 61, 100, 101
réalisations, 39, 40

Musée,
canadien de la nature, 5
canadien des civilisations, 5
des beaux-arts du Canada, 5
national des sciences et de la

technologie, 5

Objets fabriqués, 10, 27, 29, 31

Office national du film du Canada, 5, 27

Organisations majeures de conservation du patrimoine international, 59

Parcs Canada, 5, 13-15, 46, 56-74, 102, 103, 110
création de l'agence, 5, 46, 69
objectif du programme, 56
réalisations, 56-69
renseignements financiers, résumé, 56

Parcs nationaux et lieux historiques nationaux, 2, 9, 10, 43, 56-69, 72-74
création des, 9, 10, 63-65
intégrité écologique et commémorative, 56-59, 67, 72-74
visites aux, 9, 10

Participation des citoyens, 2, 6, 7, 10-12, 17, 36, 38, 39, 41, 49, 50, 110
Autochtone, 2, 17
et les jeunes, 2, 17, 36, 38, 39
mesure de, 2, 11

Patrimoine, 1, 2, 3, 6, 7, 9, 11-13, 15-18, 27-32, 36, 42-45, 48-50, 56, 59, 63, 65, 66, 69, 72, 73, 109
réalisations, 27-32

Patrimoine canadien, ministère du,

description du portefeuille, 5
environnement opérationnel, 7-12
loi, 1, 101
mandat, 1, 6, 9, 51
objectif du programme, 18
orientations stratégiques, 7, 15-17
structure, 13, 14

Place du Canada, 2, 49, 50, 54

Programme,

crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne, 23
d'aide à la distribution dans le Nord, 20
d'aide au développement de l'industrie de l'édition, 22, 109
d'aide aux athlètes, 40
d'aide aux musées, 28
d'aide aux publications, 21, 22
d'indemnisation pour les expositions itinérantes, 27
d'initiatives culturelles, 26
de forêts modèles, 58
de prêts aux éditeurs de livres, 1, 22
des biens culturels mobiliers, 28
des expositions internationales, 27, 28
des langues autochtones, 37
des langues officielles dans l'enseignement, 33, 34
fais une randonnée, 61
fonds de développement des industries culturelles, 23
jeunesse Canada au travail, 3, 42-44, 109
journée des parcs, 61
national d'échange, 34
national de bénévolat de Parcs Canada, 61
national de formation dans le secteur des arts, 25
national de partage des frais, 64, 65, 73
national de surveillance des ressources, 59
non aux déchets, 74

Radiodiffusion, 13, 17-21, 70,

101, 102
réalisations, 18-21

Rapports législatifs, 100

Régions, 48-55
Atlantique, 48-55
Ontario, 48-55
Ouest, 48-55
Prairies et du Nord, 48-55
Québec, 48-55

Rencontre internationale sur la politique culturelle, 2, 21, 45

Rendement financier, 75-99

Réseau,
canadien d'information sur le patrimoine, 5, 29-32
international sur la politique culturelle, 2, 45

Santé, 10, 34, 38, 46, 65

Services ministériels, 42, 46, 47
gestion du matériel, 71
préparation à l'an 2000, 70
réalisations, 46, 47
rendement financier, 75-99

Société,
de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm Canada), 5, 102
Radio-Canada, 5, 27

Sport, 1, 3, 6, 9, 11, 13-15, 17, 37, 40-41, 44, 73, 101, 109, 110
réalisations, 40-41

Subventions et contributions, 20, 25, 28, 34, 39, 41, 45, 70, 109

Téléfilm, voir **Société**,

Tourisme, 2, 9, 42-45, 51, 52, 54, 60, 65

Unité, 11, 41, 66

Bibliographie des études, examens et évaluations

Angus Reid Group Inc. *Anatomy of a Sports Fan*, Ottawa, Canada, 1999.

Canada. Affaires indiennes et du Nord canadien. *Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*, 1993.

_____. Affaires indiennes et du Nord canadien. *Rassembler nos forces : le plan d'action du Canada pour les questions autochtones*, Ottawa, 1997.

_____. Bureau du vérificateur général du Canada. *1998 - Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable*, Ottawa, mai 1998.

_____. Bureau du vérificateur général du Canada. *1998 - Rapport du vérificateur général du Canada*, Ottawa, décembre 1998.

_____. Canadian Heritage. Corporate Review Branch. *Canadian Audio-Visual Certification Office Client Satisfaction Survey Final Report*, Ottawa, May 1998.

_____. Canadian Heritage. Corporate Review Branch. *Resource Requirements Study, Movable Cultural Property Division*, Ottawa, March 1999.

_____. Canadian Heritage. Corporate Review Branch. *Review of Contribution Agreements with the National Ballet School, the National Theatre School of Canada, and the National Circus School*, Ottawa, July 1998.

_____. Comité de recherche de politique du SMA. *Canada 2005: Global Challenges and Opportunities, Volume 1 : Overview*, février 1997.

_____. *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, 1998.

_____. Patrimoine canadien. *Budget des dépenses 1999-2000, Rapport sur les plans et les priorités*, Ottawa, 1999.

_____. Patrimoine canadien. *Rapport ministériel sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 1997*, Ottawa, 1997.

_____. Patrimoine canadien. Direction générale de la Planification stratégique et coordination des politiques. *Développement durable et patrimoine*, Ottawa, 1997.

_____. Patrimoine canadien. Direction générale des examens ministériels. *Évaluation du programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition*, Ottawa, décembre 1998.

_____. Patrimoine canadien. Direction générale des examens ministériels. *Évaluation du programme Jeunesse Canada au travail : Été 1997*, Ottawa, mars 1998.

_____. Patrimoine canadien. Direction générale des examens ministériels. *L'avenir de notre passé : une conférence sur l'innovation de l'enseignement et de l'apprentissage de l'histoire, Une évaluation*, Ottawa, août 1999.

_____. Patrimoine canadien. Parcs Canada. *Images de Parcs Canada* (Website www.parkscanada.pch.gc.ca/schoolnet).

- _____. Patrimoine canadien. Parcs Canada. *Le Rapport sur l'état des parcs de 1997*, Ottawa, 1997.
- _____. Patrimoine canadien. Parcs Canada. *Loi sur l'Agence canadienne des parcs*, 1998.
- _____. Patrimoine canadien. Sport Canada. *Fonds supplémentaires pour le sport : Lignes directrices à l'intention des organismes nationaux de sport et des organismes de sport pour les athlètes handicapés*, Ottawa, mai 1998.
- _____. Patrimoine canadien. Sport Canada. *Programme d'aide aux athlètes : politiques, procédures et directives*, Ottawa, avril 1999.
- _____. Statistique Canada. 1996.
- _____. Statistique Canada. 1997.
- Ekos Research Associates Inc. *Ekos Citizen Engagement Study*, Ottawa, 1998.
- _____. *Ekos Productivity Study*, Ottawa, 1999.
- _____. *Repenser le gouvernement*, Ottawa, 1998.
- _____. *The Ekos Survey 1995*, Ottawa, 1995.
- Environics Research Group. *Focus Canada*, Toronto, 1998.
- Goldfarb Consultants. *The Goldfarb Report*, Toronto, 1981-1998.
- _____. *The Goldfarb Report 1999*, Toronto, 1999.
- Green & Gold Inc. *Gestion et surveillance de l'environnement, manifestations et installations sportives : Trousse destinée aux gestionnaires*, Ottawa, mars 1999.
- Institut international des communications. *Initiative de télévision culturelle mondiale : Établir un modèle pour le nouveau millénaire : Guide de discussion pour la séance spéciale de l'ICC*, octobre, 1998.
- Restaurator. *The International Journal for the Preservation of Library and Archival Material*, volumes 19 and 20, 1998, 1999.
- Smith, Tom W., and Jarkko, Lars. *National Pride: A Cross-national Analysis*, Chicago, May 1998.
- The Dominion Institute. *Canada Day 1997 Youth & History Survey*, Toronto, 1997.
- _____. *1998 Canada Day Quiz*, Toronto, 1998.